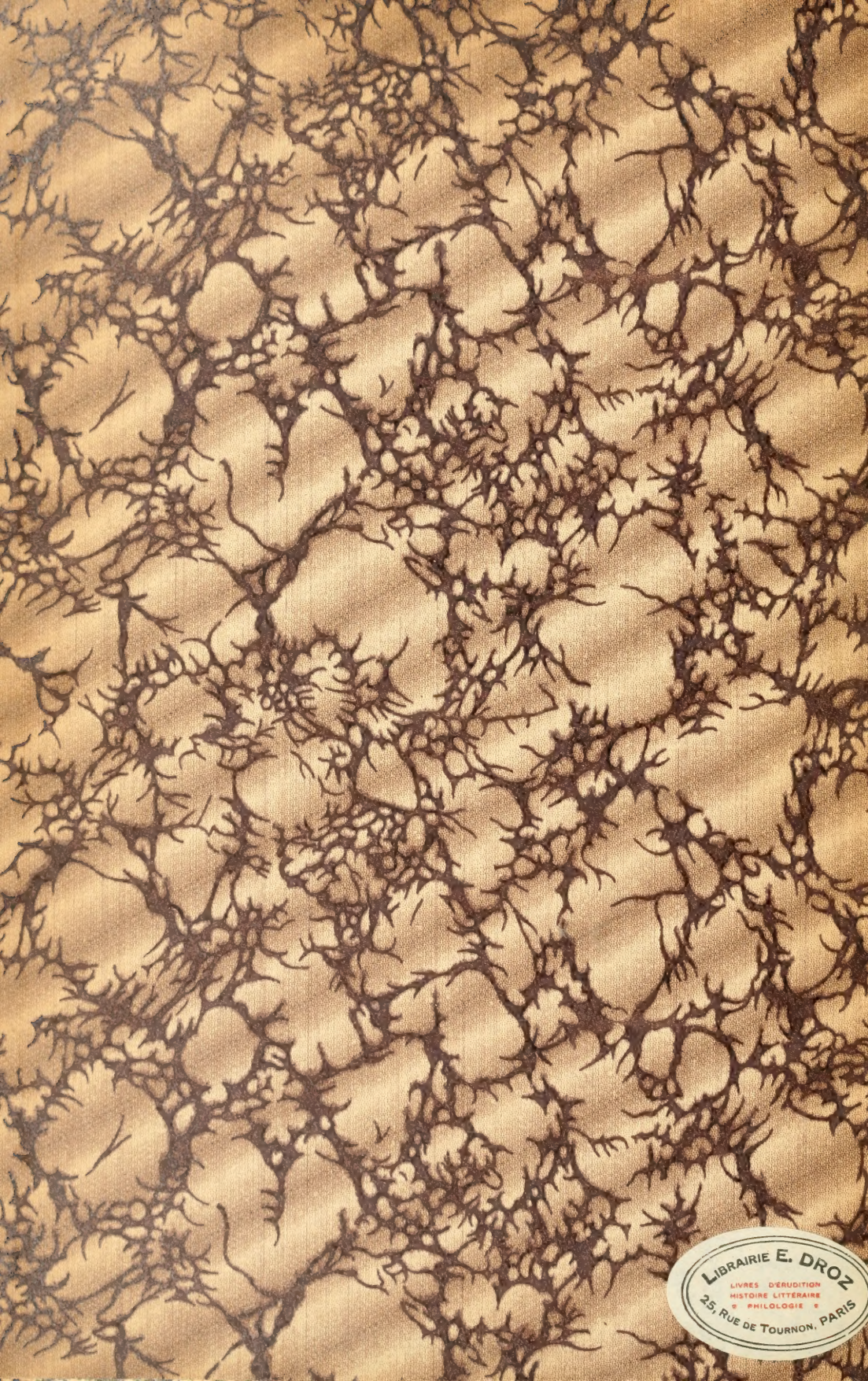


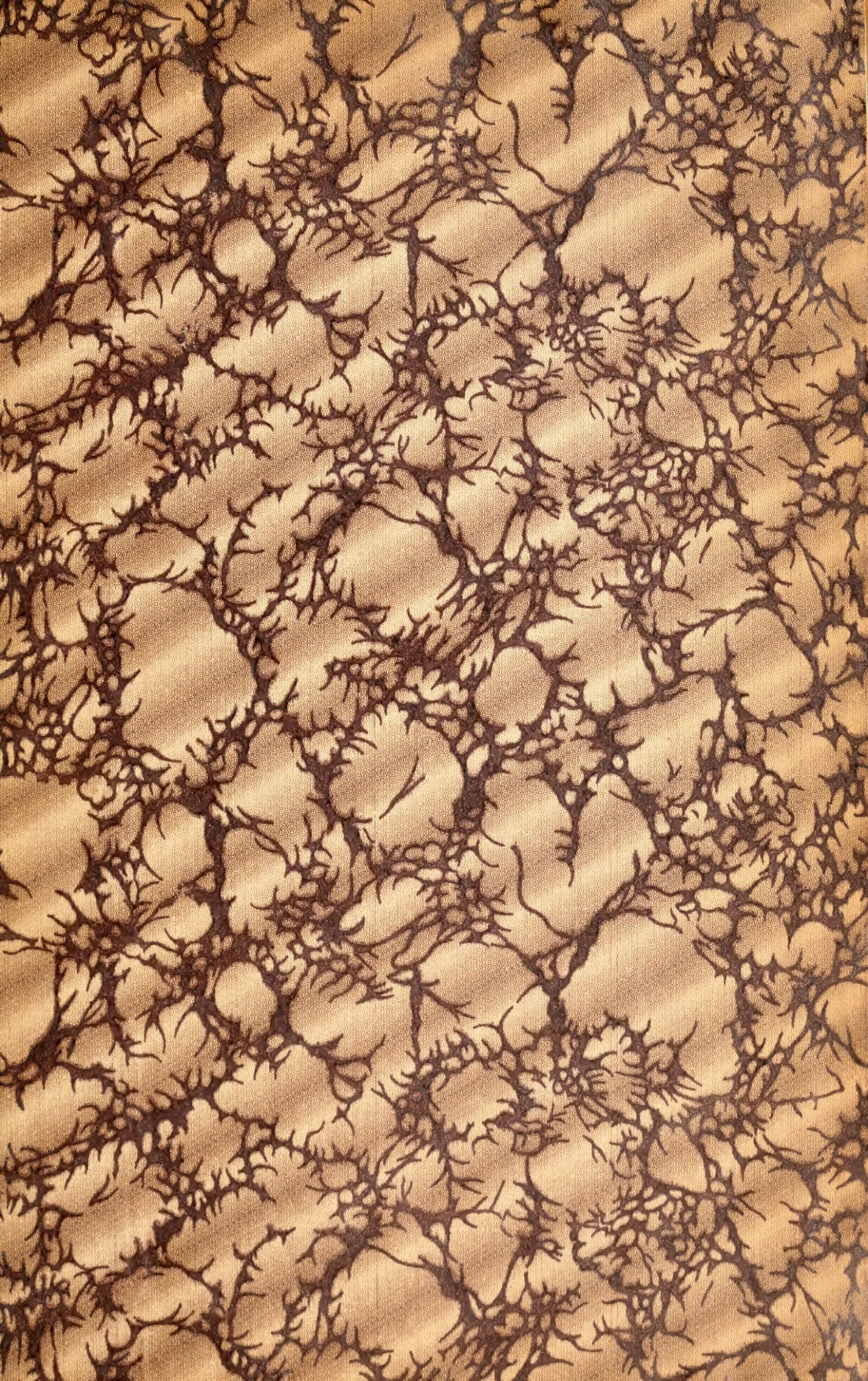
3 1761 04751618 2



PN  
2051  
E75  
1914  
c. 1  
ROBA



LIBRAIRIE E. DROZ  
LIVRES D'ERUDITION  
HISTOIRE LITTÉRAIRE  
PHILOGOSIE  
25, RUE DE TOURNON, PARIS









**POURQUOI  
LES PERES DE L'EGLISE  
ONT CONDAMNE  
LE THEATRE DE LEUR TEMPS**

PAR

**J.-B. ERIAU**

LICENCIÉ ES LETTRES  
DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES CLASSIQUES



**PARIS**

**LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION**

**ÉDOUARD CHAMPION**

5, QUAI MALAQUAIS

**ANGERS**

**J. SIRAUDEAU**

ÉDITEUR

2, RUE DE L'AIGILLERIE

1914

Tous droits réservés





POURQUOI LES PERES DE L'EGLISE  
ONT CONDAMNE  
LE THEATRE DE LEUR TEMPS



**POURQUOI  
LES PERES DE L'EGLISE  
ONT CONDAMNE  
LE THEATRE DE LEUR TEMPS**

PAR

**J.-B. ERIAU**

LICENCE ES LETTRES  
DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES CLASSIQUES



355218  
22. 9. 38.

**PARIS**

**LIBRAIRIE ANCIENNE HONORE CHAMPION**

**ÉDOUARD CHAMPION**

5, QUAI MALAQUAIS

**ANGERS**

**J. SIRAUDEAU**

ÉDITEUR

2, RUE DE L'AIGILLERIE

1914

Tous droits réservés



# Pourquoi les Pères de l'Église ont condamné le Théâtre de leur temps

---

## INTRODUCTION

I. *L'Église et le théâtre aux premiers siècles. Le répertoire du théâtre sous l'empire. Opinion de Bossuet et de la critique moderne.* — II. *Hostilité des Pères. Ils n'ont pas condamné le théâtre sans raison : leur unanimité ; leur esprit de tolérance ; inconvenients des attaques contre le théâtre.* — III. *Pourquoi ils l'ont condamné. Parfois ils n'indiquent pas de motif. Motifs exposés aux païens et aux chrétiens. Quels sont-ils ?*

Il semble que les premiers chrétiens se tinrent à l'écart des réjouissances profanes, et que la question du théâtre leur fut étrangère. Mais, après l'âge apostolique, elle se posa nettement au sein de l'Église, et elle demeura à l'ordre du jour jusqu'à la fin du Paganisme. On se rend compte de son importance, durant cet espace d'environ trois siècles, quand on songe que huit nombre de Pères<sup>1</sup> l'ont débattue dans leurs ouvrages d'apolo-

<sup>1</sup> Ce mot, pris en son sens le plus large, désigne les écrivains ecclésiastiques qui possèdent de quelque autorité.

gétique et de polémique ; que d'autres l'ont portée en chaire avec insistance, et que plusieurs lui ont consacré un traité spécial. C'est ainsi que l'on voit qu'elle fit naître, sous la plume de Tatien, les premiers écrits remarquables, que suivirent bientôt ceux de saint Théophile d'Antioche, de saint Clément d'Alexandrie, de Minucius Félix et de Tertullien<sup>1</sup>. A défaut d'autres documents, ils attesteraient, à eux seuls, qu'un changement considérable s'est opéré dans les mœurs des chrétiens, dont les rangs se sont grossis d'adeptes fort tièdes, et dont la défiance à l'égard des païens a diminué, à mesure que les persécutions se faisaient plus rares ou perdaient de leur violence. Au lieu de fuir systématiquement les assemblées publiques, à l'exemple des générations précédentes, ils ne rougissent pas de s'associer à des jeux tout imprégnés de paganisme. Cela devient manifeste surtout au cours des deux siècles et demi suivants<sup>2</sup>, durant lesquels, par une conséquence naturelle, les adversaires du théâtre se multiplient et redoublent de zèle, pour ranimer dans les âmes la ferveur primitive. Citons, parmi les plus célèbres : saint Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin et Salvien. Après Salvien, qui marquera la limite extrême de notre étude<sup>3</sup>, la question du théâtre n'intéresse pas autant l'Église, soit que les fidèles aient obéi aux exhortations de leurs pasteurs, soit plutôt que les jeux de la scène aient disparu, du moins sous leur forme antique et païenne.

Car c'est bien le théâtre païen, tel qu'il existait de leur temps, et celui de seulement, que les Pères ont attaqué. Aux moralistes à venir ils ont laissé le soin de discuter le principe des repré-

1. Nous avons consulté pour la chronologie des œuvres patristiques : O. Erdmann, *Christentum*. Freiburg, 1894 (Traduit en français sous le titre : *Les Pères de l'Église des premiers siècles*, par P. Gouet et C. Vorschell, 2 vol. in-8° Paris, Bloud, 1902) ; P. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque* 1894, 3<sup>e</sup> éd. Paris, Lecoffre, 1901.

2. Cf. Salvien, *Sermone über die philosphieren* in der historischen Classe der bayrischen Akademie. Munich, 1902. I, 8 : *Die Beteiligung der Christen an öffentlichen Spielen in der continuirlichen Zeit*.

3. Cf. aussi le mot impudique par lequel, au besoin, des certains païens ou chrétiens qui n'entrent pas dans le cadre.

sentations dramatiques, et de décider à quelles conditions elles seraient permises : mais en même temps ils leur ont enlevé le droit de proscrire, *au nom de la tradition*, les spectacles qui l'emporteraient sensiblement, du point de vue chrétien, sur ceux que les Pères avaient sous les yeux. Ce que furent ces derniers, quand même le sujet présent ne nous obligerait pas à le rappeler, il serait donc nécessaire de s'en souvenir pour juger certaines polémiques<sup>1</sup>, et notamment celle que suscita Caffaro<sup>2</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle. D'après Bossuet, dont la voix domina le débat, les pièces représentées sous l'Empire comprenaient uniquement le répertoire classique des Grecs et des Latins. S'il ne cite aucun des grands tragiques d'Athènes et de Rome, il désigne leurs œuvres en termes non équivoques : « ce qui nous reste des anciens en ce genre-là », dit-il de la tragédie, « est si fort au-dessus de nous en gravité et en sagesse que notre théâtre n'en a pu souffrir la simplicité<sup>3</sup> ». De plus, il mentionne, à l'appui de son opinion, les jugements de Platon et d'Aristote<sup>4</sup>, qui, par la force des choses, ne se rapportent pas à des drames postérieurs à ceux d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Lorsqu'il parle de la comédie, Bossuet se montre plus explicite, et il nomme expressément Aristophane et Ménandre, Plaute et Térence<sup>5</sup>. Enfin nulle part il ne fait allusion à d'autres genres que la tragédie et la comédie. Il est donc hors de doute que pour lui le théâtre contemporain des Pères se confondait avec celui de l'antiquité grecque et latine.

Quoiqu'il en coûte de contredire Bossuet, nous avouerons que sa thèse repose sur un fondement historique assez fragile. Hâtons-nous d'ajouter, pour excuser son erreur, qu'il était facile de s'y tromper au xvii<sup>e</sup> siècle, et que les progrès de l'érudition

1. Cf. Desprez de Boissy, *Lettres sur les spectacles avec une Histoire des ouvrages pour et contre les Théâtres*, 2 vol., 7<sup>e</sup> éd., 1779. Ouvrage dénué de critique, mais utile à consulter.

2. Caffaro protesta de son innocence auprès de Bossuet et de l'archevêque de Paris. Mais on continue de lui attribuer la fameuse *Lettre*, dont l'auteur peut être le fils de Boursault.

3. *Maximes et réflexions sur la Comédie*, éd. Gazier, Paris, Belin, 1881, p. 56.

4. *Ibid.*, p. 54-55.

5. *Ibid.*, p. 56.

n'ont pas encore mis en pleine lumière la question que l'auteur des *Maximes* a faussement résolue. Emploi très probable des mots *comædus*<sup>1</sup>, *tragœdia* et *comœdia*<sup>2</sup> comme synonymes d'acteurs, de pantomime tragique et comique ; difficulté, à peu près insurmontable, de distinguer, dans de nombreux cas, la représentation de la simple lecture ou de souvenirs littéraires, et surtout de savoir s'il s'agit de pièces entières et non de scènes plus ou moins interpolées<sup>3</sup>, voilà ce qui peut égarer même aujourd'hui les critiques les plus sagaces. Cependant la vérité paraît établie sur les points essentiels. Que la tragédie et la comédie aient figuré, sans aucune altération, au programme des fêtes solennelles — dédicace de temple, triomphe militaire, anniversaire d'empereur — pour en rehausser l'éclat ou leur conserver un caractère traditionnel, cela est vraisemblable. Mais le goût perverti du public, qui, dès le temps d'Horace, manifestait ses préférences pour des spectacles vulgaires ; la rareté des auteurs dramatiques ; le vague même des renseignements que fournissent les écrivains sacrés ou profanes ; puis des témoignages positifs de Lucien<sup>4</sup> et de Libanios prouvent que

1. Quintilien. *Inst. Orat.* I, XI, 4 et 3. Les auteurs profanes sont cités d'après la Bibliothèque Teubner : les Pères, d'après le *Corpus ecclesiasticorum latinorum* de Vienne, et d'après Migne, la seule collection complète. Les renvois à la Patrologie grecque sont indiqués par les initiales : P. G. et à la Patrologie latine par : P. L.

2. Sénèque le Père. *Controv.* III, 40.

• *Comœdiæ in comœdia. Bathylos in tragœdia multum a se aberant* •.

Pour comprendre cette phrase, il faut relire tout le contexte. Rappelons seulement que Pylade créa la pantomime tragique, qui serait désignée ici par *tragœdia*, et Bathylle la pantomime satyrique ou comique, désignée par *comœdia*.

3. H. H. Hugh. *The tragic drama of the Greeks*, in-8°. Oxford, 1896, p. 447-460) conclut à des représentations de tragédies sous l'Empire, toutes les fois qu'il rencontre les mots *tragiques*, *tragédies*, *concours de tragédies*, *acteurs de Dionysos*, qui sont assez fréquents. Il y a là, à notre avis, une erreur.

4. Lucien. *περί ἑρπύσεων*, 27 et suiv., explique l'impopularité de la tragédie que l'acteur lui-même débitait de travers. Avant lui, Pline le Jeune déclare qu'il entend réciter des comédies, tandis qu'il voit jouer des mimes. *Epist.* V, 3, n° 2.

• *Comœdiæ audio et specto mimos* •.

Vergilius Romanus, eut-il ailleurs, a lui a un petit nombre d'amis une comédie digne d'Aristophane, de Ménandre et de Plaute. Mais, si parfaite quelle soit, n'est point question de la représenter. *Epist.* VI, 21. — Libanios, *περὶ Ἀριστειδῆν*, signale la disparition de la tragédie au théâtre.



ces représentations furent exceptionnelles. Quel était donc le répertoire ordinaire de la scène, et qu'est-ce que les Pères visaient habituellement ?<sup>1</sup> Ce sont les deux genres les plus infimes : le mime et la pantomime, dont on décrira plus loin la nature, et auxquels, disons-le hautement, il serait injuste de comparer les pièces de Corneille, de Racine et de Molière.

De tous les Pères qui ont écrit ou parlé sur le théâtre, ceci est digne de remarque, il n'y en a pas un seul qui n'ait exprimé franchement son hostilité<sup>2</sup>. Non pas que tous aient fulminé contre lui avec autant de véhémence que Tertullien ou saint Jean Chrysostome. Mais tous, intransigeants ou conciliants, y compris saint Grégoire de Nazianze<sup>3</sup>, qui opéra, autant qu'elle était possible, la fusion du Christianisme et du Paganisme<sup>4</sup>;

1. Cf. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. V, Paris, Fontemoing, 1901. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. — Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine*. 4 vol. in-8°, 8<sup>e</sup> éd. Leipzig, 1910. La seconde édition de cet ouvrage a été traduite en français par C. H. Vogel, Paris, 1863-1874 : *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*. — Haigh, *op. cit.* — Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne jusqu'à l'invasion arabe*, 4 vol; in 8°. Paris. 1901-1912. (Surtout I, p. 258-269) — Neue Jahrbücher für das klassische Altertums, 1909, I, 1, (*Das Bühnenwesen in der Zeit von Constantin des Grossen bis Justinian*). — Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft, von Müller, (*Geschichte der romanischen Litteratur, Dritter Teil*, Munich, 1896) — Reich, *Der Mimus, ein litterar-Entwickelungs geschichtliche Versuch*, Berlin, 1903.

2. A peine convient-il d'excepter des moralistes sans crédit qui vivaient au temps où Commodien écrivait ses *Instructions* (250-311). Voici ce qu'il en dit, *Instruct.*, II, XVI, 1-5 :

Si quidam doctores, dum expectant munera vestra,  
Aut timent personas, laxantes singula vobis,  
Et ego non doceo, sed enogo dicere verum.  
Cum cetera Mali pergis ad spectacula vana.  
Ubi a | satana fragoribus pompa | pa | ratur.

*Corpus script. eccl. lat.*, Vienne, XV, p. 79; Migne, P. L., V, p. 244.

Notons cette dissidence négligeable comme une preuve qu'il y a eu, dans l'Eglise, même aux époques de ferveur, des casuistes obligeants qui accompagnaient la pratique de l'Évangile à la faiblesse des chrétiens et qui enseignaient l'art d'aller au Ciel par la voie large et aisée.

3. *Ναὶ μὲν ἐκείνο σπάρδα σοι τρηπέσιον.*  
*Μίσει θεάτρον, θερίων, ἱπποδρόμιον*

<sup>3</sup> Ἄστυον ἠδὲ γυν...

<sup>3</sup> *Ἐπιτομὴ ἱστοριῶν*, II, sect. II, VIII; *Ad Seleucum*, 77-79; P. G. XXXVII, p. 4582.

4. Elle était possible, en particulier, pour la littérature. Cf. thèse de l'abbé

tous, selon leur tempérament et selon les circonstances, l'ont interdit aux fidèles, sans la moindre réserve<sup>1</sup>. Tous aussi ont approuvé des règles de discipline qui confirmaient leur interdiction, et qui en traduisaient la sévérité extraordinaire. C'était un usage de ne point conférer le baptême aux catéchumènes, avant qu'ils n'eussent pris l'engagement solennel de fuir tous les spectacles. Si, une fois entrés dans l'Église, ils violaient leurs serments, ils étaient considérés comme des renégats, et, dans certains cas, ils encouraient la peine de l'excommunication<sup>2</sup>.

Est-ce que les Pères obéissaient à de graves motifs en condamnant le théâtre avec cette rigueur impitoyable ? D'abord, leur unanimité dans le blâme le laisse entendre. Il serait difficile d'expliquer autrement un accord absolu entre des écrivains que leur éloignement dans l'espace ou le temps empêchait de se

Guignel, *Saint-Grégoire de Nazançe et la Rhétorique*, in-8°, 326 pages, Paris, Picard, 1911. L'auteur conclut par ces mots le second chapitre, p. 69 (Opinions de Grégoire sur le profane) :

« Grégoire a donc consciemment poursuivi, dans son œuvre, la conciliation de son éducation profane et de son éducation religieuse. »

Sur la conciliation du Paganisme et du Christianisme en Occident, cf. R. Pichon, *Laicture; étude sur le mouvement philosophique et religieux sous le règne de Constantin*, Paris, Hachette, 1901.

1. Lactance termine ainsi une analyse des genres dramatiques :

« Veniunt et spectacula omnia. »

*Div. inst.*, VI, 20. *Corp. script.*, XIX, p. 361 ; P. L., VI, p. 712 ; cf. Concile III<sup>e</sup> de Carthage, Can. XI :

« Ut illi Episcoposque vel conciliorum spectacula secularia non exhibeant, sed nec spectent, quando palii à spectaculo et omnes loci prohibeantur. Semper enim Christianis omnibus hoc interdictum est ut ubi dascunt sunt, non accedant. »

Mansi, III, p. 882.

2. Par exemple, aux jours de fêtes solennelles :

« Qui die solemnitate non solum ecclesie convenit, ad spectacula vadit, excommunicatur. »

IV Conc. de Carthage, Can. LXXXVIII ; Mansi, III, p. 958.

L'an 399, Saint Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople, menaçait d'excommunier les fidèles qui avaient assisté aux jeux équestres, un vendredi, peut-être le vendredi saint, et aux jeux scéniques, le lendemain, après avoir obtenu du Ciel la cessation d'un orage désastreux.

« Επειδὴ οὐκ ἔστιν ἡμεῖς οὐκ ἠδυνώμεθα, ἀλλὰ τὰ θεοῦ ἰσχυροῦς καὶ ἐπιτελεῖται ἡμῶν, οὐκ ἔστιν ἡμῶν ἀναστασιμὸς αὐτοῦ ἐν τῇ χάριτι ἀγαπῆταις. »  
(*Hom. contre les jeux*, P. G., LVI, p. 269).

Ce qui suit semble indiquer que l'orateur n'exécuta pas sa menace. *Ibid.*

concerter, que des rivalités personnelles ou des dissensions doctrinales mirent aux prises, et qu'aucun texte formel de l'Écriture ne ralliait<sup>1</sup>. De plus, nous savons que la plupart des Pères<sup>2</sup> n'étaient rien moins que des Jupiters romains, toujours prêts à lancer la foudre, et qu'ils n'attaquaient pas sans raison les institutions du Paganisme. La nécessité de respecter des

1. Les chrétiens du II<sup>e</sup> siècle en faisaient déjà la remarque, et Tertullien en convenait en ces termes :

« Plane nusquam invenimus, quemadmodum aperte positum est : *non occides* (Exod. 20); ita aperte delinquitur : non nisi in crimina, non in theatrum... »

L. de *Spectaculis*, III, P. L., I, p. 634 ; *Corp. scrip.*, XX, p. 4-5. Il ajoutait, d'ailleurs, que l'Écriture condamne implicitement le théâtre. Bossuet (*Maximes et réflexions sur la comédie*, p. 60) fit la même réponse à Gallaro qui semblait invoquer le silence des Livres Saints en faveur de sa thèse :

« Lisez et relisez l'Écriture, vous en trouverez peu de précepte formel et particulier contre la comédie. »

(*Lettre d'un théologien*, etc., p. 4) ; cette lettre, qui comprend 62 pages, parut en 1766 du théâtre de Boursault, petit in-12, Paris, chez Guignard, 1694.

Ensuite Bossuet essaie d'expliquer le silence de l'Écriture, en disant (p. 61) :

« ... que Jésus-Christ n'avait pas besoin de parler de comédies à la maison d'Israël pour laquelle il était venu, ou ces plaisirs de tout temps n'avaient point de lieu. »

Cette explication, valable à la rigueur pour les Évangiles, ne peut être alléguée pour les autres écrits du Nouveau Testament, qui s'adressaient aussi à des chrétiens d'origine païenne. On ne peut cependant supposer que leurs auteurs, à l'exception peut-être de saint Jacques, qui ne sortit pas de la Judée, ignoraient le théâtre : saint Paul, saint Pierre, saint Jean évangélisèrent des villes comme Athènes, Corinthe, Antioche, Rome, qui possédaient un ou plusieurs théâtres. Est-il vraisemblable qu'ils ne les aient pas remarqués ? Au reste, les *Fêtes*, XIX, 29, signaient une réunion du peuple qui se tint au théâtre d'Éphèse, et à laquelle Gaius et Aristarque, compagnons de saint Paul, assistaient. Saint Paul voulut lui-même s'y rendre, mais il en fut dissuadé par les chrétiens et par les Asiarques (*Ibid.*, 30-31). On sait, enfin, qu'il était très au courant des usages païens (*Epist. ad Rom. et ad Corinth.*) ; dans la première aux Corinthiens, il a même emprunté une comparaison aux jeux du stade IX, 24-25). Comment donc expliquer son silence et celui des autres écrivains sacrés ? A notre avis, il faut admettre qu'ils ont signalé de vive voix ce que nous ne trouvons pas dans leurs écrits, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, que les chrétiens de leur temps, par ferveur ou par crainte, ne fréquentaient pas le théâtre. Dans ce dernier cas, il ne s'agit point d'admettre qu'ils aient omis une question sans intérêt pour le Christianisme naissant. Quel était, en effet, leur but ? De composer des traités complets de la religion, ou d'en faire des poésies et des oraisons, tous les deux incontestablement imaginables ? Nullement. S'ils écrivaient aux fidèles, c'était pour achever leur enseignement qui comprenait l'essence du dogme et de la morale, pour réprimer des abus ou des erreurs trop graves, pour répondre à des difficultés pratiques et questions. De sorte qu'il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas parlé du théâtre.

2. Il y en eut d'interprètes aussi sur certains points. Un commentateur *Verulamius*,

situations acquises, le désir de gagner des adversaires à l'Évangile, la crainte de fournir d'inutiles prétextes aux représailles, tout cela leur conseillait la prudence et la tolérance la plus large, quand l'intégrité du dogme ou la pureté de la morale n'étaient pas en jeu<sup>1</sup>. Qu'on se rappelle leur attitude dans une question qui offre une certaine analogie avec celle du théâtre. Durant tout l'Empire, on enseigna les auteurs profanes dans les écoles publiques<sup>2</sup>, à peu près les seules existantes. Il y avait quelques écoles chrétiennes ; et saint Basile en ouvrit une dans son monastère d'Annesi. Mais il faut bien reconnaître qu'elles n'auraient pas suffi à la formation de l'élite, ni pu recevoir beaucoup d'élèves ; et pratiquement, on était obligé de fréquenter les écoles publiques, impériales ou municipales, qui toutes avaient un caractère plus ou moins officiel et païen<sup>3</sup>. En refuser l'accès aux chrétiens, c'était les vouer à une ignorance préjudiciable à l'Église qui avait besoin de lettrés, d'orateurs et de philosophes : le leur permettre, ne serait-ce pas les exposer à perdre la foi ou à corrompre leurs mœurs ? Ce qui augmentait le danger, c'était, outre la fréquentation de condisciples païens, l'influence que le maître, également païen, exercerait sur ses élèves, par le seul ascendant de ses fonctions, ou peut-être par son zèle. Les Pères ne se dissimulèrent pas ces inconvé-

<sup>1</sup> « Non enim seculorum a deo in d. empire et de la société civile, in-8°, Paris, Lethoux, 1901; Pich, *Saint Jean Chrysostome et ses moeurs de son temps*, in-8°, Paris, Hachette, 1891.

<sup>2</sup> Cette tolérance est une maxime chez saint Augustin. Il écrit à Aurélien, évêque de Carthage, pour le prier de mettre fin aux abus par des moyens pacifiques. « Pour l'anniversaire de la mort des martyrs, les chrétiens se réunissent dans les caractères, leisment des banquet somptueux, et s'y livrent à de vains excès de bouche. Voici ce que saint Augustin, encore évêque de Hippone, écrit à ce sujet :

« ... non solum operibus, sed etiam, non modo imperiosa ista tolluntur ; sed etiam, quia debent, quibus non debet primis imitari. Sic enim accedunt est cum quibusdam, cum quibusdam, cum quibusdam, cum quibusdam. »

*Augustin, Œuvres*, XXII, col. 130. P. L., XXXIII, p. 92.

<sup>3</sup> « ... non solum operibus, sed etiam, non modo imperiosa ista tolluntur ; sed etiam, quia debent, quibus non debet primis imitari. Sic enim accedunt est cum quibusdam, cum quibusdam, cum quibusdam, cum quibusdam. »

P. L., XLI, p. 53 ; *Corp. scrip.*, XXXX, Pars 1, p. 70.

<sup>4</sup> Cf. *Alcibiade*, *Saint Basile*, in-12, Lecoffre, 1903, p. 42-44 ; puis dans *Saint Basile*, *Œuvres complètes*, t. I, in-12, Lethoux, 1901, p. 362-365.

nients<sup>1</sup>. Néanmoins, après avoir pesé le pour et le contre, ils autorisèrent, ou mieux ils exhortèrent les jeunes chrétiens à s'asseoir sur les bancs où ils s'étaient eux-mêmes formés dans l'art de penser et de dire<sup>2</sup>.

Certes l'intérêt supérieur du Christianisme n'exigeait pas des Pères une semblable indulgence à l'égard du théâtre. Cependant, ils n'auraient pas manqué d'excuses, s'ils avaient voulu le tolérer. Avec le cirque et l'amphithéâtre, il jouissait, sous l'Empire, d'une faveur inouïe, non seulement à Rome, mais dans les provinces les plus reculées. Déjà, sous le règne d'Auguste, quarante-huit jours par an lui étaient régulièrement consacrés, et, vers le milieu du quatrième siècle, on en comptait une centaine<sup>3</sup>. A ce nombre, fort respectable, il faut joindre celui des représentations extraordinaires qu'il est impossible de supputer exactement, et qui varia selon le temps et les occasions. On pense seulement qu'il fut considérable, si l'on s'en rapporte à la complaisance du pouvoir, dont il dépendait, et au goût du public, qui ne se lassait point de voir et d'entendre. Gens de la plèbe et chevaliers, matrones et femmes de basse condition, vestales et prêtres des dieux, magistrats, sénateurs et consuls, toutes les classes de la société, tout ce qu'il y avait d'humble, de noble et d'officiel courait au théâtre, comme jadis au forum<sup>4</sup>, et y demeurait

1. Tertullien, *Apolog.* XIV. « Conversus ad litteras vestras, quibus informamini ad prudentiam et ad liberata conscientia, quantum invenio ludibria. »

P. L. I, p. 350-351.

2. Le traité de saint Basile sur la lecture des auteurs profanes est un plaidoyer en faveur des études classiques : (P. G., XXXI, p. 564-589). L'autorisation de fréquenter les écoles publiques, accordée par Tertullien lui-même, amena une autre concession. On permit aux chrétiens de garder leur chaire, et même aux magistrats d'organiser les jeux et d'y assister, non point comme spectateurs, mais comme représentants de l'ordre. Voir pour ces questions : G. Boissier, *La fin du paganisme*, Paris, Hachette, t. I, p. 421-259 ; Allard, *Julien l'Apostat*, Paris, Lecoffre, t. II, p. 330-374).

3. Exactement 101, d'après Friedlaender, *op. cit.*, II, p. 312 :

Um die Mitte des 4. Jahrhunderts waren es 170 (pour tous les spectacles) von denen 101 in Theater-spielen, 64 im Circus, 101 im Theater bezogen wurden.

4. Ovide, *Trist.* II, 301-302.

Nubilis hos virgo matronaque virque puerque  
spectat, et ex maxima parte senatus adest.

Arnohe, *Ubi versus matronae*, IV, 30.

volontiers du matin au soir <sup>1</sup>. Les chrétiens, surtout à partir du quatrième siècle, n'étaient pas les moins empressés. Dans certaines villes, ils formaient, au dire de saint Augustin <sup>2</sup>, la majeure partie des spectateurs; et, dans d'autres, ils se distinguaient par un engouement qui touchait à la folie. A plusieurs reprises, saint Jean Chrysostome se plaint que des fidèles sont sortis de l'église, pendant l'office ou le sermon, pour se précipiter vers le théâtre, à la nouvelle d'une représentation <sup>3</sup>. Salvien adresse le même reproche aux chrétiens de l'Occident, ce qui prouve que le mal était assez répandu <sup>4</sup>. « Aux jours de spectacles, écrit-il, quelle que soit la solennité de la fête religieuse, ils ne se rendent point à l'église. Bien plus, ceux qui s'y trouvent par ignorance, la quittent aussitôt qu'ils sont informés. » Si tel était le courant de la faveur universelle, les Pères, en lui cédant, auraient fait preuve d'habileté, et mérité sûrement l'indulgence des historiens les plus sévères. Au contraire, en lui résistant sans raison, ils auraient commis

« Sedent in spectaculis publicis sacerdotum omnium, magistratuumque collegia, pontifices maximi et maximi curiones, sedent quindecimiri laureati et diales cum apertibus flammis, sedent interpretes aures divine mentis et voluntatis, non nōn et casto virgines... sedent cunctus populus et senatus... dis proximi atque augustissimi reges. »

*Corp. script.*, IV, p. 469-470, P. L. V, p. 1072.

1. Saint Basile : Hom. IV in Hexameron, n° 4.

« Εἶτα τινες πόλις παντοδαπῶς θεάματα θεαματοποιῶν ἀπὸ βραβείας ὄψεσθαι μέγας ἐπιθυμοῦσιν ἑστῆσαντες τὰς εὐλαίαις... »

P. G. XXIX, p. 77.

2. Sermo LXXXVIII, XVI, n° 17. « Imo vero tam parvi essent in theatris, ut erubescendo discederent, si christiani ad theatra non accederent. »

P. L. XXXVIII, p. 548.

Salvien : *De Gubernatione Dei*, VI, 4.

« Les hommes en suffisant nombre en spectacle s'entre-tuâtent de crimes communs. »

*Corp. script.*, VIII, p. 429, P. L. LIII, p. 112.

Les vicieux et les enragés se mêlent à la foule des spectateurs. Saint Jean Chrysostome, *In Epist. ad Hæb.*, Hom. VII, n° 3.

« Ἰδὼν οὖν τὴν οὐρανὴν ἀσκήσαντες, καθήμεναι παύσαι τρέχον μετὰ τοῦ πλήθους... »

P. G. LXIII, p. 65.

3. *De David et Saule*, Hom. III, n° 4.

« Ἦσαν οὖν οὐραὶ τῶν πρῶτη κατασκευαστῶν ἡμῶν καὶ πρὸς τὰ θεάτρα τῆς παρανομίας ἀποστήσαντες τὸν πῶλον τῆς αἰσῆς... »

P. G. LIV, p. 696.

4. Voir aussi Hieronim, professeur à Constantinople en 399, P. G. LVI, p. 263-270.

« *De Gubernatione Dei*, VI, 7. « Qui enim Jerusalem Iudeorum die, qualibet ecclesiastica fuerit, non videt ad ecclesiam non veniunt qui Christianos se esse dicunt, sed si qui non Iudee venerint, tunc in casa ecclesia sunt, si Iudei agi vident, ecclesiam deserunt. »

P. L. LIII, p. 416, *Corp. script.*, VIII, p. 434.

la pire des maladresses. Attaquer le théâtre, c'était s'aliéner à la fois les acteurs qui en vivaient, la société qui en faisait ses délices, les magistrats qui l'organisaient, et les princes qui le favorisaient sinon par goût du moins par politique <sup>1</sup>. Est-ce que cette perspective n'était pas de nature à effrayer et à désarmer les censeurs les plus résolus ? Si donc, malgré l'esprit de conciliation, qu'ils ont témoigné en d'autres circonstances ; si, malgré l'intelligence très nette des obstacles auxquels ils se heurtaient, les Pères ont déclaré la guerre au théâtre, une guerre inexorable et sans trêve, c'est que leur conscience leur en faisait un devoir impérieux : c'est qu'ils s'y voyaient contraints par des motifs d'une force irrésistible.

Les Pères ne les ont pas indiqués expressément, toutes les fois qu'ils ont condamné le théâtre. Traitent-ils un sujet qui lui est analogue, ou assez voisin pour en évoquer l'idée, il leur arrive d'en faire mention, pour rappeler seulement qu'il est défendu. Ce procédé, dont les exemples abondent, est surtout employé par les prédicateurs — on le rencontre notamment chez saint Jean Chrysostome et saint Augustin — parce que l'homélie se prête aux digressions, et s'adresse ordinairement à des auditeurs familiers. Dans une autre instruction, ils ont entendu parler du sujet qu'on effleure ; et ce qu'ils en ont retenu leur permet de comprendre l'allusion et d'en profiter. Mais, avouons-le, dans la plupart des cas, cela n'aurait pas suffi. Les Pères devaient justifier leurs attaques, et ils les justifiaient pleinement, pour prévenir l'accusation d'intolérance que les païens.

1. On attendait d'eux du pain et des jeux : Juvénal, Sat. X, 78-81.

..... non qui dabat olim  
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se  
Continet, atque duas tantum res anxius optat,  
Panem et circenses.

Cela était vrai, au début de l'Empire ; et Symmaque nous apprend que sous les empereurs chrétiens les mœurs n'avaient point changé. Devenu préfet de Rome, à la fin du quatrième siècle, il supplie Théodose et Arcadius de pourvoir à la subsistance du peuple, et d'accorder aussi des jeux. Epist. X, cap. 26.

« Quia te esse *la pater* et *genitorem* clementiam vestram ut post illa subacta, que vobis nostro iugitatis vestra preestabit et etiam circules ac scenas voluptates circos et Imperatorum curiae suggestatis. His enim *sanctis* interna letitia, cupis desiderium palliatum nobis est ».

toujours ombrageux, leur auraient jetée à la face. On sait avec quelle complaisance ceux-ci accueillaienit, depuis le règne de Néron, les rumeurs défavorables aux chrétiens<sup>1</sup>. N'était-ce pas un lieu commun de leur attribuer tous les vices imaginables, de les regarder comme des ennemis du bien public, et de les rendre responsables des malheurs qui fondaient sur l'Empire? En un temps où déjà le Paganisme mourait, ces calomnies étaient encore assez répandues et conservaient assez de crédit pour que saint Augustin se crût obligé de les réfuter dans la *Cité de Dieu*. Aussi conçoit-on que les Pères aient eu à cœur de démontrer que leur hostilité contre le théâtre était fort légitime; et on s'explique pourquoi ils en ont indiqué les motifs avec insistance dans les ouvrages où ils discutaient avec les adversaires de leur religion<sup>2</sup>.

Pour d'autres raisons, ils les exposèrent aux chrétiens. Parmi ces derniers, les plus instruits et les plus expérimentés n'ignoraient pas les dangers du théâtre. Mais certains d'entre eux n'en persévéraient pas moins dans leur égarement, et, pour s'excuser, ils inventaient des prétextes dont Tertullien reconnaissait la subtilité<sup>3</sup>. Si les Pères n'avaient porté que des condamnations vagues, sans les motiver fortement, il est probable que ces habiles casuistes les auraient méprisées, sinon interprétées comme une marque de tolérance ou même d'approbation. Il y en avait d'autres, et c'était le plus grand nombre, à qui leur simplicité<sup>4</sup> voilait en partie les écueils du théâtre. Élevés peut-être dans le Paganisme, et soumis encore à son influence, ils considéraient les spectacles comme des plaisirs à peu près innocents; et ils ne voyaient pas la nécessité d'y renoncer. Il fallait donc les éclairer, et les prémunir contre un poison d'autant plus à

1. Cf. Louis Arnould, *De Apologia Athenagoræ, patris græci secundo seculo florentis* « Ηρώδεια περί χριστιανῶν » *in scripta*. These. Paris, chez Colin, 1898, p. 31-78.

2. Par exemple, Tatién, Minucius Felix, Tertullien, Arnobe, Lactance.

3. *L. de Spectaculis*, III.

• Quorundam enim tales... scrupulosior, ad hanc abdicacionem spectaculorum de scripturæ auctoritatè expos. II... »

P. L. I. p. 633-634 : *Corp. script.*, XX, p. 4.

4. « Quorundam enim fides simplicior, etc. » *Ibid.*



craindre qu'il se dissimulait sous les apparences d'une liqueur délicieuse. Les Pères le firent en leur exposant les motifs de leur condamnation ; ces motifs, on peut les ramener à sept, sans rien omettre d'essentiel. Ils condamnèrent le théâtre, parce qu'il développait l'esprit de frivolité, et surtout parce qu'il était un foyer de concupiscence, une école d'obscénité, de cruauté, d'idolâtrie et d'impiété, et qu'enfin ceux-là même qui, par impossible, n'en auraient pas souffert personnellement, auraient contribué à la ruine des chrétiens plus faibles, en les entraînant aux spectacles par leur exemple.

## CHAPITRE I

### LE THÉÂTRE ET LA FRIVOLITÉ

- I. *La frivolité opposée à la raison et à l'esprit chrétien.* —  
 II. *Le théâtre est inutile.* — III. *Il excite le rire et recherche la plaisanterie.* — IV. *Il fait perdre le goût des occupations sérieuses et il éloigne de Dieu.*

Sous le nom de frivolité, les Pères ne combattaient pas les distractions honnêtes que la santé du corps et de l'âme exige. Ils s'en prenaient seulement à cette légèreté habituelle et dominante, dont les Grecs avaient donné bien des exemples en politique et en religion<sup>1</sup> : qui avait triomphé de la gravité

1. Cf. Démosthène (*les Philippiques*) et Aristophane (*les Nuées*). Dans cette comédie, dirigée contre les sophistes, il y a un épisode très significatif ; c'est celui où Strepsiade raconte ses déboires domestiques ; se plaint de sa femme, qui le ruine pour satisfaire une sottise vanité ; de son fils, qui refuse de tra-

romaine<sup>1</sup>, et qui gagnait les Barbares, à mesure qu'ils s'incorporaient à l'Empire. C'est que sous les dehors de l'enjouement elle cachait un désordre véritable. A l'encontre de la saine philosophie, elle substituait le caprice à la raison dans le gouvernement de la vie privée et publique ; elle attachait de l'importance à des futilités et traitait avec désinvolture ce qui commandait la réflexion et le respect. Par là même, elle s'opposait au Christianisme, qui ordonnait de juger toutes choses à la lumière de la foi, de penser et d'agir en toute circonstance pour son propre salut et pour la gloire de Dieu<sup>2</sup>. Il n'est donc pas étonnant que les Pères aient interdit les représentations scéniques, qui contribuaient beaucoup au développement ou à l'entretien de la légèreté. « Quand même elles seraient exemptes de tous les autres défauts, déclare saint Cyprien, il faudrait les condamner, parce qu'elles inspireraient aux chrétiens un esprit de frivolité qui ne convient nullement à leur condition<sup>3</sup>. »

Leur moindre mal, aux yeux des Pères, est leur inutilité : « Si l'on y assiste sans affection et sans plaisir, dit Tertullien, on commet cependant un péché de vanité, car on n'en retire

<sup>1</sup> vailler et qui n'a de goût que pour les courses. *Acta Apost.*, XVII, 18-33 (discours de saint Paul). L'auteur des *Actes* dit, en passant, des Athéniens :

« Athenienses autem omnes, et advena hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi. »

<sup>2</sup> C'est Fecho et la confirmation du « τί ζαρόν » de Demosthène; Juvénal, *Sat.*, III, 460 : « Natio comœda est ».

1. Aux applaudissements du public, Néron avait prostitué sur la scène la dignité impériale. Cf. Suétone, XXI, XLVI; Tacite, *Ann.*, XIV, 14-15; XV, 33. Sur Caligula, acteur, cf. Suétone, LIV-LV.

2. Saint Paul, *Ep. I ad Cor.*, X, 34 :

« Sed et ego manducavi, et bibi, sive aliud quid feci, omnia in gloriam Dei facite. »

*Item, Ep. ad Gal.*, III, 17.

3. Saint Cyprien, *Liber de Spectaculis*, VII :

« Hæc enim sunt essentia christiana, ebrietas tamen et spectanda non essent christiana. Quædam species, nisi non habesent crimen, habent in se maximum et parum contra christi mandatum. »

*Cæp. scrip.*, III, Pars 3, p. 10; P. L., IV, p. 785. Ce traité, qui se trouve parmi les œuvres de saint Cyprien, est imité de la *Lettre à Donat*, du même auteur, et du *De Spectaculis* de Tertullien. Mais il est d'une authenticité douteuse, et on l'attribue généralement à Novatien (250). Cependant, comme il ne manque pas d'une certaine autorité, nous lui ferons quelques emprunts. Saint Ambroise, *De Insuperabili*, I, 4 : « Vanitas theatrum est. » *Cæp. scrip.*, XXXII, Pars 2, p. 163; P. L., XIV, p. 571.

aucun profit<sup>1</sup>. » Dans son *Discours aux Grecs*, Tatien en parle avec mépris, et les abandonne aux patens, parce qu'elles n'offrent pas d'intérêt. Ce grief, il l'adresse spécialement à la tragédie et à la comédie, d'où l'on peut conclure que, de son temps, elles étaient assez souvent représentées, en tout ou en partie. « Que m'importe, dit-il, ce personnage insensé d'Euripide (Oreste ou Alcméon qui annonce le meurtre de sa mère?... Dédaignons les pièces de Ménandre<sup>2</sup>. » « Vous assistez aux pantomimes », dira plus tard saint Ambroise aux fidèles de Milan : « c'est une marque de vanité<sup>3</sup>. » Il aurait pu leur faire une observation semblable à propos du mime, qui se disputait alors, avec la pantomime, la faveur du public. Environ un quart de siècle avant l'évêque de Milan, l'empereur Julien avait émis son opinion sur le même sujet, en termes qu'on nous saura peut-être gré de reproduire. Après avoir déploré l'immoralité du théâtre, il affirme qu'il n'essayera point de le réformer : « assuré, continue-t-il, que ce serait impossible, et qu'en outre, si cela se pouvait, ce serait inutile, je me garderai bien de cette ambition<sup>4</sup>. » Ainsi les Pères se rencontraient, dans le dédain des choses vaines et stériles, avec les Romains des vieux âges<sup>5</sup> et un prince de leur temps qui s'efforçait de ranimer le Paganisme. Mais, au lieu de se borner aux intérêts de la famille et de la cité, ils appliquaient leur esprit pratique et

1. *De Spectaculis*, XV

Ceterum si esset alioquin, nulla est voluptas, et est reus jam ille vanitatis eo conveniens, ubi nihil consequatur. Sed pato autem etiam vanitas extranea est nobis. »

P. L., I, p. 648; *Corp. scrip.*, XX, Pars I, p. 47.

2. « Τί γὰρ ἀμφισβητεῖται πρὸς θεοῦ τιμῆν ἢ κατὰ τὸν Εὐριπίδην μανθάνειν, καὶ τὴν Ἀσκληπιάδην γηροκοπῆν ἀπαγγέλλειν... Ἐργαστοῦ... καὶ Μενανδρῶν τῆς ἐλαίου γλώσσης ἢ συγγραφέων... παραρηκόμενοι βυθὸν τα γὰρ ἀφείματα. » — *Λόγος πρὸς Ἑλλήνας*, 24. P. G., VI, p. 857-860; *Œuvres complètes*, L. de Spect., VII :

« Quod loquar omnibus, et fratres carissimi, quid nobis necesse tragoedias vobis usamas? »

*Corp. scrip.*, III, Pars 3, p. 40; P. L., IV, p. 785.

3. *In ecclesiam* 37 Psalmi CXXVIII. « Pantomimum aspicias, vanitas est. » P. L., XV, p. 1260.

4. *Œuvres complètes*, Fragment de Julien, 304. « εἰ καὶ οὐ λόγος ἐστὶν τούτων οὐδὲ οὐδὲν ὅστις ἀποδοῖ, ἀλλὰ ἕνεκα τῆς ἐπιπέδου ἀσφαλείας τῶν ἀπὸ γαστρίων τούτων μὴ ἀπολαύειν παντάπασιν τῆς φιλοτιμίας. » Ed. Hertlein, Leipzig, 1875, I, p. 380.

5. Cf. *Les Latins pendant les siècles obscurs*, édité L. Delbroux, in 8°, Angers, 1903, p. 39-409.

calculateur aux biens de l'âme ; et ils estimaient comme perdu tout le temps que l'on n'emploie pas à gagner le Ciel.

Ils n'étaient pas toujours compris des chrétiens, qui trouvaient des excuses. « Ne faut-il pas se procurer quelque délassément ? Et quel mal y a-t-il à le chercher au théâtre ? » Saint Clément d'Alexandrie leur répond qu'il « n'est pas permis de racheter l'oisiveté par des bagatelles, et qu'un homme sage ne sacrifiera jamais l'utile à l'agréable<sup>1</sup>. » Au reste, les divertissements honnêtes ne manquent pas à ceux qui veulent se distraire. Saint Jean Chrysostome les propose à ses auditeurs dans un tableau délicieux : « Si vous désirez quelque délassément, allez dans les parcs, sur les rives du fleuve<sup>2</sup>, sur le bord des étangs ; contemplez les jardins, écoutez le chant des cigales ; visitez les tombeaux des martyrs : là, vous trouverez la santé du corps et l'utilité de l'âme, sans les inconvénients et le remords qui naissent de la volupté que l'on goûte au théâtre. Vous avez une épouse, vous avez des enfants : quoi de plus agréable ? Vous avez des parents, vous avez des amis : voilà des plaisirs, et des plaisirs qui inspirent la tempérance et procurent de grands avantages<sup>3</sup>. » Il est probable que les meilleurs chrétiens se contentaient de ces récréations innocentes, et que saint Jean Chrysostome lui-même les goûta dans sa jeunesse, ou en fut le témoin, et que pour les décrire dans cette page digne de Chateaubriand, cette page très fraîche et très vivante, où l'amour de la nature s'allie avec le sentiment familial et religieux, il lui suffisait d'évoquer ses propres souvenirs.

Parmi les autres formes de la frivolité, que le théâtre favorise, les Pères signalent souvent le rire. Ce n'est pas qu'ils le con-

1. Παρρησιας, III, 11. « Το δε ζήτημα ὑδέποτε ἀνέστην κωλοποιῶν οὐ γὰρ αὐτὸν οὐκ ἐπίσταται ποτε οὐ ποτε ὁ νοῦς ἔχειν το ἕδιον. » P. G., VIII, p. 636.

2. L'Oronte qui traverse Antioche, où cette homélie fut prononcée.

3. Το Μῆθη, Hom. XXXVII, al. XXXVIII, n° 7. « Εἰ γὰρ βούλῃ ψυχαιοῦσθαι, ποῦς οὐκ ἐπιπέσεισιν, ἐπὶ παράρροντα ποταμὸν καὶ λίμνας καταμαθῆναι κήπους ἄλλοις σιτισίαις ἕλκασιν, ἐπιγυμνάξαι σφίσις μαρτυρῶν, ὅπου σώματος ὕγιαια καὶ ψυχῆς οὐδέσια, καὶ βραχὺς κούνη, οὐδὲ μετάνοια μετὰ τὴν ἔδωσιν, καθάπερ ἐνταῦθα. Ἔχεις γυναῖκα, ἔχεις παῖδας, τί τούτοις τῆς ἔδωσῆς ἴσον; Ἔχεις φίλους, ἔχεις φίλους, ταῦτα τὰ κέρηα ποῦς μετὰ τῆς σωτηρίας καὶ το κέρηος παρέχοντα. Τί γὰρ παῖσιν γυμνασίαις, οὐκ ἐστίν. » P. G., LVII, p. 428.

damnent absolument, comme Bossuet l'insinue dans ses *Maximes et réflexions*<sup>1</sup>. Il est vrai que, pris à la lettre, un passage de saint Basile semble lui donner raison<sup>2</sup>. Mais, ce qui lui enlève sa valeur ou du moins la diminue, c'est que l'auteur s'adresse à des moines, tenus par vocation à plus de réserve que le commun des fidèles<sup>3</sup>, et que surtout il mentionne un rire malsain et propre aux pécheurs, puisqu'il entraîne la damnation éternelle. D'ailleurs, dans un autre passage également compris dans les règles monastiques, le même écrivain exprime sa pensée avec toute la netteté désirable, et autorise expressément, jusque dans la vie parfaite, le rire modéré, par lequel la joie du cœur rayonne sur le visage<sup>4</sup>. C'est aussi l'avis d'un autre Père, plus rigide que saint Basile. Après avoir rappelé au peuple d'Antioche que Jésus-Christ n'a point ri, ni saint Paul, ni d'autres saints patronages, saint Jean Chrysostome ajoute une restriction, pour bien montrer qu'il n'entend pas tirer de ces illustres exemples une règle qui oblige les chrétiens. « Si je tiens ce langage, dit-il, ce n'est pas pour condamner le rire, mais pour mettre un frein à ses débordements<sup>5</sup>. » Ce que les Pères proscrivent, ce sont donc seule-

1. « Encore que les saints Pères n'approuvassent point qu'on fit rire... » p. 91.

2. Ὅσα κατ' ἐπιτομήν *Regulae brevius tractata*, XXXI. « Τοῦ Κυρίου τοῦ εὐνοῦ γελῶντος κατακρίνοντος, εὐδελόν. ἵνα οὐδέποτε κακὸς γέλωτος ἔσται τῷ πιστῷ, » P. G., XXXI, p. 1104.

3. Notons cependant un vœu de saint Jean Chrysostome. Il souhaite parfois que les chrétiens mènent une vie semblable à celle des moines, à l'exception du mariage. *In Epist. ad Heb.*, Hom. VII, n° 4. « Μὴ γὰρ ὁ κατὰκός ὁρᾷται τι ἔχειν πέραν τοῦ μονάζοντος, ἢ το γυναικί συνουσίᾳ μόνον. » P. G., LXIII, p. 67. C'était pour lui l'idéal évangélique; et il aurait voulu l'introduire dans la société, comme il l'avait vu fleurir dans le désert, et comme lui-même le pratiquait. Mais en réalité il était obligé de faire des concessions à l'esprit du siècle, et il ne demandait ordinairement à ses auditeurs que l'accomplissement des préceptes. Cf. Pusch, *Saint Jean Chrysostome*, p. 249-265.

4. Ὅσα κατὰ πᾶτος *Regulae fasilus tractata*, XVII, n° 1. Ἄρχη μὲν γὰρ μονάζοντος εὐδελόν τῆ διόρθωσιν τῆ ψυχῆς ὑποτασσῆναι ὅσα ἀποσταί, ὅταν ἡλίκα μόνον το γυναικίμωσιν καρδίας ἐνομασθῆναι, προσοπισθὲν ἡλίκα. Prov. XV, 13. » P. G., XXXI, p. 961.

5. *In Matth.*, Hom. VI, n° 6 : « Καὶ ταῦτα ἔγωγο, ὡς τοῦ γέλωτος ἐνομασθῆναι, ἀλλὰ τῆ διόρθωσιν ἀναρῶν, » P. G., LVII, p. 69.

nient les excès du rire, le rire perpétuel<sup>1</sup>, ou le rire déréglé qui se répand en éclats bruyants, qui agite tout le corps, qui trouble l'âme et lui ôte sa maîtrise<sup>2</sup>. Ce rire, conclut saint Jean Chrysostome, « convient aux acteurs, aux courtisanes et aux efféminés qui paraissent sur la scène, et non aux chrétiens qui sont appelés à posséder le Ciel et qui sont inscrits dans les rangs d'une armée spirituelle<sup>3</sup>. »

De nos jours, semble-t-il, les moralistes professent une doctrine plus large. Au lieu de tolérer simplement le rire, comme s'il n'était qu'une faiblesse de la nature, ils le recommandent avec chaleur et le tiennent pour un criterium de la santé morale. De fait, les séminaires et les cloîtres, où fleurissent tant de belles âmes, ne sont-ils pas le séjour de la plus franche gaieté ? Pour expliquer cette divergence entre le passé et le présent, il est bon d'observer que les Pères subissaient des influences qui ont disparu ou qui sont moins fortes aujourd'hui. L'impression très vive que leur causait le drame douloureux du Calvaire, une conception un peu étroite de l'idéal évangélique, le souvenir des supplices endurés par les martyrs et la menace des persécutions, ne les disposaient guère à des accès de joie. Peut-être aussi leur rigorisme eut-il une autre cause. Nous avons remarqué comment ils s'accordaient avec Julien, sur un point que Sénèque avait déjà résolu dans un sens identique, lorsqu'il mettait Lucilius en garde contre la frivolité, et plaçait dans la fuite de ce défaut la perfection de la sagesse<sup>4</sup>. Pareillement, il existe une ressemblance entre la théorie des Pères sur le rire et celle de philosophes païens qu'ils avaient feuilletés dans les écoles, et avec lesquels ils restaient en contact. Platon n'admet

1. Saint Jean Chrysostome, *Ibid.*, n° 7 : « Οὐ τοίνυν ἡμέτερον τὸ γελᾶν ἕμερον... » p. 71.

2. Saint Basile, *Όμιλ. κατά πλάτος*, XVII, n° 1 : « Ἐγκαγχίζειν δὲ τῆ ζωῆς, καὶ ἐπιπλάττειν ἐγκαγχιστὸς τὸ σωμα. οὐ τοῦ καταπαλῆνους τῆν ψυχῆν, οὐδὲ τοῦ ἐκείνην, ἀλλὰ τοῦ κατακαταστῆναι ἄνευ τῆς ἐαυτοῦ. » P. G., XXXI, p. 964.

3. *Id. Μετὰ. Πόλιν*, VI, n° 71 : « ἀλλὰ τῶν ἐπὶ σαργῆς, τῶν πορευομένων γυναικῶν, τῶν καὶ τῶν ἐπιπορευομένων ἄνευ... οὐ τῶν ἐπὶ τῶν οὐρανῶν κεκλιμένων..., οὐ τῶν ἐπὶ τῶν οὐρανῶν ἐπιπορευομένων. » P. G., LVII, p. 71.

4. *Epist. ad Lucil.*, III, 2, § 231.

« Πῦρ (superbia) fundamentum quod est queris ? Ne gaudes vane ! Fundamentum non esse dei, sed hominis. »

Cl. Goussier, *De fin. bon. et mal.*, IV, 28.

pas les rieurs dans la cité qu'il rêve de fonder : car, dit-il, « quand on se laisse aller au rire immodéré, on acquiert une inconstance également immodérée<sup>1</sup>. » Rares sans doute à Athènes, les citoyens dignes de peupler la République de Platon ne manquaient pas à Rome, parmi les contemporains de Caton le Censeur. L'un d'eux, Crassus, aïeul du triumvir, mérite une mention spéciale pour son surnom d'ἀγέλαστος, *qui ne rit jamais*, surnom bien justifié, puisqu'il ne se dérida qu'une seule fois dans sa vie<sup>2</sup>. Nous ne savons quelle fut l'influence de maximes et d'exemples aussi austères. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est que, donnés par des païens, ils étaient bien propres à piquer les Pères d'émulation et à les encourager dans la voie de la gravité.

D'ailleurs, il faut en convenir, au théâtre on riait sans mesure. La vue de personnages légendaires, comme *Pappus*, l'avare toujours baffoué, *Bucco*, le gras, *Maccus*, le maigre, *Dossennus*, le docteur pédant et bossu<sup>3</sup>, leurs costumes plus ou moins grotesques, leurs travestissements<sup>4</sup> et leurs situations comiques excitaient l'hilarité générale. Mais celui qui obtenait le plus de succès, dans ce genre de la bouffonnerie, c'était sans contredit un acteur du mime, appelé communément *Stupidus*. On reconnaissait cet ancêtre de Joerisse, à sa tête rasée, à ses joues rebondies, et surtout à son air benêt. Comme on le devine, il était le souffre-douleur de la troupe, ce qui achevait de

1. *Rép.*, III, 388, E. « Ἄλλο τι, οὐδὲ φιλοκρίωνός γε δεῖ εἶναι, σπέρδι γὰρ ὅταν τις ἐπὶ ἰσχυρῶς γέλωτι, ἰσχυρῶς καὶ μεταβλήθη ζῆτι τοῦ σπουδίου. »

2. Cicéron, *De fin. bon. et mal.*, V, 30 :

« Crasso, quem semel ait in vita risisse Lucius. »

3. Personnages de l'atellane. L'atellane était jouée encore, à la fin du second siècle ap. J.-C. (Tertullien, *L. de Spectaculis*, XVII) :

« Ita summa gratia ejus (theatri) de spurcitate plurimum concinnata est, quam Atellanam testudatam. »

4. *Corp. script.*, XX, p. 18 ; P. L., I, p. 649. Mummus essaya de le faire revivre : Macrobe, *Sat.*, I, X, 3.

Mummus proque, qui post Novium et Pomponium in recentem artem Atellanam suscitavit. »

Ce fut sans doute sans succès, car les Pères le mentionnent rarement. Au reste ce qui sera dit du mime dans la suite pourra très souvent lui être appliqué.

4. Cf. 900 Birkbeck, H. *Comœdium Atellanum*, Leipzig, 1898, p. 269-275. Et sciatote aussi des parodies de la Tragedie *Lygiameno appetata*, de Pomponius, p. 269 ; *Hercules Cæcator*, p. 313 ; *Andromaque*, de Novius, p. 368.

le rendre ridicule. Quand un autre personnage lui appliquait quelque soufflet retentissant, tous les spectateurs éclataient d'un fou rire <sup>1</sup> que l'on appelait *risus mimicus*, pour indiquer ce qu'il avait de puéril et d'excessif.

Une autre cause du rire, au théâtre, la principale selon saint Jean Chrysostome, était la plaisanterie <sup>2</sup>. Nous ne parlons pas ici de ces propos grossiers qui outrageaient la pudeur en même temps qu'ils charmaient l'esprit du vulgaire. Il s'agit seulement de ces facéties qui n'offensaient pas gravement la morale, et qui, sans être relevées de finesse attique, n'étaient pas dépourvues de sel. Les Pères les désignent ordinairement sous le nom d'*eutrapélie*, de *stultiloquium* et de *scurrilitas*. Mais, quelque nom qu'ils leur donnent, ils les condamnent sans exception <sup>3</sup>. C'est qu'entre les plaisanteries vaines et douteuses et celles qui choquent ou qui blessent, la limite est souvent imperceptible ; et, à moins d'une habileté consommée et d'une réserve extrême, on la franchit insensiblement <sup>4</sup>. De plus, le

1. Arnobe, *Adv. nat.*, VII, 33 :

« Minus nimirum dii gaudent... delectantur, ut res est, Stupidorum capitibus rasis, salapittarum sonitu atque plausu. »

*Corp. scrip.*, IV, p. 267 ; P. L., VI, p. 1266-1267. Ce rôle était parfois rempli par des descendants des grandes familles romaines. Juvénal, VIII, 190-192 :

(qui sedet (le peuple), et spectat triscurria patriciorum,  
Planipedes audit Fabios, ridere potest qui  
Mamercorum alapas.

2. In *Matth.*, VI, n° 7 : « ἃ φεύγειν ὁ Παῦλος ἐκέλευσε, τὴν μορφολογίαν καὶ τὴν εὐτραπέλιαν, ταῦτα ὄρωμαι ἀναπέιθων. Καὶ τὸ ὀλίγον χλιεπωτερον τούτων ἢ τοῦ γελοιωτάτου ἐστιν ὑπόθεσις. » P. G., LVII, p. 74.

3. Saint Jérôme, *Comment. in epist. ad Eph.*, III, V (3-4) :

« Stultiloquium enim et scurram non decet esse Christianum. »

P. L., XXVI, p. 520.

Saint Thomas fait de *Eutrapélie* une vertu. *Commentum in quart. lib. sent. mag. Petri Lombardi*, Dist. XVI, *quæst.* IV, art. II, sol. 4<sup>a</sup> :

« quidam autem iudi sunt nullam turpitudinem habentes, quos Philosophus liberales vocat et hi sunt materia virtutis, scilicet eutrapelia. »

Cf. 1-2. *quæst.* LX, art. v ; II-2, *quæst.* CLXVIII, art. IV. Bossuet, (*Maximes et réflexions*, p. 84-91) prétend que saint Thomas a mal interprété les Pères et que son désir de les accorder avec Aristote l'a induit en erreur. Ne serait-ce pas plutôt que le mot *eutrapélie* a changé de sens : qu'il désigne, chez les Pères, les plaisanteries, dont il est ici question ; et, chez saint Thomas, un bramage innocent, qui tombe de la grâce à l'entretien, et qui de la sorte délasse l'esprit, sans attaquer la morale ?

4. Saint Jean Chrysostome, In *Epist. ad Ephes.*, Hom. XVII, n° 2 :



chrétien devra rendre compte à Dieu de toutes les paroles oiseuses et légères qu'il aura dites <sup>1</sup> ou approuvées par ses applaudissements. A ce sujet, saint Jean Chrysostome fait remarquer avec justesse que, s'il n'y avait point de spectateurs, il n'y aurait point d'acteurs, et que les uns partagent la culpabilité des autres <sup>2</sup>.

Quelles étaient ces plaisanteries qui abondaient sans doute dans les mimes, et dont les chrétiens agrémentaient leur conversation ? Saint Jean Chrysostome en cite trois exemples, qui nous aident à les comprendre, autant qu'il est possible de comprendre aujourd'hui des expressions qui empruntaient aux circonstances une signification spéciale. Les avait-il lui-même entendues au théâtre, qu'il fréquenta dans sa jeunesse <sup>3</sup>, ou bien les lui avait-on rapportées ? Nous l'ignorons. Mais quand même il ne l'affirmerait pas, nous croirions qu'il ne les a point inventées, pour le besoin de sa cause, parce que les précautions oratoires avec lesquelles il les présente à ses auditeurs, pour les empêcher de rire, attestent évidemment qu'elles étaient à la mode <sup>4</sup>. La première consiste à dire aux convives, dès que le repas est servi : « Prenez, enfants, de peur que l'intestin ne se mette en colère <sup>5</sup>. » Elle nous paraît plus inoffensive et moins

« Μηδεις εστω λόγος ἀργός . από γάρ του ἀργού και εις άτοπους καταπίπτομεν. » P. G., LXII, p. 448.

Saint Basile : Ἀσκητικαὶ διατάξεις, XII : « Εὐτραπείας ἀπάσης ἀπέχεσθαι προσήκει... πολλὰμι δὲ το κακόν ὄθω βραδίον και εις αἰσχρολογίαν και άτοπίαν τήν ἐσχάτην κατέλυσεν, ὡς μή συμβαίνειν κατά ταύτων φυγῆς νῆψιν και εὐτραπείας διάχυσιν. » P. G., XXXI, p. 4576. (L'authenticité de cet ouvrage est contestée).

1. Tertullien, *L. de Spectaculis*, XVII :

« Cum etiam scurrilitatem et omne vanum verbum judicatum a Deo sciamus... ? »

*Corp. scrip.*, XX, p. 49 ; P. L., I, p. 650.

2. *In Matth.*, Hom. VI, n° 7 : « Εἰ γάρ μηδεις ἦν ὁ τά τοιαῦτα θεώμενος, οὐδ' ἂν ὁ ἀγωνιζόμενος ἦν. » P. G., LVII, p. 71.

3. *Περὶ ἱερουσύνης*, I, n° 4 : « Οὐ γάρ ἦν τὸν δικαστήριον προσεδρεύοντα και περί τὰς ἐν τῇ σκηνῇ τέρψεις ἐπιτημιόν συγγίνεσθαι πολλὰμι τῷ βιολίαι προσήλωμένῳ, και μηδὲ εις ἀχροα ἐμβάλλοντα ποτε. » Il s'adresse à son ami Basile. P. G., XLVIII, p. 624.

4. *In Epist. ad Eph.*, Hom. XVII, n° 3 : « Καὶ μή με τις σέσωθῃ πλάττειν, ἀλλ' ἀπὸ ἡμεῶσα ἀπο... και οὐδα μὲν γέλοια κειθήσω, πῶτε ἀλλ' ὁμοιῶ εἶδῶ. » P. G., LXII, p. 426.

5. « Καὶ τὸ πύλακος παρασθέντος, εἶπε τισιν Δράξασθε παιδία, μή ποτε σερσασθῆ καύλια. » *Ibid.*

spirituelle que la seconde : « Malheur à toi, Mammon, et à celui qui ne te possède pas <sup>1</sup> », dans laquelle il est difficile de ne pas voir une parodie du texte évangélique où Jésus Christ a jeté l'anathème aux mauvais riches. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que, selon saint Jean, on ne tient pas de tels propos, quand on n'a pas perdu la piété <sup>2</sup>. Le sens précis de la troisième nous échappe <sup>3</sup>, car le mot *γένεσις*, le plus important de la phrase, peut signifier création ou génération : dans ce dernier cas, il renfermerait une plaisanterie de mauvais aloi. Toujours est-il qu'elles sont toutes indignes d'un chrétien, comme elles l'étaient d'un orateur, au jugement de Cicéron, et qu'il faut les laisser aux mimes <sup>4</sup>.

La frivolité, dont nous avons retracé les différentes formes, enlevait aux chrétiens le goût de toute occupation sérieuse. A partir du iv<sup>e</sup> siècle, nous l'avons vu déjà, si fréquentes étaient les représentations que les spectateurs assidus avaient à peine le loisir de vaquer à autre chose. Au reste, dans l'interval, ils auraient été incapables de fixer leur esprit à rien d'utile et de grave : et, comme des écoliers qui vont en classe entre deux jours de congé, ils ne songaient guère qu'au plaisir de la veille et à celui du lendemain. Aussi accueillaient-ils la nouvelle d'un spectacle avec un empressement qui ne se refroidissait point. Alors ils ne prétextaient pas la nécessité du service militaire ou la crainte des magistrats <sup>5</sup>, comme ils le faisaient, lorsqu'on les appelait à l'église. « Un joueur de cithare, un pantomime ou un autre acteur convoque-t-il la ville, dit saint Jean Chrysostome aux fidèles d'Antioche, on se hâte

1. « Οὐαὶ σοι, μαμμωνά, καὶ τοῦ μὴ ἔχοντί σε. » *Ibid.*

2. « Καὶ οὐκ ἔστιν ἔτι σοὶ αἰσχρὸν ἔχειν δεικνύων τὴν ἀσπίαν, ψυχῆς γὰρ ἐρήμου ἐπιπέσει κατὰ τὰ ἔργατα. » *Ibid.*

3. « Καὶ τὰ πάντα ταῦτα ὅσπερ ἡ εὐφραυνία ἐπισημαζομένη, ὡς ἔστιν λέγουσιν Ἄρσιον καὶ οὐ γινώσκουσιν. » *Ibid.*

4. « Ἡ γὰρ οὐκ ἔστιν τὸ πάθος, εἰ τοῖς πύγμασι ἀπέστειται : Μῆμος γίνω, καὶ οὐκ αἰσχύνω; » *Ibid.*, p. 119. Cicéron, *De orat.*, II, 60

= *Vilando est et monum et etiam oratorum similitudo.*

5. *Orat.*, 28.

6. Saint Jean Chrysostome, *In Epist. Pauli Cor.*, Hom. V, n° 6 : « Σὺ δὲ ἔταν σφραγισθεὶς καὶ ὑποστὰς ἐργασίας, καὶ καὶ παύσει ἐπὶ τῆς σκεπτικῆς ἀναλύσεως τὸν βίον, ἡδονῶν καὶ σπουδαίας ἀσχολίας, καὶ ἀφροσύνης προβάλλῃς πόθον. » P. G., LXI, p. 48.

de répondre à son appel, on lui sait gré de son invitation, et on reste au théâtre la moitié du jour<sup>1</sup>. » Symmaque donne une idée semblable des Romains, à la fin du iv<sup>e</sup> siècle. Comme préfet de la ville, il voulait organiser des jeux publics pour lesquels il avait demandé des acteurs extraordinaires. Malheureusement, ils ne venaient pas aussi tôt qu'on l'espérait. On envoya des messagers à leur rencontre; on s'impatientait; bref, toute la ville s'intéressait à leur sort, et était dans l'angoisse<sup>2</sup>. Ceux qui ne pouvaient se rendre à la représentation s'estimaient malheureux et enviaient le sort des spectateurs. Après avoir dit que des chrétiens passent tout leur temps au théâtre, saint Basile assure que beaucoup d'autres les félicitent d'échapper de la sorte aux soucis du négoce sur la place publique, de ne point exercer de métier pour vivre, et de couler leurs jours dans l'oï-siveté et le plaisir<sup>3</sup>. Salvien nous livre quelques traits qui peignent mieux encore l'apathie et l'insouciance qu'engendre la frivolité. Il rapporte que les habitants de Carthage, au lieu de défendre leurs remparts contre les Vandales, assistaient tranquillement aux spectacles, et que ceux de Trèves auraient voulu reconstruire un théâtre sur les ruines fumantes de leur ville<sup>4</sup>.

La frivolité produit un autre effet que les Pères déplorent

1. *In Joannem*, Hom. LVIII, ad. LVII, n<sup>o</sup> 4 : « Ἄλλ' ἂν μὲν λιθαροδός, ἢ ἄλλοις τῶν ἐπὶ τῆς σικρῆς κλέσθ' ἀπὸ πόνου, κατὰ σπουδῆς ἄπαντες παύσασθαι, καὶ ἔλθαι αὐτῶν τῆς κλήσεως ἰσχυρῶς, καὶ ἡμέρας διουκίχθον τὸ ἕμισυ μέρος ἀναίσκησαν, ἕκαστος ἑαυτῶν προσέχροντες. » P. G., LIX, p. 320.

2. *Epist.*, VI, 42 :

« Eusebius nuper Hieras sumpsi, quibus... aliquos scenicos navi impositos, et secundum preceptum meum missos ad Campantiam nunciavit. »

*Epist.*, X, 26.

« Expectantur quotidie nunci qui propinquitate urbe munera promissa curules ac scenicas voluptates, conditament. »

3. *In Hieronimum*, Hom. IV, n<sup>o</sup> 1 : « Καὶ τῶν τοιαύτων ἄρχων παῖδοι παρακλίνουσι, οἱ, τὰς κατ' ἄρχων ἐρησίας, ἢ τὰς ἐν τῶν παρῶν πρὸς τὸ βῆθ' ἐπινοίας κατακλίπεται, δια θαύμας πάσης καὶ κλίνας τῶν τοιαύτων ἰσχυρῶς τῆς ζωῆς γένεσι διακρίσασθαι. » P. G., XXIX, p. 80.

4. *De civitate Dei*, VI, 15.

« Theatra autem quædam in s'edibusse aux habitantibus de Treves), cum un a principibus postulab'... Cur, quæse, statim, cum populo, cum civitate... E ubi existeret ac postula, postu captiva ac intercep'ta, que aut perire aut fugere. »

P. L., LIII, p. 126; *Corp. script.*, VIII, p. 149, CL pour Carthage; *ibid.*, 12, p. 122; *Corp. script.*, p. 144.

plus amèrement que tous les autres : elle détruit l'esprit de piété qui devrait animer toute la vie du chrétien et le maintenir, autant que ses devoirs d'état le lui permettent, sous le regard et dans la pensée de Dieu. « Or, comment songer à Dieu, au théâtre, où rien n'appartient à Dieu, écrit Tertullien ? Lorsque le tragédien déclame des vers, quel est le spectateur qui se rappelle les transports des Prophètes, et quel est celui qui, au milieu des chants efféminés, repasse les psaumes dans sa mémoire <sup>1</sup> ? » Aucun, assurément, car Tertullien demande l'impossible. Y pense-t-on, du moins, en dehors du théâtre ? Hélas, les chrétiens qui le fréquentent allèguent toutes sortes de prétextes pour ne point aller à l'église, ou ne s'y rendent qu'à contre-cœur <sup>2</sup>. Quand ils y sont, ils se tiennent mal, et ils gardent à peine le silence, pour entendre les chants qui glorifient Dieu, tandis qu'ils écoutent attentivement ceux de la scène qui exaltent le démon <sup>3</sup>. Bien plus, certains poussent l'irrévérence jusqu'à quitter l'église pour courir au théâtre <sup>4</sup>, et ainsi ils font croire que, ne pouvant servir deux maîtres à la fois, ils préfèrent Satan à Jésus-Christ. Portée à ce degré, la frivolité était un désordre grave <sup>5</sup>. Ne soyons donc pas trop étonnés si les Pères, témoins des ravages qu'elle opérerait dans les âmes, l'ont alors combattue avec des accents indignés.

1. *De Spectaculis*, XXV :

« An ille recognitabilis et tempore de Deo positus illic ubi nihil est de Deo...? Sed traxero vo liberante, exclamations ille abenjus prophete retractabil et inter eliminati tribuicis modos psalmum secum comminiscetur. »

P. L., I, p. 656; *Corp. scrip.*, XX, p. 25.

2. Saint Jean Chrysostome, *In Epist. I ad Cor.*, Hom. V, n° 6 : « ὅταν δὲ ἐπιπέσοι τινες ἐκείνην πόλιν, τότε τα μετὰ κωλύματα προσεβλήθη. Dans la phrase qui précède, il dit que rien ne les arrête quand on les appelle au théâtre. Voir *supra*, p. 23, note 1 ; P. G., LXI, p. 48.

3. Saint Jean Chrysostome, *In Psal.*, VIII, n° 1 : Εἰ γὰρ ἐν θεάτρῳ χροῶν κωλύματα προσέβληται, πόλιν γινέσθαι ἡσύχου, ὥστε τα ὀνόματα ἐκείνη δεῖσθαι μέγα... a plus forte raison faut-il se taire à l'église..., P. G., LV, p. 106.

4. Voir pour ce haut texte de Salvien et de saint Jean Chrysostome.

5. C'est aussi l'opinion de Massillon (*Sermon sur l'inconstance dans les voies du salut*) : « Toutes les ressources de salut, utiles à la conversion des autres pécheurs, deviennent inutiles à l'âme inconstante et légère : c'est-à-dire que l'inconstance dans les voies de Dieu est, de tous les caractères, celui qui laisse le moins d'espérance de salut. » Migne, *Orateurs sacrés*, Paris, 1854, t. XLII, p. 689.

## CHAPITRE II

## LE THÉÂTRE, FOYER DE CONCUPISCENCE

I. *De la concupiscence.* — II. *Promiscuité des hommes et des femmes.* — III. *Actrices : dangers de leur présence ; acteurs efféminés.* — IV. *L'amour dans les pièces du théâtre : dans la tragédie ; dans la comédie ; dans le mime ; dans la pantomime. Effets produits sur les spectateurs.* — V. *Le chant et la musique au théâtre.* — VI. *Le mal s'insinue doucement. Ennui et débauche.*

Pendant que les chrétiens dissipent un temps précieux en bagatelles, ils risquent d'exciter en eux-mêmes la concupiscence. On appelle ainsi une inclination, naturellement bonne, que le péché originel a viciée, et qui nous entraîne au mal, sans qu'elle nous enlève pourtant le pouvoir de lui résister. Saint Paul, qui en ressentait l'aiguillon, quoiqu'il eût été ravi jusqu'au troisième ciel, l'a comparée à un ennemi intérieur, — sorte d'État dans l'État — qui lutte contre la volonté régénérée par la grâce, pour la détrôner et la couber de nouveau sous le joug de la nature <sup>1</sup>. Selon saint Jean, il y a lieu de distinguer la concupiscence de l'esprit, qui procède de l'orgueil ; la concupiscence des yeux, qui naît de l'ambition ou de la cupidité ; et

1. *Epist. ad Rom.*, VII, 22-23 :

• Condesictor enim legi Dei secundum interioreni hominem. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi menti mee, et captivantem me in lege peccati, que est in membris meis .

CE. *Epist. ad Gal.*, V, 17. Saint Augustin, *Contra Iulianum Pelagianum*, IV, 14, l'a définie en ces termes :

• Libido autem sententia est, de qua tunc agimus, que nos ad sentendum, sive consentientes mente, sive repugnantes, appetitui carnalis voluptatis impellit. Hoc est contraria dilectioni sapientie, hinc virtutibus numerata .

P. L., XLIV, p. 770.

la concupiscence de la chair, la seule dont il soit question dans ce chapitre <sup>1</sup>. Ce n'est pas le péché, c'est le principe du péché; ce n'est pas la flamme qui dévore, c'est le feu qui couve sous la cendre. Mais s'il n'y a pas de mal à la porter en soi-même, puisqu'il ne dépend pas de nous de l'éteindre entièrement, comme le prouvent les tentations survenues aux plus grands saints, du moins ce serait une imprudence et une faute que de l'attiser sans raison sérieuse. Aussi les Pères blâment vivement les chrétiens qui, sous de vains prétextes, se rendent au théâtre : *causamque de concupiscentia* <sup>2</sup>.

La promiscuité des hommes et des femmes leur semble être un premier danger. A quelle époque et sous l'influence de quelles causes ces dernières furent admises au théâtre, et en quelle proportion elles s'y trouvaient, nous n'avons pas à le rechercher <sup>3</sup>. Disons seulement que leur présence est attestée durant toute la période qui nous occupe, et qu'elles n'appartenaient pas toutes au vil troupeau des courtisanes. Nous savons par de nombreux témoignages, notamment d'Ovide <sup>4</sup>, de Juvénal <sup>5</sup>, de Tertullien <sup>6</sup>, de saint Cyprien <sup>7</sup>, de Lac-

1. *I. Epist.*, II, 16.

<sup>2</sup> Quomodo enim quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ.

3. SAINT HILAIRE, *Tractatus in XIV psalmum*, n° 6 :

<sup>4</sup> Hoc habitaculum post baptismum lavacrum nulla adhaerent sodales... non oculi spectaculis intractabiles parantur.

*Cursus script.*, XXII, p. 88 ; P. L., IX, p. 303.

5. SAINT AUGUSTIN, *sermo LXXXVIII, De viciis Ecclesie a S. Mattheo, Domine accipere nosse*, XVI, 17.

<sup>6</sup> Hoc ipsum quod dicitur concupiscentiam suam, ne percat ad theatrum, clamat post Christianum.

P. L., XXXIII, p. 348.

Tertullien, *De Spect.*, XIV :

« Ita et iniquitas manifestetur a se, species autem voluptatis etiam spectacula. »

*Cursus script.*, XX, p. 16 ; P. L., I, p. 147.

7. S. J. COLETT, *Navarre, les femmes grecques assistaient aux représentations de tragédies et de comédies, au temps d'Aristophane et de Platon : Ultime remarque authentique relative auodus perarere necne*, thèse latine in 8°, Toulouse, 1900, p. 82 S.

1. *I. loc.*, II, 101-102.

2. *Id.*, VI, 20000.

3. *Id.*, 807, XX1.

4. *St. Ag. Epist.* ad qu. III, c. III, des parents, illic virgines ab omni specie verbe aures tenent, que non in theatris et illic omnes que concupiscentia per te dicitur.

5. *Curs.*, 1000, XX, p. 22 ; P. L., I, p. 133.

7. *Epist. ad Donat.*, 8.

tance<sup>1</sup>, que des matrones et des jeunes filles ne rougissaient pas de paraître au théâtre. Y voyait-on des chrétiennes ? Cela n'est pas douteux. Tertullien en mentionne une qui fut possédée du démon, pendant une représentation<sup>2</sup>; et il n'est pas sûr que certain passage de saint Grégoire de Nazianze n'exprime pas la défense d'y conduire les vierges<sup>3</sup>. A Salvina, qui venait de perdre son mari, saint Jérôme ordonne de fuir les jeux scéniques, ce qui eût été inutile, si les chrétiennes s'en absteaient toujours<sup>4</sup>. Mais, quels que fussent leur religion et leur nombre, du moment que hommes et femmes se rassemblaient dans un lieu de divertissement et de plaisir, ils devenaient les uns pour les autres une occasion de péché. Telle est du moins la conviction des Pères. Il est probable que des psychologues et moralistes de nos jours hésiteraient à la partager. Toutefois serait-il impossible de l'expliquer et même de la justifier par les mœurs du temps ? Ovide recommande le théâtre aux mondains et aux débauchés, comme l'endroit le plus propice aux rendez-vous, aux intrigues et aux liaisons<sup>5</sup>. D'après Tertullien, les spectateurs des deux sexes se tendent mutuellement des pièges, par le soin qu'ils apportent à leur toilette, et par leurs entretiens qui excitent la flamme des passions<sup>6</sup>. D'où il conclut avec saint Clément

<sup>1</sup> Quae pudica fortasse ad spectaculum matrona processerat, de spectacula revertitur impudica.

*Corp. scrip.*, III, Pars I, p. 40; P. L., IV, p. 210-211.

1. *Divin. Instit.*, VI, 20 :

<sup>2</sup> Quod juvenes aut virgines fuerant, cum hac et fieri sine pudore ut sagit de scezes immorales et spectari libenter ab omnibus cernunt ?

*Corp. scrip.*, XIX, p. 360; P. L., VI, p. 711. Il y avait même des enfants.

*Ibid.*

2. *De Spect.*, XXVI; *Corp. scrip.*, XX, p. 25; P. L., I, p. 657.

3. Ἐπι ἱστοριᾷ, L. II, Sect. II, VIII. *Ad Salvianum*, 111-114 :

Σὺ δὲ βδελύσσου τὰυτὰ θεᾶται μὴ γράνης κόρας.

Φεύγων ἀπάσης ἡγμάτων διασθορας.

Ἦς δ'αὖτις φιλᾶται τὰς κόρας μὲν παρθένοιας.

P. G., XXXVII, p. 458t.

4. *Ad Salvianum*, LXXIX, 9 :

« Nihil artium seminarum, »

*Corp. scrip.*, LV, p. 97.

5. *Ars. am.*, I, 89-100.

6. *De Spect.*, XXV :

« Immo in omni spectaculo nullum magis scandalum occurret quam si le ipse mulierum et virorum accurrere cultus. Ipsa concussio, ipsa in favoribus aut conspiratio aut dissenso inter se de commercio scindillas fistulatum conlabebant. Nemo denique in spectaculo inon, lo prius cogitat nisi videre et videre. »

*Corp. scrip.*, XX, p. 25; P. L., I, p. 656.

d'Alexandrie <sup>1</sup> qu'ils vont tous aux spectacles pour voir et pour être vus, ce qui dénote une disposition fort dangereuse, car la concupiscence entre surtout par les yeux.

Leurs regards se tournaient également vers les actrices. Au dire de Bossuet, les pièces des Anciens étaient « exemptes de cette indécence qu'on voit parmi nous, d'introduire des femmes sur le théâtre <sup>2</sup>. » Nous ne contestons pas son opinion pour la période qui précéda les dernières années de la République; mais dès lors elles parurent sur la scène sans interruption. Les renseignements que l'on possède là dessus sont si précis et si abondants que l'on ne s'explique pas l'erreur de Bossuet. Tout ce qu'on peut lui accorder, c'est que les hommes remplissaient ordinairement les rôles tragiques et comiques, avec ceux de la pantomime, où l'usage du masque permettait la substitution des sexes. Encore serait-on obligé d'admettre des exceptions. Au début de notre ère, Sénèque signale des pantomimes qui épousent de riches Romains <sup>3</sup>; et Donat, qui écrivait au IV<sup>e</sup> siècle, affirme, dans son *Commentaire de Térence*, que de son temps le rôle de Mysis, dans l'*Andrienne*, est tenu par des femmes <sup>4</sup>. Seules aussi les actrices représentaient les personnages féminins du mime, qui était le plus populaire des genres dramatiques. Parmi celles qui ouvrirent la carrière, vers la fin de la République, nous remarquons Arbuscula, qui remporta beaucoup de succès auprès des chevaliers <sup>5</sup>, et Cytheris <sup>6</sup>, qui

1. *Παράλογος*, III, 11 : « ἀνοσμία ἐστὶν αἰτία ἀνακτῆ ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν συνουσίᾳ ἐπὶ τῶν ἀλλήλων θέαν. » P. G., VIII, p. 636.

2. *Maximos et cœl.*, p. 56.

3. *Ad Helviam*, XII, 6 :

« Beatorumque istos putas, quorum pantomina deciens sestertio nubunt. »

Dans un autre ouvrage (*Natur., quæst.*, VII, 32), Sénèque parle encore de femmes qui jouent la pantomime sur des scènes privées :

« Privatis urbe tota sonat pulpitum : in hoc... femina tripudiant. »

4. *Dein. in Terent. ad And.*, IV, 3 :

« Et tunc non feminas partes in hac comædia Mysid attribui, hoc est personæ feminæ, sive hoc personæ viri agitur, ut apud veteres, sive per numerum, ut nunc vitemus. »

5. Cicéron. *Ad Att.*, IV, 15 :

« Quod si non de Arbuscula, Valeræ placuit. »

Horace, *Sat.*, I, X, 76-77.

6. Cicéron. *Ad Att.*, X, 10 :

« Hic (Antoine) tamen lectica secum lectica aperta portat alteram uxorem. »

Sur le même sujet, cf. *Philipp.*, II, 24. Horace en signale une autre, du nom d'Orinda. *Sat.*, I, II, 55.



dut sa renommée, moins à son talent, peut-être, qu'à ses aventures galantes. Sa fortune et beaucoup d'autres analogues, celle surtout de Théodora, qui porta la couronne d'impératrice, montrent de quel crédit elles jouissaient, dans la haute société, malgré le déshonneur attaché à leurs fonctions. Parfois, grâce à leurs qualités professionnelles, elles acquéraient de l'ascendant sur leurs collègues des deux sexes, et elles obtenaient de leurs suffrages la direction d'une troupe. On leur donnait alors le nom d'archimimes<sup>1</sup>. Pour compléter la liste du personnel féminin, il convient de citer, en outre, les danseuses<sup>2</sup> et les chanteuses qui formaient des ballets et des chœurs.

La seule présence de ces actrices constituait déjà, selon Tertullien<sup>3</sup>, un grave danger pour les mœurs. Entend-il par là qu'il faut interdire la scène à toutes les femmes sans exception ? Il ne se prononce pas en termes formels. Cependant cette interdiction absolue semble découler du texte comme une conséquence logique ; et, en somme, elle n'aurait rien d'étonnant pour qui connaît le rigorisme de l'auteur. Telle est aussi, on le devine, la pensée intime de Bossuet, qui autorise simplement les drames de collège, d'où les actrices sont exclues. Sera-ce tomber dans le laxisme, que se séparer ici de Bossuet et de Tertullien, et s'avouer moins sévère ? Non, sans doute. Qu'on fasse, dans la pratique, toutes les réserves commandées par les circonstances, pour sauvegarder les droits de la morale ; mais, pour s'en tenir aux principes, s'il est permis d'introduire

1. *Corp. inscr. lat.* :

Dormi Claudæ Hermionæ archimimæ sui temporis primæ heredes. »  
VI, Pars 2, p. 4327, n° 40406.

2. Il y avait de très jeunes filles. La première qui ait paru à Rome, sur une scène grecque, se nommait Licinia Eucharis : elle mourut à quatorze ans. Dans son épitaphe, elle dit notamment :

Docta, erudita, pæne Musarum manu,  
Quæ modo pœbitum ludos decoravi choro  
Et græca in scenâ prima populo apparui.

*Corp. inscr. lat.*, VI, Pars 2, p. 4324, n° 40096.

Mommsen (*Histoire romaine*, traduite par Alexandre, Paris, VIII, p. 291-292, note 2) prétend qu'elle vivait à la fin de la République (60-65).

3. Tertullien, *De Spect.*, XVII :

« Ita summa græbia ejus [théâtre] de spectantia plurimum connumerata est... quam minus etiam per miltibres res representat. »

*Corp. script.*, XX, p. 18 ; P. L., I, p. 649.

des rôles féminins dans une pièce, est-ce que la bienséance elle-même ne réclame pas, avec la logique, qu'ils soient remplis par des femmes ? Les confier à des hommes, ce n'est pas seulement accepter l'indécence du travestissement, moins choquant, il est vrai, chez les Anciens que chez les modernes ; c'est encore ouvrir la voie à d'autres abus que l'on voudrait écarter. Saint Cyprien a observé, avec finesse, que les acteurs chargés d'interpréter la pantomime, où il y avait, comme on sait, beaucoup d'*herozones*, se distinguaient par un surcroît de mollesse efféminée<sup>1</sup>. La crainte de manquer leur effet, une émulation perverse ou un faux point d'honneur les emportent au delà du but, que leurs collègues de l'autre sexe atteignent par le jeu naturel de leurs propres ressources, et auquel elles peuvent se maintenir sans effort.

Nous nous rapprochons de Tertulien, s'il s'agit, non plus de discuter les principes de sa morale, mais d'apprécier les faits de son temps. Il est clair que les actrices des premiers siècles ne brillaient point par la modestie : et l'empereur Julien, une fois de plus d'accord avec les Pères, témoigne de leur licence, quand il enjoint aux prêtres païens d'éviter les représentations où elles figurent<sup>2</sup>. Ces malheureuses, pour la plupart courtisanes, rehaussaient les charmes dont la nature les avait parées par tous les apprêts de la coquetterie, et elles les étalaient impudemment sur la scène. Comment les chrétiens seraient-ils restés insensibles à ce spectacle, qu'ils dévoreraient des yeux pendant des heures et des journées entières<sup>3</sup> ? A Antioche<sup>4</sup>, il

#### 1. *De Spect.*, VI :

« Hoc tractus nudibus membris et vir ultra multibrem mollium dissolutus, cui ars ut verbera manibus expetire »

*Corp. script.*, III, Paris 3, p. 9; P. L., IV, p. 785.

2. *Éclaircissement de lettres*, 304 D.

3. Saint Jean Chrysostome, *De David et Sauls*, Hom. III, n° 1 : « Οἱ μὲν ἀπὸ τοῦ αἵματος τῶν σαρκῶν, ἀπὸ τῆς σπουδῆς τῶν σκηνῶν, ὡς καὶ τῆς Ἐκκλησίας ἕκαστοι, καὶ οὐ τῶν ἁγίων ἰσχυροὶ καὶ ἀειδιήμεροί εἰσιν, καὶ διημεροῦσάντων, καὶ ταῖς ὁλίσαι τῶν σκηνῶν αὐτῶν ἡμετέρας ἀποσπῆσαντες, πῶς δύνασάντων λέγειν, ὅτι οὐ πρὸς τὴν ἁγίαν εἶπεν. » P. G., LIV, p. 696.

4. A Comtambreville aussi : et, quand ils demandaient quel mal ils avaient fait, saint Jean leur répondait qu'ils étaient rendus coupables d'adultère *Homélie exaltée des pasteurs*, no 2 :

« Καὶ πῶς εἴπατε ἡμεῖς Μοιχῶν ἔργου πατήρησιν, καὶ ἑρώτων, ποία

s'en rencontrait pourtant qui prétendaient accomplir ce prodige. Saint Jean Chrysostome qui n'en croyait rien, voulut un jour éprouver leur force d'âme, pour les convaincre qu'ils le trompaient ou qu'ils se faisaient à eux-mêmes illusion. Pour cela, il entreprend, avec une hardiesse biblique<sup>1</sup>, la peinture des actrices. A mesure qu'il décrit leur attitude, les mouvements de leurs yeux, leur visage, leur chevelure, leur fard, l'orateur considère attentivement l'effet qu'il produit. Ses auditeurs rougissent et se troublent. A ce moment, jugeant l'épreuve suffisante, il interrompt son portrait, puis il s'écrie, avec l'accent du triomphe : « Si pendant que je vous parle, moi, à l'église, et loin du spectacle, vous ne pouvez dominer vos sens, quelle émotion ressentirez-vous au théâtre ? »

La vue de certains acteurs n'était peut-être pas moins dangereuse — même pour les hommes — que celle des actrices. Nous voulons parler des pantomimes. Il ne suffisait pas qu'ils fussent exempts de toute difformité : ils devaient être, selon Lucien, l'image vivante de la statue de Polyclète<sup>2</sup>, et réunir tous les dons de la beauté physique. Pour relever leurs qualités naturelles, ils s'affublaient de vêtements qui se distinguaient par leur richesse, leur éclat, et leurs plis harmonieux : et ils se couvraient le visage d'un masque dont la perfection contrastait avec les horreurs du masque tragique<sup>3</sup>. Ajoutons qu'ils subissaient, dès le jeune âge, une mutilation qui leur donnait un air efféminé<sup>4</sup>, qu'ils développaient par des exer-

καία : ἡ οὐκ ἤκουσας του Χριστου λεγοντος: Ὁ ἐμὸς θεος γυναικί πρὸς τὸ ἐπιθυμῆσαι, ἤδη ἐμύθευσεν αὐτήν. » P. G., LVI, p. 266.

1. *Liber Proverbiorum*, VII, 40-21.

2. *In Joannem*, Hom. XVIII, al. XVII, n° 1 : « Ἐτοςος πάνιν ἐτέρωθεν ἀνεγρίπεις τὴν φλόγα, γυναῖκα πόρνην εἰς τὴν δαίτην εἰσαγαγὼν, κἀκείνην τα χήματα, τα σχήματα, τῶν ὀφθαλμῶν τὰς διαστροφὰς, τῆς ὄψεως τὸ ἕκρον, τῶν τραγῶν τὰς στρεβλώσεις, τῶν παρεῶν τα ἐπιρρήματα, τὰς ὑπογραφαί. Ἄρα οὐκ ἐπὸ θέτις τι καὶ ἔθου ταῦτα ἀνεγρίπεις; Εἰ δὲ ἐμὸς φανερωμένος, εἰ δὲ ἐν κακίῃσιν ἔσταις, εἰ δὲ ἐκείνου ἀπύχονος ἐπαθεῖς τι πᾶσι τῆν ἄκρασιν ἐνοήσας πᾶς εἰς διακρίθει τὰς ἐν αὐτῶν το θεάτρῳ καθήμενους... » P. G., LIX, p. 120.

3. *Περὶ ὑσχημάτων*, 75 : « Τὸ δὲ σῶμα κατὰ τὸν Πόλυκλειτου κανὼν ἤδη ἐπαδείξην μοι δοκῶ. »

4. *Lucien*, *Περὶ ὑσχημάτων*, 29 : « Τὸ δὲ πρόσωπον ὡστὸ ὡς καλλίστου... το νεγρῶν δὲ ὡς ἐκείνου les masques tragiques, αὐτὰ συμφερονταίς. »

5. Tertullion, *De Spect.*, XVII :

cées la grâce et la souplesse du corps<sup>1</sup>, que, pour tout dire, ils réussissaient à faire oublier leur sexe<sup>2</sup>, et l'on comprendra que les Pères les aient traités avec la même sévérité que les actrices, et aient jugé leur présence sur la scène aussi nuisible aux bonnes mœurs.

Ce qui frappait leurs oreilles, au théâtre, n'apaisait point les chrétiens enflammés par ce qu'ils y voyaient. L'amour était le sujet le plus rebattu des représentations scéniques, et il infectait même le genre le plus grave. Saint Augustin accuse la tragédie d'être immorale<sup>3</sup>, et d'autres Pères, par exemple, Saint Cyprien<sup>4</sup> et Lactance<sup>5</sup>, lui reprochent d'exposer sur la scène des amours incestueux. Quoique leurs critiques soient méritées par des pièces comme *Hippolyte*, on serait tenté de les taxer d'exagération, si elles s'adressaient à l'ensemble des tragédies grecques et latines, telles que nous les possédons.

<sup>1</sup> « Ita summa gratia ejus de spueritia plurimum concinnata est... quam denique pantomimus a pueritia patitur ex corpore, ut artifex esse possit. »

*Corp. Scrip.*, XX, p. 48-49 ; P. L., I, p. 649.

Saint Jean Chrysostome, *In Matth.*, Hom. XXXVII, al. XXXVIII, n° 6 : « ἀνδρες ἡταιρημένοι νοσι μαλακίζομενοι. » P. G., LVII, p. 427. — *In Epist. I, ad Tim.*, Hom. XII, n° 3 : θεατρα συνάγουσι, καὶ πορνῶν ἐκεῖ γυναικῶν χοροὺς εἰσάγοντες καὶ παῖδας πεπορνευμένους καὶ εἰς τὴν εὐσιν αὐτῆν ἐνυβρίζοντες, καθίζουσι τῶν ὀργῶν ἄνω. » P. G., LXI, p. 402.

1. Lucien, *pari ἄρχήσεως*, 71.

2. Lactance, *Divin. inst.*, VI, 20 :

« Histrionum quoque... quorum enervata corpora et in muliebrem incessum habitumque mollita impudicas feminas... mentiuntur. »

*Corp. scrip.*, XIX, p. 560 ; P. L., VI, p. 740.

Saint Cyprien, *Epist. ad Donat.*, VIII :

« Evadunt mares, honor omnis et vigor sexus enervati corporis dedecore molitur, plusque illic placet quisque virum in feminam n agis fregerit. »

*Corp. scrip.*, III, Pars I, p. 40 ; P. L., IV, p. 214.

3. *De Civ. Dei*, II, 8 :

« Et hæc sunt semper tolerabiliora ludorum, comedia scilicet et tragœdia, hæc est fabula poetarum agenda in spectaculis multa rerum turpitudine... composita. »

*Corp. scrip.*, XXX, Pars I, p. 70 ; P. L., XLI, p. 53.

C'est sans doute par distraction qu'un critique anglais, Haigh, a vu dans ce jugement sévère un éloge de la tragédie (*The tragic drama of the Greeks*, p. 460).

4. *Epist. ad Donat.*, VIII :

« Ceterum, et tragœdus, præter carmine facinora recensere : de parricidiis et incestis horror atque præcipuos et in ætæternam veritatis actione replicatur. »

*Corp. scrip.*, III, Pars I, p. 9 ; P. L., IV, p. 208.

5. *Divin. Inst.*, VI, 20 :

Hæc tragœdus historis subiungit, eorum parricidia et incesta scelera demonstrant. »

*Corp. scrip.*, XIX, p. 560 ; P. L., VI, p. 740.

Mais on s'en croirait moins, quand on sait que, sous l'Empire, on ne représentait généralement que des morceaux de tragédies, tantôt dialogués<sup>1</sup>, tantôt lyriques, et qu'on les empruntait de préférence à Euripide<sup>2</sup>, celui des poètes dramatiques qui a peint le plus grand nombre de femmes, et qui a donné le plus de place à la passion. La comédie, qui, d'habitude, selon toute vraisemblance, la même décomposition que la tragédie<sup>3</sup>,

1. Dion Chrysostome, *Œuvres*, XIX : « τῆς δὲ περιηγήσεως τοῦ πρώτου πράξου, ὡς ἔστιν, πρὸς τὸ λέγειν ἢ καὶ ἔργασθαι καὶ τοῦτον μέρη ἑκάστην ἐν αὐτῇ περιηγήσει καὶ ἢ μὲν ἄλλοτερον περιηγήσει, καὶ περὶ τὰ μέρη. »

2. Les parties dialoguées étaient parfois chantées, ce qui était un contre-sens : Lucien, *περὶ ὑψηλότητος*, 27 : « ἔστιν, ἀλλὰ πρῶτον καὶ ἔργασθαι, » dit-il d'un tragédien.

Cf. aussi Philostrate l'Athénien, *Vie d'Apollonios de Tyane*, V, 9. Il signale un tragédien qui entreprend, à lui seul, une tournée en Espagne, joue à Gaux, puis à Hispals (=Seville), sous le règne de Néron. Etant seul, il ne pouvait que chanter des morceaux lyriques ou dialogues. Lucien, *Néron*, XXI. Néron chante des scènes de tragédie :

« Tragœdici opoque cantant personatus. Inter cetera cantavit *Œdipum pœtæ, et hoc, orce, et antroctem, Œdipum cœcrotium, Herculem asiaticum.* »

2. Arnobe, *Adv. Nat.*, VII, 33 :

« Indignatio relanguescit Alcida, si... Euripidis aut Hercule actitetur ? »

(Il se demande comment les spectacles peuvent apaiser les dieux). *Corp. scrip.*, IV, p. 266-267 ; P. L., V, p. 4266.

Vers la même époque (310-320), Eusèbe déclare qu'Euripide est encore joué :

« Ἡρώδης καὶ, καθ' ἑκάστην, V. XXXII : « καὶ τὸν Εὐριπίδην οὐκ ἔτι προέδεικτο, ὡς Ἄπολλον παραίζει : Apollon loue des cervivains indignes et notamment Euripide : τῆς μὲν Σουάρπτος, δια γοῆς καὶ πείσσεως ἔκπεσοντα, εἶσθε δὲ καὶ τοῦ ἀπείρου ἑσθίας παραδοθέντων. » P. G., XXI, p. 389.

Peut-être Philostrate de Lemnos, qui écrit au commencement du III<sup>e</sup> siècle, fait-il allusion à des représentations de l'Hercule d'Euripide :

Lucien, II, 23 : « Ἴσως δὲ γένοιτα κούου (Hercule furieux) παρ' Εὐριπίδου, » dit Philostrate à son interlocuteur, et il ajoute : « τὰς ἑργαῖα δὲ, ἢ τὰ κατὰ ἄστυα, ἐπιμαὶ τῆς σαρκῆς εἶδος πόλλ' ἄλλης. »

Ces dernières paroles peuvent très bien s'entendre d'une pantomime qui met en scène la fureur d'Hercule. Cependant MM. Croiset (*Histoire de la litt. grec.*, V, p. 803), les appliquent au drame d'Euripide ; Arnobe, dans le passage cité plus haut, signale aussi Sophocle :

« Inmatura relanguescet Alcida, si tragœdia Sophoclis, cui Trachinæ nomen est... »

Lucien, *Adv. Nat.*, IV, 33 :

« Non enim et in pedes Jovis Sophoclis in Trachinæ Herculis pesantem teguntur, cuiusmodi titus Indagine miserabilis, eoque videtur hepatus. »

*Corp. scrip.*, IV, p. 470 ; P. L., V, p. 4073.

3. Les auteurs latins sont Menandre et Plautus. Pour Menandre, cf. Lucien, *Œuvres*, *Œuvres*, 26. P. G., VI, p. 877 sous Epiphane. R. = *Œuvres*, 26. P. G., VI, p. 877. Et pour Plautus, cf. Lucien, *Œuvres*, 26. P. G., VI, p. 877.

ne renfermait guère que des enlèvements de jeunes filles et des autres mesquineries. C'est en bons termes que Lactance l'approuve : « beaucoup nous resté de Ménandre, de Plaute<sup>2</sup>, et même de Téopocle, — et que des écrivains grecs et latins<sup>3</sup> nous disent de nos jours et d'autres semblables, dont les œuvres ont disparu, lui donnent entièrement raison<sup>4</sup>.

Quant aux genres inférieurs, qui dominaient sur la scène, ils empruntaient à l'amour, à défaut de mérite littéraire, le secret de leur popularité : « Ne recherchez point la folie du théâtre, dit saint Cyrille de Jérusalem aux nouveaux baptisés, car vous

<sup>1</sup> *Itaque, cum quibusdam quodammodo representent des femmes, il faudra fermer le théâtre, pour qu'on en voie dans les comédies de Ménandre : « μὲν δὲ ἀπὸ τῶν ἀρχαίων Μενάνδρου (αἰσθητῶν καὶ πολλὰ ἕτερα μαιήσεται). »*

<sup>2</sup> Pour Plaute, cf. Arnobe, *Adv. Nat.*, VII, 33 :

« *Quos amicos legimus, si Anachitum hinc, hinc hinc prænuntiat, si Plautum : si Cœciliam, si Terentium, si Amphitruonem, si Menandrum, si quoslibet, si quoslibet.* »

Il est probable qu'on ne représentait point Aristophane. Il aurait fallu en faire le commentaire, ou se résigner à ne rien comprendre. C'est pourquoi il n'eût pas convenu même pour les banquets. Cf. Plutarque, *Quæst. Conv.*, VII, 8, § 312 : « οὐκ ἐπισημασθέντων οὐδὲν ἦν γενέσθαι τὸ συμπόσιον ἢ κωμῶν καὶ ἀγροικῶν προσηγορῶν ἀποκρίσεις = III<sup>e</sup> de la comédie antique.

<sup>3</sup> *Itaque, Itat.*, VI, 20 :

« *Nam si quibusdam, cum de alijs, ut cum de pudicitia aut amoribus metreticum, et quædam sunt, comædies, quæ fabulæ illæ, exornatæ, et magis sententiarum elegantia persuadent, et rationibus, et moralibus doctrinis, ut verus numerus et ornatus.* »

*Quæst. scrip.*, XIX, p. 560 ; P. L., VI, p. 740.

<sup>4</sup> *Itaque ad l'aveni dans l'épilogue des Captifs :*

spectatores, ad pudicos mores facta hæc fabula est,  
 Nam in hac comædiâ nihil est nisi neque ulla amatio,  
 Neque pueri subpositio nec argenti circumductio,  
 Sæpe ubi amans adolescens scortum liberet clam  
 suum patrem,  
 Quædam, pueri, pueræ, et quædam comædies,  
 Ubi boni meliores sunt.

— *Itaque, Itat.*, I, v. 40-42, III<sup>e</sup> au sujet de Fundanius :

« *quidam esse te potes Davoque Chremeta  
 Eludente senem comis garrire libellos,  
 Caus virorum, Fundani...* »

Quintilien déplore l'immoralité d'Afranius : *Inst. Orat.*, X, I, 100 :

« *Quintilianus, Afranium, Afrani, non repinisset argumenta puerorum, tons amoribus, et quædam sunt, comædies, quæ fabulæ illæ, exornatæ, et magis sententiarum elegantia persuadent, et rationibus, et moralibus doctrinis, ut verus numerus et ornatus.* »

« *Quintilianus, cum quibusdam, cum de alijs, ut cum de pudicitia aut amoribus metreticum, et quædam sunt, comædies, quæ fabulæ illæ, exornatæ, et magis sententiarum elegantia persuadent, et rationibus, et moralibus doctrinis, ut verus numerus et ornatus.* »

« *Quintilianus, cum quibusdam, cum de alijs, ut cum de pudicitia aut amoribus metreticum, et quædam sunt, comædies, quæ fabulæ illæ, exornatæ, et magis sententiarum elegantia persuadent, et rationibus, et moralibus doctrinis, ut verus numerus et ornatus.* »

*Quæst. scrip.*, XIX, p. 560.

« y verrez des mimes pleines d'effronterie et d'impudicité<sup>1</sup>. » Minucius Felix prétend que les spectacles dramatiques excitent la même fureur que ceux de l'amphithéâtre, et qu'ils s'en distinguent seulement par une plus grande immoralité. « parce le mime y raconte des adultères<sup>2</sup>. » Ces adultères et ces impuretés n'étaient pas toujours à la charge des hommes, et quelquefois les dieux eux-mêmes s'en rendaient coupables. Dans un sermon qu'il prêche à des catéchumènes, saint Augustin prévient ses auditeurs qu'il leur faudra renoncer aux spectacles. « C'est là, ajoute-t-il, qu'on voit je ne sais quel Jupiter adultère; c'est là qu'on représente le même Jupiter avec Junon, sa sœur et son épouse. C'est là que les impuretés des mimes violent la chasteté<sup>3</sup>. » Les amours des hommes et ceux des dieux, surtout des dieux, formaient aussi le thème ordinaire de la pantomime<sup>4</sup>. Parmi les sujets où elle puisait son inspiration, Arnobe en cite plusieurs, où les habitants de l'Olympe figurent avec des personnages héroïques, qu'ils associent à leurs plaisirs : Europe, Leda, Ganymède, Danaé, Attis, Adonis<sup>5</sup>. On peut croire qu'ils étaient à la mode de son temps, ce qui leur a valu l'honneur d'être nommés. Mais ils ne furent point les seuls, tant s'en faut, à charmer le public : on en

1. *Ημερ τῶν θεαμάτων, ἱστορικῆς πρώτης καθήρησις*, n° 6 : « Μὴ περιπαθῶσθε οὐκ ἔστω ἡ θεατρομανία. οὐκ ἔστω τῆς ἀσεβείας τῶν γέμων ὄψις, ὕβρις, πορνεία, καὶ πάντα ἀσχημότης. » P. G., XXXIII, p. 1609.

2. *Octavius*, XXXVII :

« In scenis etiam non tantum lusus et turpitas pedicor : immo etiam mima vel exponit adulteria. »

*Corp. scrip.*, II, p. 53 ; P. L., III, p. 354.

Juvénal, VI, 42-44, fait allusion à un sujet semblable.

3. *Ad catechumenos, De symbolo*, II, 4 :

« Nunc fortassis theatri amator admonendus sit, quid faciat, et quo debetetur... Ille intuentur spectatores, propriis aut noscitur quem confictum deum Jovis, et adulterantem, et tonantem. Ille fingitur quod idem Jovis Junonem habeat sororem et conjugem... Ille per mimum turpitudinem castitas violatur. »

P. L., XL, p. 639.

4. Ovide, *Rem. am.*, 755-756 :

Illic adsidue ficti saltantur amantes :  
Quid cavas, actor, quid juset, arte docet.

5. *Adv. Nat.*, VII, 33 :

« Ponit animos Jupiter, si... Europa, si Leda, Ganymedes fuerit saltatus aut Danae, motum compescit irarum? Tranquillior, lenior Mater Magna efficitur, si Attidis conspexerit priscam reficari ab histrionibus fabulam? obliterabit offensam Venus, si Adonis in habitu gestum agere viderit saltatum in motibus pantomimam. »

*Corp. scrip.*, IV, p. 266 ; P. L., V, p. 1265-1266





ardeurs de la volupté s'exhalaient<sup>1</sup>. Instruit bientôt par sa propre expérience, il reconnut dans la fiction du théâtre l'histoire de ses misères ; et ce fut pour lui une nouvelle source de plaisir, car son émotion grandissait, à mesure qu'il s'enfonçait dans le désordre<sup>2</sup>. S'il est vrai que « tout homme porte en soi l'image de l'humaine condition », ne pourrait-on affirmer que les autres spectateurs éprouvaient plus ou moins des sentiments semblables, et que saint Augustin, en se confessant lui-même, les a tous confessés ?

Le chant contribuait encore à les amollir. Non pas sans doute qu'il soit naturellement mauvais : il n'est que dangereux si l'on en croit saint Augustin, peu suspect d'indulgence en cette matière. Dans un passage des *Confessions*, où il esquisse le problème de l'art et de la morale, il se demande en effet dans quelle mesure il sied de chanter à l'église ; et il hésite entre les mélodies que saint Ambroise avait introduites à Milan<sup>3</sup>, et la psalmodie de saint Athanase, qui ne différait de la lecture que par de légères inflexions<sup>4</sup>. Il se décide enfin — heureusement — pour la méthode adoptée par son ancien maître, en raison des pleurs qu'elle lui fit couler, au lendemain de sa conversion. Toutefois il lui reconnaît le défaut de subordonner le sens des paroles à des sons agréables<sup>5</sup>. Peut-être se fait-il l'écho trop complaisant des philosophes, dont les invectives contre les arts remontaient jusqu'à Platon<sup>6</sup>. Peut-être aussi que le chant

1. *Ibid.* : « Quo fluit (misericordia) ? Ut quid decurrit in torrentem peccis bullentis, astutus immans tetrarum libellum ? »

*Corp. scrip.*, p. 43 ; P. L., p. 684.

2. *Conf.*, III, II, 2 :

« Nam eo magis eis movetur quisque, quo minus a talibus affectibus sanus est. »

*Corp. scrip.*, p. 45 ; P. L., p. 683.

3. Elles avaient pris naissance à Antioche 344-355. Cf. M<sup>re</sup> Duchesne, *Origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1889, p. 108-109. — Saint Ambroise résume les avantages que « tout âge et tout sexe » retirent du chant des Psaumes : *In Psal. I. Enar.*, 9 ; P. L., XIV, p. 924-925.

4. *Conf.*, X, XXXIII, 50 :

« Ut melos omne cantilenarum suavius, quibus Daviticum psalterium frequentatur, ab auribus meis removeri velim atque ipsis Ecclesiae, tutiusque mihi videretur, quod de Alexandrino episcopo Athanasio saepe dictum mihi commemorat, qui tam memento flexi vocis faceret et sonare totidem psalmi, ut pronuntianti videretur esset quam carenti. »

*Corp. scrip.*, XXXIII, p. 263-264 ; P. L., XXXII, p. 860.

5. *Ibid.* : « Tamen, cum mihi accidit, ut me amplius cantus quam res, que cantata, movet, prohiber me peccare confiteri et tunc malum non audire cantantem. »

6. *De Rep.*, III, 398 D, 400 E.

fulgurée qui rappoient les courtisanes profanes qui le troublèrent « courtisane, et dont le souvenir hantait sa mémoire. Quoi qu'il en soit, si les Éros ne justifiaient pas sans danger pour les chrétiens, dans l'Église même, que devaient-ils penser de celui qui ornait le théâtre, dans les morceaux lyriques et dans la pantomime ? « Il brisait la vigueur de l'âme <sup>1</sup> », assure saint Créon de Nubime... et, selon saint Jean Chrysostome, « il était plein de volupté <sup>2</sup> ». Dans une autre homélie, le même Père compare les chœurs de femmes et de jeunes gens qui l'exécutaient à ceux des moines qui célébraient les louanges de Dieu; et il déclare, en termes énergiques, « qu'il y a entre eux autant de différence qu'entre des chiens qui hurlent ou des pourceaux qui grognent et des anges qui charment le Ciel de leurs suaves mélodies <sup>3</sup>. »

La musique qui accompagnait ces chants <sup>4</sup>, ou qu'on jouait dans l'intervalle, portait également à la sensualité. D'ordinaire, elle comprenait un concert de flûtes et de chalumeaux <sup>5</sup>, auxquels

1. Ἔπη ἱστορικά, l. II, sect. II, VIII, *Ad Seleucum*, 100-104 :

Εἶναι δὲ καὶ οἱ τοὺς ἄγαθων ἀλαγῶν ἄσπετοι.  
Μὲν οὖν ἡχρὸν ἀναξιδίας πόνου.

P. G., XXXVII, p. 158f.

2. *De Decretis* Saecul. Hom. III, n° 1 :

« οὐκ ἔστι θεῶν... καὶ ἀναξιδία παρὰ τὴν φωνὴν πολλὴν ἰσχυρὰ ἔχουσα » P. G., LIX, p. 98b.

3. *In Apoll.* Hom. CXVIII, et LXIX, n° 1 : « Καὶ ἕστιν ἡμερῶν παρεστῶσιν τῶν γυναικῶν καὶ τῶν παρθένων τῶν καλῶν καὶ τῶν ἱερογυμνασίων νέων ἀσπαστάται καὶ ἄλλοι, οἱ τῶν ἀγαθῶν τῶν ἁγίων καὶ τῶν ἀγαθῶν τούτων ἠόδοι... Ἰσοῦστον γὰρ τῶν ἡμερῶν ἡμερῶν τῶν ἀσπαστῶν καὶ τῶν ἀγαθῶν ἀπὸ τῶν παρεστῶσιν ἀσπαστῶν καὶ ἄλλοι... » P. G., LVIII, p. 61c-d,e,f.

4. La pantomime était régulièrement accompagnée de musique. Cf. Cassiodore, *Collationes*, IV, 21 :

« Praesentibus quoque et cunctis popularibus hominibus, cum personis in somno plausibus invitatus adveniret, assistunt consoni chori diversis organis eruditi. »

P. L., LXIX, p. 614.

5. On voit, dans ces morceaux lyriques de la tragédie et de la comédie. Qu'on se rappelle l'introduction de Livius Andronicus, si se fit assister d'un esclave qui jouait de la flûte, ou, en ce qui le concerne, qu'il fut fait et lui-même les mêmes, qui jouait toujours toutes sortes de instruments de musique, et du même une même... La pantomime. Cf. Tite-Live, VII, 2; Valère-Maxime, *Factorum et delectationum rationibus*, II, IV, 2.

6. *Maximus*, chapitre II, section 1, par Pseudo-Dionysius, quant celui-ci est dit... qu'il y a une telle différence entre la pantomime et la musique : *Sat.*, II, VII, 18 : « Βασίλειον ποσειδωνίου... ἡμερῶν ἀσπαστῶν... »

on ajoutait parfois des cymbales, des lyres et des cithares. Mais faible ou puissant, l'orchestre était dépourvu de valeur artistique et ne tendait qu'à énerver les sens et à inspirer les plus bas sentiments. Ovide, Quintilien et Lucien<sup>1</sup> s'accordent sur ce point avec saint Jean Chrysostome, qui s'exprime de la manière suivante : « Les chalumeaux et les flûtes et autres instruments de cette sorte ensorcellent l'âme et en amollissent la vigueur : ils préludent aux artifices des courtisanes, qui trouvent ensuite les spectateurs sans défense<sup>2</sup>. » Ainsi la concupiscence entraîne à la fois par les oreilles et par les yeux<sup>3</sup>.

venustam induxisset novitatem, interrogatus ab Augusto, quæ saltationi contulisset, respondit :

« αὐτῶν συρίγγων τ' ἐνοπήν βραβδὸν τ' ἀνθρώπων. »

Cf. Suétone, *Caligula*, 54 :

« Saltabat etiam noctu . . . et quondam tres consulares secun la vigilia in Palatium aecitos multaque « et extrema momentis, super palpitum collocavit, deinde repente magno tibiarum et scabellorum crepitu... prostravit ac desalta'o cantico abiit. »

Lucien, à propos du pantomime : *περὶ ὀρχήσεως*, 68 : « ὁ δὲ ὀρχηστής τα πάντα ἔχει εὐλασίαν, καὶ ἐνταῦθα ποιῶν καὶ πικρὰ καὶ τὴν παρασκευὴν αὐτὸν ἰδεῖν, αἰδῶν, σπείρον, πῶλον ἀπότον, κυματῶν ἕρπον, ὑποκρίτου εἰσερχοῦν, ἄλλοτων ἁποστῶν. »

Saint Jean Chrysostome, *In Matth.*, Hom. XXXVII, al. XXXVIII, n° 6 :

« καὶ σύριγγες, καὶ αὐτοὶ. » P. G., LVII, p. 426.

1. Ovide, *Remed. Am.*, 751-753 :

At tibi sit tantum non indulgere theatris,  
Dum bene de vacuo pectore cadat amor.  
Enervant amnes cithare botosque lyraque.

Lucien, *περὶ ὀρχήσεως*, 2, — Quintilien, *Inst. Orat.*, I, X, 31 :

« que nunc in scenis effrenata, et impudicis motibus fracta.

2. *De Duce et Sene*, Hom. III, n° 1 : « ἡ δὲ τῶν συρίγγων, ἡ δὲ τῶν αὐτῶν καὶ τῶν ἄλλων τῶν τοσούτων μέθοδος κατασκευασμένη, καὶ το σπείρον τῆς ἀνομιᾶς καταμακάρισται, καὶ τοὶ τῶν πόρνοι ἐπιπορεύει προεστειμένους τὰς τῶν ἀλλοτρίων ψυχὰς, καὶ εὐλαστῶς ποιῶντα. » P. G., LIV, p. 696.

3. Saint Theophile d'Antioche fin du n° siècle. *Προς Αὐτόνοτον*, III, 15 : « Ἄλλ' οὐδὲ τὰς ἰστίδας ἢ ἢ ποιεῖ προεδομένον τοῦ ἀμφιθέατρο ἡρωϊκῶς ὄραν γὰρ, ἵνα μὴ πρόνοιαντα ἑαδὸν οἱ θεοὶ καὶ τα ὅσα, γινόμενα συνημέτοχα τῶν ἐκεί τῶν ἁδουμένων. » P. G., VI, p. 1142.

Pour les raisons que nous avons résumées, dans ce chapitre, la représentation d'une pièce fera généralement plus d'impression que sa lecture. Cf. Quintilien, *Inst. Or.*, XI, III, 4. Citons sur ce sujet une page de Thomassin (*Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement les lettres humaines*, Paris 1681, 3 vol., in-8°) : « J'ai dit à dessein que la lecture (de pièces innocentes n'en pourrait être blâmée, car il n'en est pas de même de sa représentation, qui s'en fait sur les théâtres, ce qui est ce que nous appelons proprement le Comedie. La même pièce qui a pu se lire innocemment en partie, ne peut se représenter sans ces assemblées publiques du grand et du petit monde, sans un extrême danger de la pudeur, de la piété, et du salut du pe-

Par malheur, les chrétiens pouvaient succomber, presque à leur insu, parce qu'ils ne voyaient pas toujours le danger qu'ils couraient. Dans certains cas, la malignité du spectacle se dissimulait sous des dehors inoffensifs, afin de gagner plus sûrement les cœurs, selon une tactique chère au démon, qui cache son venin dans ce que Dieu a créé de meilleur et de plus agréable<sup>1</sup>. Les Pères avouent, en vérité, qu'on représentait des choses indifférentes et même honnêtes<sup>2</sup>. Sans doute font-ils allusion à des extraits de la tragédie et de la comédie, qu'ils placent bien au-dessus des autres genres, lorsqu'ils les comparent du point de vue moral<sup>3</sup>. Cependant que le mime lui-même, malgré le discrédit justement attaché à son nom, ait renfermé sinon des pièces entières, du moins des scènes irréprochables, on n'en saurait douter, quand on se reporte aux fragments qui nous restent de Decimus Labérius<sup>4</sup> et de Publius

conséquent sans critère, pour la plus grande partie des personnes qui y assistent. Ce n'est pas la pièce qui blesse la pudeur et la conscience, puisque tous s'ignorent qu'elle soit innocente, ce qui est très rare. Ce ne sont peut-être pas les acteurs... Mais c'est ce grand et ce beau monde, c'est cette vanité et cette pompe du monde; c'est ce concours, cette ardeur, et cet empressement pour la satisfaction des sens, et pour les plaisirs, pour voir et pour se faire voir, pour se remplir l'esprit et le cœur de l'admiration, de l'estime, et de l'amour de ce que le monde a de plus charmant... » XXIV.

<sup>1</sup> C'est du premier vol.

Cette distinction entre la lecture et la représentation empêche Bossuet d'être inconséquent avec lui-même, quand, d'une part, il condamne le théâtre (*Moralité et réflexions*); et, d'autre part, il permet la lecture de Terence (*De la vie du pape sur l'édition du Dauphin*, Cf. *Maximes et refl.*, p. 97, t. I, où M. Gazier, faute d'avoir fait cette distinction, a cru mettre Bossuet en contradiction avec lui-même).

<sup>2</sup> Tertullien, *De Spect.*, XXVII :

« Cum, cumque simul dicit et cernitur, sed comites puritates et bene sapientes, et delectatio dicitur et ludicrum... et et mirabilis totale quod conficit nobis Dei gratissimus et spectabilissimus... »

*Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638.

<sup>3</sup> Tertullien, *ibid.*

« Cum, cumque simul dicit et cernitur, efficit honesta quidam... Omnia illic sunt tota et delectatio dicitur et ludicrum... et et mirabilis totale quod conficit nobis Dei gratissimus et spectabilissimus... »

*De Spect.*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638; *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638; *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638; *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638; *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638.

<sup>4</sup> M. Labérius, *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638; *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638; *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638; *Opera*, t. II, p. 1, l. 1, p. 638.

Virgile<sup>1</sup>, et à un sujet, transmis par Euripare, où un chien semble avoir joué son rôle principal<sup>2</sup>. Les Perses ont condamné même ces poésies, dès qu'ils s'étaient aperçus que les représentances de l'honnêteté, et permettaient au mal de s'insinuer dans les cœurs, par toutes les avenues, sans exciter trop de défiance. Insensiblement, les spectateurs perdaient de l'empire sur eux-mêmes, et s'abaissaient sur le courant de la sensualité, qui les entraînait sur les bords du précipice<sup>3</sup>, dont ils n'avaient peut-être soupçonné, d'abord, ni la proximité ni la profondeur. Ils ressemblaient à ces enfants qui boivent des liqueurs, et qui s'en étonnent, sous prétexte qu'ils ne s'enivrent jamais.

Après avoir vu et entendu ce que nous venons de décrire, le chrétien s'en allait, emportant dans son esprit des images et des souvenirs qui continuaient la démoralisation commencée au théâtre<sup>4</sup>. Sous leur impulsion, ses sens se soulevaient comme les bords de la mer en furie; et son âme, blessée par mille traits, se consumait dans la fièvre de la concupiscence<sup>5</sup>. Ni l'intimité du foyer domestique, ni l'affection de ses enfants, ni les charmes de son épouse ne parvenaient à lui rendre le calme et la paix<sup>6</sup>.

1. Scépeus comme plusieurs autres de ses contemporains, et ne les trouve pas indignes de la tragédie. *De rebus actis*, XI, 8.

2. Ce chien se voit dans un tableau au théâtre de Marcellus, à Rome; son rôle consistait à simuler un accès effréné de fureur ou de douleur, et à se précipiter à merveille, à la grande joie des spectateurs, parmi lesquels se trouvait Vespasien :

Herod. in *Icon. antiquarum et picturæ*, tab. XIX, 97, 1, 4. *De rebus actis animi*.

Mouragues à propos de poésie. *Leçons*, II, XII, éd. Lecroix, t. 1, p. 427-428.

3. Saint Jean Chrysostôme. *De pudic. tal.*, Rom. XV, n. 4. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1.

4. Saint Jean Chrysostôme. *Homélie contre les spectateurs*, n. 2, 399; c. 10. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1.

5. Saint Jean Chrysostôme. *Leçons*, Rom. IX, n. 1, 119, n. 10. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1. — *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1.

6. *De rebus actis antiquarum et picturæ*, tab. IX, 1, 1, p. 207.

Dans sa famille, il retrouvait un monde qui ne répondait plus à ses aspirations : et de l'impossibilité de les assouvir, naissaient la tristesse et l'ennui<sup>1</sup>, dont il cherchait en vain le remède parmi les siens. Alors il retournait aux spectacles, qui, en le grisant encore, aggravait sa maladie ; ou bien il mendiait près des créatures une consolation éphémère et vivait dans le désordre<sup>2</sup>.

### CHAPITRE III

#### OBSÉCNITÉ DU THÉÂTRE

I. *Le théâtre n'est pas seulement immoral.* — II. *Obsécrité de la langue, dans le mime et dans la pantomime. Comparaison entre les deux genres. Rôle accessoire du mime dans les représentations ; témoignage de Cicéron.* — III. *Obsécrité de l'artiste : artiste au mime ; du pantomime ; actes obscènes.* — IV. *Obsécrité de la tenue : chez les actrices ; chez les acteurs.* — V. *Corruption des spectateurs.*

Il n'était pas nécessaire que le chrétien quittât le théâtre, pour rencontrer des écueils où sa vertu fit naufrage. Il lui suffisait de prendre part à certaines représentations dont on ne donnerait qu'une idée imparfaite, si l'on disait seulement qu'elles furent immorales. C'est le terme d'obsécrité qu'il faut employer,

<sup>1</sup> « Les douleurs sont peut-être la tristesse et l'ennui, » cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine, depuis que l'homme a perdu le goût de la vie, » dit Bossuet, *Maximes et réf.*, p. 49. Saint Jean Chrysostôme, *Sur les spectacles*, dans ses homélies, et il a consacré tout un chapitre à l'ennui, qui est le point de départ de la neurasthénie, compliquée d'atavisme et de dégénérescence. *Œuvres complètes*, P. G., XLVII, p. 423-494. — *Œuvres complètes de saint Jean Chrysostôme*, Hachette, Paris, 1844, t. IV, p. 102. — *Œuvres complètes de saint Jean Chrysostôme*, Hachette, Paris, 1844, t. IV, p. 102. — *Œuvres complètes de saint Jean Chrysostôme*, Hachette, Paris, 1844, t. IV, p. 102.

dans toute sa rigueur, pour apprécier un genre de spectacles où le vice tantôt apparaissait sous la forme la plus raffinée et la plus séduisante, tantôt s'étalait avec le cynisme le plus grossier. Si éloignés qu'ils fussent de la pruderie, les Pères n'ont pas osé en peindre toute la corruption ; et il est juste de leur en savoir gré. Au tableau qu'ils ont tracé, on reconnaît que, s'ils avaient insisté davantage, ils auraient changé le remède en poison et manqué le but qu'ils se proposaient d'atteindre. Nous serons donc excusable d'imiter leur réserve et même de la dépasser, car le français, qui doit beaucoup au grec et au latin, n'a point reçu de ces langues l'art difficile de « braver l'honnêteté », sans blesser la pudeur.

La plupart des mimes et des pantomimes méritaient le reproche d'obscénité par leur vocabulaire. C'est à eux évidemment que songe saint Augustin, quand il déclare qu'à la différence de la tragédie et de la comédie, dont il blâme d'ailleurs l'immoralité, il y a beaucoup de pièces qui sont écrites dans une langue obscène<sup>1</sup>. Dans un autre chapitre de la *Cité de Dieu*, il avoue qu'il assista, dans son adolescence, à des spectacles honteux qu'on donnait en l'honneur des dieux et des déesses, spécialement de Cybèle. Puis il ajoute que des acteurs de la dernière impudence y exécutèrent des chants tels que ni la mère des dieux, ni la mère de n'importe quel sénateur ou de tout autre honnête homme, ni même la mère des acteurs ne pourrait entendre sans rougir<sup>2</sup>. Cette peinture ne convient qu'au mime et à la pantomime. On doit en dire autant du passage suivant, où saint Jean Chrysostome apostrophe de jeunes chrétiens qui se perdent au théâtre : « Lorsque vous y voyez des choses ignobles, et que vous y entendez des choses

1. *De Civ. Dei*, II, VIII :

« Et hæc sunt ingenia in theatralibus mimosis, ut pudicitia, castitas, pietas, multa cetera turpiter, sed in ea saltem, sunt, cum multa, verba cum obscenitate insonant. »

*Corp. scrip.*, XXXX, Pars I, p. 70; P. L., XLI, p. 33.

2. *De Civ. Dei*, II, IV :

« Venetionem etiam nos aliquando adolescentis, in spectaculo ludibrioque suis legitimus, in turpissimas, quæ de theatris exhibentur, obscenitates, necesse est, quæ de theatro, Cynthiae nostri scriptoris, talia per publicum nunciantur, et a profanis, etiam, quælibet non, deo potius, hœc, sed autem, quæcumque sententias, et quædamlibet, turpissimum, verbum, inter cetera, in theatris, mimosarum, et cetera, sunt, et cetera. »

*Corp. scrip.*, XXXX, Pars I, p. 63-64; P. L., XLI, p. 30.

plus tenebres. « Et notamment que votre corruption augmente ! » Pour saisir toute la valeur de cette comparaison, il importe de rappeler que « les choses vues », dont parle ici l'orateur, se rangent parmi celles qui seront décrites plus loin. Quelle n'était donc pour l'auditoire de ces paroles, que saint Jean Chrysostome plaçait au-dessous des exhibitions les plus abjectes !

Lequel des deux genres surpassait l'autre en obscénité ? Il serait impossible de le décider aujourd'hui par l'étude des textes, parce que les livrets de la pantomime ont disparu, et les fragments que nous possédons du mime se réduisent à un tout petit nombre de vers ou de mots plus ou moins intelligibles. Mais des jugements que les Pères et les auteurs profanes nous ont laissés, il résulte que le mime l'emportait sur la pantomime par une grossièreté brutale. Lorsque Lactance en vient à le critiquer, après les autres genres dramatiques, il s'indigne davantage, et il s'écrie avec un accent qui trahit l'impuissance à rendre sa pensée : « Que dirai-je du mime qui enseigne l'art de sodomiser ? ». La pantomime, tirée ordinairement des légendes mythologiques, devait peut-être à son origine un reste de pudeur ; en tout cas, le chant et la musique voilaient le sens au moins, comme il arrive dans nos opéras, et en atténuant l'effet pernicieux. Rien de semblable ne tempérant le mime. Affranchi de toute entrave, il dépassait les limites déjà trop audacieuses de la comédie : il pénétrait effrontément dans le mystère des turpitudes humaines ; il mettait à nu, aux éclats de son rire indécent, toutes les saletés et toutes les hontes<sup>3</sup> ; et, pour exprimer cette pourriture, à défaut de termes littéraires,

<sup>3</sup> « *ὁ μίμος δὲ τὸν ἄνθρωπον ὡς ἐστὶν ἐκείνου ὁμοιωσάμενος, ὁμοιωτικῶς ἀναπαράσκει τὰ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα, ὡς καὶ τὰ ἐπιβόητα καὶ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα τῶν ἀλλοτρίων ὁμοιωσάμενος. » P. Oxy. 1301, p. 428. — Cf. saint Clement d'Alexandrie *Protrepticus*, III, 11. — « *Ὁ μίμος ἀναπαράσκει τὰ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα ὁμοιωτικῶς. » P. Oxy. 1301, p. 428.**

<sup>4</sup> *Deus in excelsis*, III, 10.

<sup>5</sup> « *Ὁ μίμος ἀναπαράσκει τὰ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα ὁμοιωτικῶς. » P. Oxy. 1301, p. 428.*

<sup>6</sup> « *Ὁ μίμος ἀναπαράσκει τὰ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα ὁμοιωτικῶς. » P. Oxy. 1301, p. 428.*

<sup>7</sup> « *Ὁ μίμος ἀναπαράσκει τὰ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα ὁμοιωτικῶς. » P. Oxy. 1301, p. 428.*

<sup>8</sup> « *Ὁ μίμος ἀναπαράσκει τὰ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα ὁμοιωτικῶς. » P. Oxy. 1301, p. 428.*

<sup>9</sup> « *Ὁ μίμος ἀναπαράσκει τὰ ἀκαθάρτα καὶ ἀσεβήματα ὁμοιωτικῶς. » P. Oxy. 1301, p. 428.*



il ramassait les mots les plus orduriers dans les tavernes et dans les bouges<sup>1</sup>. Si, à de rares intervalles, il sortait de la fange, c'était moins sans doute pour varier son répertoire et rajeunir sa verve que pour retremper le goût des spectateurs, qu'une orgie continue aurait émoussé trop tôt. Aussi faisait-il les délices du gros public, « de la canaille », eût dit La Bruyère, tandis que les gens cultivés affectaient de préférer la pantomime<sup>2</sup>.

Ici se présente une question qu'il serait intéressant de résoudre pour juger avec plus d'exactitude la moralité du théâtre. Nous savons que le mime occupait une place importante sur la scène; mais n'y jouait-il pas, en outre, un rôle accessoire à l'égard d'autres pièces, tragédies ou comédies, lorsqu'elles obtenaient l'honneur de la représentation? Quand, par extraordinaire, il ne formait pas avec la pantomime la pâture essentielle du spectacle, n'en était-il pas du moins l'assaisonnement nécessaire? Malheureusement, sur ce point d'ordre un peu technique, les Pères ne fournissent pas, à notre connaissance, de renseignements précis. Force nous est donc de demander quelque lumière à un écrivain profane et, qui plus est, n'appartenant pas à notre période, puisqu'il s'agit de Cicéron. Dans une lettre adressée à son ami Marius, qui goûtait les charmes de la solitude près de Pompéi, il laisse entendre que le mime servait d'entrée à la tragédie. Il lui raconte, en effet, tout en le félicitant de n'y pas avoir assisté, que les spectacles organisés par Pompée, pour l'inauguration de son

Scenica vidisti lentus adulteria.  
Scelere si tas est imitantes turpia mimos,  
Materiae minor est debita poena meae.

Martial, comme Ovide, les trouve plus hardis que ses poésies : *Epigr.*, III, 86 (A l'castum matronarum) :

Ne legeres partem lascivi, casta, libelli,  
Praedixi et mimi : tu tamen, ecce, levis.  
Sed si Panniculum spotas et, casta, Latinum,  
Non sunt haec mimi improbora : lege.

1. Voir Otto Ribbeck, II, *Com. Rom. frag.*, p. 343 et 349

2. Cf. Sénèque le Père, *Controv.*, III, 40. L'orateur Cassius Severus l'appare sa maladie : « Et ad meum te morbum vocem, » Libanus prend sa défense et reproche à son adversaire de la confondre avec le mime. Ημας Ἰατροὺς οὐκ ἔπειτα τῶν αἰσχροτέρων. R. III, 3. « Καὶ τὸ τῶν αἰσχροτέρων ὑποδείξας τὴν ἀνῆλθοντα τοῦ Ἰατροῦ φωνὴν, λέγει τὸν ἄνθρωπον αἰσχροτέρων ἵσχυρον. »

théâtre, s'ouvrirent de grand matin par des mimes et continuèrent par des tragédies<sup>1</sup>. D'une autre lettre, il ressort assez clairement que le mime terminait le spectacle, de même qu'il l'a fait ordinairement auparavant. L'apparat, à qui elle était adressée, avait vu de vers d'*Enomaus*, tragédie d'Accius, et de même un nombre de plaisanteries incertaines. Dans sa réponse, Cicéron relève ces plaisanteries, que leur auteur a placées, dit-il, « après l'*Enomaus* d'Accius, non pas comme une atellane, selon la coutume d'autrefois, mais comme un mime, selon l'usage présent<sup>2</sup>. » Certes nous n'aurons garde d'affirmer que l'usage signalé par Cicéron se maintint sous l'Empire. Néanmoins ne serait-il pas téméraire de le nier ? En ce que le public de cette époque, dont le goût alla toujours se déplaçant, aurait manifesté plus de délicatesse ou de patience que celui dont Cicéron et Horace nous ont tracé à l'envi le portrait peu flatteur<sup>3</sup> ? Si donc il est vrai qu'on lui imposa la représentation de pièces qui l'ennuyaient, dont il n'aimait que l'apparat, ne peut-on supposer que ce fut à la faveur de celles qui le charmaient, et que par suite les spectacles, qu'il faut considérer dans leur ensemble, participaient tous à l'obscénité du mime, qui en aurait été inséparable ?

L'action théâtrale s'accordait aux paroles, pour en préciser le sens et en suppléer le défaut. Dans sa *Lettre à Donat*, mentionnant les tragédiens, saint Cyprien écrit que « leurs gestes enveloppent les mœurs, entretiennent l'infamie et sont l'aliment du vice<sup>4</sup>. » Ce reproche atteignait surtout les mimes et les pantomimes, qui rivalisaient d'obscénité par des moyens différents. Comme le sujet qu'il interprétait, le mime se distin-

1. *Ad. fam.*, VII, 1 :

« Illi autem ante quod omnia spectant, spectantur communes lumbi semisomni. »

2. *Ad. Don.*, IX, 10.

3. *Ad. Attic.*, III, 16 : « Quisquis enim, cum sit in theatris, non ut olim solebat, ad illud spectat, sed ut quod illi dicitur, intonat. »

Voir aussi *Ad Attic.*, IV, 15. Antiphon, tragédien, joue dans une pièce intitulée *Comœdia*. « Il est d'usage que le mime *Arbuseula*,

4. *Quadragesimale*, VII, 1; Horace, *Epist.*, II, I, 482-207.

5. *Epist. ad Donat.*, 8 :

« Illi sunt, quos quanta labe, quae probrorum fomenta, quae alimenta vitiorum, tenent. »

6. *Comp. script.*, III, 10 et I, 60; II, 2. C. IV, p. 211.

guait par le cynisme. « Ou il raconte des adultères, dit Minucius Felix, ou il les montre <sup>1</sup>. » Lactance ajoute qu'il apprend à les commettre par l'image qu'il en présente <sup>2</sup>. » Peindre aux yeux des spectateurs les actes les plus impudiques, tel était le rôle ordinaire de l'action, dans le mime; et, pour y réussir, il suffisait à la rigueur d'être expert en matière de débauche.

Du pantomime on exigeait en plus un vrai talent. Implanté à Rome par Bathylle, sous le règne d'Auguste <sup>3</sup>, porté à son apogée par Pylade <sup>4</sup>, disciple puis rival de Bathylle, l'art de la mimique comprenait des règles compliquées, que l'on étudiait au temps de Sénèque avec plus de soin que la philosophie, et que les professeurs transmettaient scrupuleusement à leurs élèves avec le culte et parfois le nom des premiers maîtres <sup>5</sup>. Ce qui en doublait la difficulté, c'était l'usage du masque, qui privait les acteurs du jeu expressif de la physionomie, et ne leur laissait que les ressources de la main et du corps <sup>6</sup>. Il est vrai qu'ils en tiraient un parti étonnant, au point de surpasser

1. *Octavius*, XXXVII :

• Nunc enim minus vel exponit adulteria vel monstrat.

*Corp. scrip.*, II, p. 53; P. L., III, p. 354.

2. *Divin. inst.*, VI, 20 :

• Quod ne mimis... qui docent adulteria, dum fingunt, et simulacris erentium ad oculum.

*Corp. scrip.*, XIX, p. 560; P. L., VI, p. 710-711.

3. Athénée, *Δειπνοσοφισταί*, I, 20<sup>d</sup> : τῆς δὲ... ἀρχῆσθεος τῆς τραγικῆς καλοῦμαι πρῶτος εἰσαγγεῖς γέγονε βῆβυλλος ὁ Ἀλεξανδρεὺς. — Bathylle Sicionna ensuite à la pantomime comique : *Ibid.*, 20<sup>e</sup> : ἡ δὲ βῆβυλλεος ἀρχῆσθεος Ἰασιονεῖα.

Cf. Plutarque, *Quaest. conv.*, VII, 8, 3 (714 F.).

4. Pylade excella dans la pantomime tragique : Cf. Plutarque, *Quaest. conv.*, VII, 8, 3 (714 F.). Il forma à son tour un disciple célèbre : Hylas. Cf. Macrobe, *Sat.*, II, VII, 42 :

• Sed quia semel ingressus sum scaenam loquendo, non Pylades histrio nobis omnitendus est, qui clarus in opere suo fait temporibus Augusti, et Hylam discipulum usque ad aequalitatis contentionem eruditione provexit.

5. *Quaest. Nat.*, VII, 32 :

• At quanta cura laboratur, ne ejus pantomimi nomen intercedat! Sicut, post successore Pylade et Bathylli domus, harum artium multi discipuli sunt multique doctores.

6. Cassiodore, *Variarum*, IV, 51 :

• His de tragea et la comédie (ont si donne la définition) sunt addita. Inestera... ἀρχῆσθεος. Inopacissima manus, linguosi digiti, silentium clamoruni, exposito lachrya, quod munda Polyymia reperisse narratur, ostendens homines posse et sine oris allatu summi verba de ore raro.

P. L., LXIX, p. 643.



ou lui soufflaient son rôle, si d'aventure il se trompait. Rien par conséquent, dans les scènes lubriques, ne leur échappait. Aussi Minucius Félix assure-t-il que « le pantomime efféminé déchaîne la passion, lorsqu'il la représente <sup>1</sup>. » « Quant aux gestes impudents des pantomimes, dit à son tour Lactance, n'enseignent-ils pas la débauche, et n'excitent-ils pas les plaisirs sensuels ? Ces acteurs imitent des femmes impudiques avec des gestes indécents <sup>2</sup>. » Toute leur science tendait à suggérer au public les sentiments des personnages libidineux dont ils tenaient la place, et à lui communiquer l'ivresse de la volupté. Lorsque Bathylle, qui fit école, jouait l'aventure de Léda, les femmes éprouvaient, selon Juvénal, des sensations qu'il est impossible de décrire ; et Thymèle, une actrice sans pudeur, reconnaissait son ignorance en face de ce maître incomparable dans l'art de chatouiller les sens <sup>3</sup>. Plus raffinée que celle du mime, l'action de la pantomime n'était ni moins dange-reuse ni moins obscène.

Les acteurs se contentaient-ils de peindre le mal ? Est-ce qu'ils ne l'exécutaient jamais sous les yeux des spectateurs ? Lampridius, historien d'Héliogabale, rapporte que cet empereur ordonna d'accomplir sur la scène les adultères qui jusqu'alors étaient seulement représentés d'une manière fictive <sup>4</sup>. Nous n'avons pas de raison de douter que son ordre ait été suivi à la lettre, durant le temps, heureusement court <sup>5</sup>, que ce monstre de luxure régna sur le monde. Qu'en advint-il dans la suite ? Nous l'ignorons. Mais, pour notre part, nous sommes porté à croire que les successeurs d'Héliogabale abolirent un décret si

1. *Oelacrus*, XXXVII.

• Nunc enervis lustris amorem dum fingit, intelligit. »  
*Corp. scrip.*, II, p. 53 ; P. L., III, p. 354.

2. *Divin. Inst.*, VI, 20 :

• Histrionum quoque impudicissimi motus quod aliud nisi libidines docent et instigant ?... impudicas feminas inhonestis gestibus mentuntur. »

*Corp. scrip.*, XIX, p. 560 ; P. L., VI, p. 710.

3. *Sat.*, VI, 63 et 66 :

Chironomon Ledam molli saltante Bathyllo,

Attendit Thymele. Thymele tunc rustica discit

4. *Historia Augustae*, Helleg., 25 :

• In mimis adhibere, ut, quae seculi simulato fieri, officii ad verum passit.

5. 218-222.

dégoutant, ou que les acteurs cessèrent de l'observer avec leur approbation tacite. Cette opinion nous paraît justifiée par les témoignages des Pères que nous avons cités plus haut, et qui semblent prouver qu'on s'en tenait au simulacre. Cependant que parfois, avant ou après Héliogabale, les acteurs emportés par la passion ou encouragés par la foule, aient passé de la fiction à la réalité, cela est fort possible; et même des textes de l'antiquité — et de saint Crispin — ne permettent guère de le contester. Bien plus, il est probable que des fautes contre nature s'étalèrent publiquement sur la scène. « L'art des mimes, écrit saint Grégoire de Nazianze, consiste à souffrir et à faire, aux yeux de tous, ce que la loi naturelle défend<sup>3</sup>. » Salvien, plus explicite, déclare qu'on peut nommer certains crimes, sans blesser l'honnêteté, par exemple, l'homicide, le vol, l'adultère, le sacrilège, et d'autres semblables. « Seules, ajoute-t-il, les impuretés du théâtre sont telles qu'il est impossible de les censurer déceimment. » Et pour montrer qu'il s'agit bien ici, non pas de paroles, mais d'actes obscènes, il continue ainsi : « Seules les impuretés du théâtre souillent également ceux qui les commettent et ceux qui les voient<sup>4</sup>. »

1. *De Spect.*, XVII :

« Ipsa etiam prostibula, publicae libidinis hostiae in scaena proferuntur (mulieres), plus solidae et praestantioris conditionis, quam sunt adhibent, perque omnis cunctas, omnis dignitatis, et aetatis homines... Libidinis, pudicitiae, castitatis, et pudicitiae, et in spectantibus suis delitescere decebat, ex lege constitutum est. »

*Opp.*, *opere*, XX, *Vol. I*, p. 19. — *P. L.*, I, p. 649-650.

2. *De Spect.*, VI. Les actrices sont plus impudentes que les prostituées : celles-ci se cachent, tandis que celles-là... :

« et si licet prostibula narrantur omnibus, vanitas geritur et prostitutarum transitur auctoritas. »

*Opp.*, *opere*, III, *Part. II*, p. 93. — *P. L.*, IV, p. 764-785.

3. *Tractatus*, L. II, *Scilicet*, tit. 100. *Ad Spectantium*, 88-89.

*Migne*, *Patrologia*...

«... et... »

«... et... »

«... et... »

— *P. L.*, XXXVII, p. 1583.

4. *De Gubernatione Dei*, VI, 3.

«... et... »

*Opp.*, *opere*, 390 — 129, *P. L.*, LIII, p. 111.

En d'autres termes, tout supposer.

Pour achever ce chapitre, il nous reste à décrire, avec la sobriété qui convient au sujet, la tenue des actrices. Il suffit de songer à leur condition de courtisanes et au goût avili du public, avec ce que nous avons dit précédemment, pour être convaincu qu'en toute occasion, ou peu s'en faut, elles portaient sur la scène un costume indécent. Mais, et c'est sur ce point seulement que nous attirons l'attention, en de certaines occasions elles paraissaient dans une tenue inexprimable. Aux fêtes de Flore, célébrées au printemps de chaque année, le rôle des mimes était rempli par des prostituées qui, à la demande du peuple, se dépouillaient sans vergogne de leurs vêtements. On connaît, à ce propos, l'anecdote rapportée par Valère Maxime. Par respect pour Caton d'Utique, qui se trouvait à une représentation de ce genre, les spectateurs n'osaient réclamer leur plaisir habituel. Alors son ami Favonius, témoin de leur embarras, fit comprendre à Caton que sa présence était gênante. Caton se retira sur le champ, pour ne point frustrer le peuple d'un régal consacré par les mœurs <sup>1</sup>. Cette coutume, déjà ancienne à la fin de la République, persévéra sous l'Empire; et Lactance nous apprend que de son temps elle n'avait rien perdu de sa popularité <sup>2</sup>. Peut-être même se généralisa-t-elle, car saint Cyprien la signale comme un fait assez courant pour que quiconque fréquente le théâtre s'expose à le rencontrer. « Si je leur demande, dit-il, en parlant des chrétiens, par quel chemin ils se rendent au spectacle, ils avoueront qu'ils passent « per lupanarium, per prostitutarum nuda corpora <sup>3</sup>. » A ce propos, il nous révèle un

Παίδαγωγός, III, 11 : « Τὴ μὲν γὰρ οὐκ ἐπιδαίονται ἀσχηρὸν ἔργον ἐν θεάτρῳ ;  
P. G., VIII, p. 656.

1. *Factorum et dictorum mor.*, II, X, 8 :

« Eodem (Caton) ludos Florales, quos Messius aedilis faciebat, spectante populus ut mimae nudarentur postulare erubuit. Quod cum ex Favonio, amicissimo sibi una sedente cognosset, discessit e theatro, ne praesentia sua spectaculi consuetudinem impediret. Quem abentem ingenti plausu populus prosecutus praesentem morem jocorum in scenam revocavit, confessus plus se majestatis aut illi tribuere quam sibi universo vindicare. »

2. *Divin. Instit.*, I, 20 :

« Celebrantur etiam illi ludi (Floralia) convenienter memoriae meretricis cum omni lascivia. Nam praeter verbum licentiam, quibus obscenitas omnis effunditur, exiuntur etiam vestibus populo flagitante meretrices, quae tunc mimarum funguntur officio et in conspectu populi usque ad satietatem impudicorum tumulum cum pudendis motibus detinentur. »

*Corp. script.*, XIX, p. 73 ; P. L., VI, p. 220.

3. *De Spect.*, V :

« Quem si rursus perrogem quo ad illud spectaculum itinere pervenerit, confitebitur per

détail qui aggrave singulièrement leur conduite, déjà inqualifiable, et qui implique un degré de cynisme ou d'aberration ils étaient tombés. C'était l'usage d'emporter chez soi l'eucharistie, que l'on recevait des mains du prêtre, et de la consommer au gré de sa dévotion. Or des fidèles ne rougissaient pas de courir de l'église au théâtre, avec la sainte hostie, et d'associer le corps de Jésus-Christ à ces spectacles infamants <sup>1</sup>. D'autres, aussi aveugles ou impudents, tentaient de faire leur apologie, et cherchaient des excuses. Avec une patience admirable, que seule sa charité d'apôtre explique, saint Jean Chrysostome les écoute, et condescend à les réfuter. « Vous n'oseriez pas regarder des femmes dans cet état, sur la place publique, ni même dans votre maison. Pourquoi donc au théâtre?... Ne me répondez pas que ce sont des courtisanes : leur corps n'est-il pas semblable à celui des femmes libres <sup>2</sup> ? » Remarquons, pour terminer, que les acteurs ne le cédaient point aux actrices en infamie. Dans cette homélie que nous venons de citer, saint Jean Chrysostome reproche à ses auditeurs d'aller au théâtre pour contempler « τα κείνα τῶν ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν γένησθαι <sup>3</sup>. »

Il serait superflu d'insister sur l'obscénité de ces représentations immondes, qui soulèvent un aussi profond dégoût que les orgies de Néron, et sur l'inconséquence des chrétiens qui avaient l'audace d'y assister. « Qu'y font-ils, dit saint Cyprien, eux qui n'ont pas le droit de s'arrêter à la pensée du mal <sup>4</sup> ? » Comment surtout auraient-ils conservé la vertu de chasteté, la

<sup>1</sup> Inimicitia, per contemptum, etiam in parte, per publicam libidinem, per dedecus publicum, per vulgare caritatem, per consuetum delectationem incedam.

<sup>2</sup> *Corp. scrip.*, III, Pars 3, p. 8 ; P. L., p. 784.

<sup>3</sup> *De Spect.*, V :

<sup>4</sup> « Quis enim scilicet in peccatis habitare si potuisset, qui testatus ad spectaculum meretricum Christi sanctum corpus infidelis iste circumtulit. »

*Corp. scrip.*, III, Pars 3, p. 8 ; P. L., IV, p. 784.

<sup>2</sup> *De Mithr.*, libro XI, c. 8. — « Ὅτι δὲ τὸ ἀσχητὸν μὲν οὐκ ἂν εἴησι γυναῖκα γυναικῶντι ἴδιον, ἀλλὰ καὶ τῶν ἀνδρῶν, ἀλλὰ καὶ τῶν τῶ πράγμα καλεῖται... Μὲν γὰρ οὐκ ἔστιν ἴδιον, οὐ γὰρ οὐκ ἔστιν ἴδιον, ἀλλὰ καὶ τῶν ἀνδρῶν καὶ τῶν τῶ πράγμα καλεῖται... »

<sup>3</sup> *Idem.* — « Ὅτι δὲ τῶν ἀνδρῶν καὶ τῶν τῶ πράγμα καλεῖται... »

<sup>4</sup> *De Spect.*, XI.

<sup>5</sup> « Quis enim scilicet in peccatis habitare si potuisset, qui testatus ad spectaculum meretricum Christi sanctum corpus infidelis iste circumtulit. »

*Corp. scrip.*, III, Pars 3, p. 8 ; P. L., IV, p. 784.



plus délicate de toutes, dans cette fournaise de volupté, où des âmes d'airain dans des corps d'acier auraient fondu ? Tout endurcis qu'ils étaient par la simplicité des mœurs et par une atmosphère à demi païenne, ils restaient vulnérables. Cet étalage insolent de luxure, s'il ne les corrompait jusqu'à la moelle des os, les blessait profondément. — Saint Augustin raconte que des femmes, dont la pudeur n'était pas encore éteinte, se voilaient la face, à la vue de ces turpitudes. Détournons les regards, à leur exemple, et passons.

## CHAPITRE IV

### LE THÉÂTRE. ÉCOLE DE CRUAUTÉ

I. *La lubricité et la cruauté.* — II. *Sujets tragiques ; le Laureolus.* — III. *Le théâtre et l'amphithéâtre.* — IV. *Troubles au théâtre.* — V. *Persécutions des chrétiens.* — VI. *Attitude des Pères.*

De la lubricité à la cruauté, la transition est facile. Sans croire que ces deux vilaines passions constituent le fond de notre nature, comme Taine l'a prétendu, nous constatons qu'elles s'appellent l'une l'autre et se rencontrent souvent chez l'homme dépravé. Combien d'impudiques ont sacrifié la vie humaine, pour briser l'obstacle qui s'opposait à leurs plaisirs, ou dans l'espoir qu'ils s'enivreraient d'une volupté nouvelle ! Avant la Révolution française, dont la boue et le sang inspirèrent à Taine son jugement pessimiste, l'Empire romain avait connu, lui aussi, des légions « de gorilles féroces et lubriques ». Pour avoir une idée complète des atrocités dont ils se firent les auteurs ou les complices, il faudrait écrire l'histoire de l'amphithéâtre. Ce n'est point notre rôle. Mais nous dirons dans quelle mesure les jeux scéniques, dont l'étude seule nous intéresse, associèrent la cruauté et l'obscénité.

De la tragédie antique on n'attend pas évidemment une leçon de douceur. Par définition, elle met aux prises des ennemis

1. *De Civ. Dei*, II, XXVI :

• *Nimuliac pe iudiciorum avertentur. Tamen ab impuris motibus scaenarum.* •  
*Corp. scop.*, XXX, Pars I, p. 161 ; P. L., VII, p. 75.

implacables. et, neuf fois sur dix, elle trace la tableau d'horribles tueries. Pourtant, de prime abord, on s'étonnera peut-être que les Pères la qualifient de « sanglante » et de « cruelle », et qu'ils l'accusent d'« engendrer le crime ». C'est en ces termes que Tertullien la censure <sup>1</sup>, et saint Cyprien et Lactance <sup>2</sup> s'expriment d'une manière presque identique. Quelque surprise qu'ils nous causent, ne nous empressons pas cependant de les condamner ; et, pour comprendre leur sévérité, définissons-nous de nos propres sentiments. Ce qui nous captive aujourd'hui dans les drames de l'antiquité, c'est l'art exquis du poète et sa connaissance approfondie du cœur humain. Mais, sauf exception négligeable, les hécatombes des *Atrides* et autres personnages tragiques ne nous échauffent point la bile et ne nous incitent aucunement à la moindre querelle. En serait-il de même, si elles reproduisaient un épisode de la vie contemporaine ou peignaient les mœurs du jour ? Pour citer un exemple plus rapproché, est-on sûr que le *Cid* n'excita point l'humeur belliqueuse des gentilshommes qui le virent naître et ne favorisa nullement l'épidémie de duels que Richelieu eut tant de peine à réprimer ? Or, il semble que les tragédies des anciens pouvaient exercer une influence semblable, aux premiers siècles de notre ère, grâce à la proximité relative des événements, à la croyance du peuple aux fables mythologiques et surtout grâce aux jeux sanglants de l'arène, qui donnaient aux fictions du théâtre le sens aigu de la réalité.

Inutile de recourir à ces explications, quand il s'agit du *Laureolus*, dont le héros, un chef de brigands, était mis en croix. Juvénal <sup>3</sup>, Martial, Tertullien <sup>4</sup> et d'autres auteurs nous en parlent comme d'un mime très populaire. Il fut joué notamment en présence de Calligula, quelques heures avant la fin

1. *De Spect.*, XVII :

« Quasi nihil tragœdiarum et comœdiarum, sed arena et libidinum actrices erant et lascivæ, quibus ut in amœnitate, sic in obscenitate iocundat est. »

2. *De Spect.*, XX, Pars I, p. 49 ; P. L., I, p. 650.

3. *Sat. I*, l. 100 ; *Epigr.*, *ad Dom.*, 8 ; *Opp. scip.*, III, Pars I, p. 9 ; P. L., I, p. 108 ; *Epigr.*, *ad Dom.*, VI, 20 ; *Opp. scip.*, XIX, p. 360 ; P. L., VI, p. 356.

4. VIII, 487-488.

5. *Id.*, *Epigr.*, XIV, *Opp. scip.*, XXXVII, Pars 3, p. 493 ; P. L., II, p. 380.

tragique de cet empereur. Suétone <sup>1</sup> et Josèphe, de qui nous tenons ce détail, y voient un présage du tyrannicide. Cependant ni l'un ni l'autre n'affirment que le brigand périt sur la scène. Selon Josèphe, il est même probable qu'il se prêta seulement au simulacre du supplice, puisqu'on répandit du sang autour de lui par un moyen artificiel <sup>2</sup>. C'était le cas le plus fréquent. Mais il arrivait aussi que l'acteur subissait un crucifiement réel et mourait sur son gibet, où les bêtes féroces venaient le dévorer <sup>3</sup>. Martial, qui nous communique ces renseignements, essaie d'en effacer l'horreur, en notant que le rôle principal était alors rempli par un criminel <sup>4</sup>. Cela n'enlève point à la farce son caractère odieux de cruauté, et nous autorise à penser que plus d'un chrétien trouva la mort dans la représentation du *Laureolus*, en punition d'une foi qui passait pour le plus grand des crimes. Nous savons d'ailleurs que les peines infligées aux martyrs revêtaient quelquefois la forme d'un divertissement pour le peuple. Ainsi la *Passion des Saintes Félicité et Perpétue* et leurs *compagnons* nous apprend « que les hommes furent contraints de revêtir le costume des prêtres de Saturne, et les femmes celui des prêtresses de Cérés <sup>5</sup> », pour marcher au dernier supplice en exécutant une sorte de pantomime.

Ces représentations barbares s'accomplissaient d'ordinaire à l'amphithéâtre. Mais leur qualité propre nous obligeait à les signaler dans cette étude. Du reste, il n'est pas toujours aisé de distinguer deux genres qui s'empruntaient avec leurs procédés

1. *Calig.*, 57.

2. *Antiq.*, XIX, I, 43 :

« Καὶ γὰρ μίμος ἐστραπέτα καὶ ὃν παραβάται ἰσχυρῶς ἰσχυρόν. ἀλλὰ τε ἢν τεργητὸν πόδι... περὶ τὸν σταυρωθέντα ἐκαστρούμενον. »

3. Martial, *De Spect.*, VII :

Qualiter in Scythica religatus rupe Prometheus  
Assiduum animo pectore pavit avem :  
Nuda Calchoni, sic pectora patiebant urso,  
Non Nilva pendens in cruce Laurocolus.

4. *Ibid.*

5. *Pro S. S. Perpetua, Felicitate et sociis*, VI, 4 :

Et cum retia essent in portam, et conerentur habitum in mare, cum quidem sacerdotum Saturni, fueruntque vestes sacerdotum Cereris : sacerdotum illi in limam usque constructa tepu-gnavit.

P. L., III, p. 50-51

le lieu de leur exécution. On n'ignore pas qu'un seul édifice, surtout dans les villes des provinces, servait couramment à double fin et que là se déroulaient tour à tour les spectacles de la scène et ceux de la gladiature. Rien ne symbolise mieux leur étroite union que la construction ingénieuse que Scribonius Curion fit élever à Rome, pour célébrer une cérémonie funèbre en l'honneur de son père. « Il juxtaposa, écrit Pline l'Ancien, deux immenses théâtres en bois qui reposaient chacun sur un pivot les maintenant en équilibre. Dans la matinée, qui était consacrée aux jeux scéniques, ils restaient dos à dos, afin que le bruit d'une scène ne parvint pas jusqu'à l'autre. Dans l'après midi, ils tournaient soudain et leurs angles se rejoignaient pour former un amphithéâtre, où les gladiateurs luttaient, sous les yeux du même peuple romain que les gradins avaient emporté dans leur dangereuse promenade circulaire <sup>1</sup> ».

La foule qui forçait les gladiateurs à s'entretuer, qui était ivre de joie, lorsque le sang inondait l'arène, pouvait-elle apporter au théâtre des dispositions pacifiques? Son penchant à la violence était entretenu avec soin et habilement exploité par les acteurs, qui, sous peine de vivre dans l'obscurité ou de perdre leur crédit, attachaient à leur cause de chauds partisans <sup>2</sup>. Parmi leurs collègues subalternes et dans les bas fonds de la plèbe, ils recrutaient des gens sans aveu, qui participaient à toutes les séditions de la rue et qui tâchaient de dominer au théâtre par la terreur ou le désordre. De hauts personnages les couvraient de l'impunité et au besoin leur prêtaient main forte. Ainsi le public se divisait en factions rivales qui soutenaient leurs protégés avec un acharnement comparable « à la fureur » de l'amphithéâtre <sup>3</sup>. Comme au cirque, on adoptait des couleurs, pour distinguer les partis. Sous Théodorie, les *bleus* triomphaient insolemment et empêchaient le pantomime de leurs

<sup>1</sup> V. Née *Hist.* XXXVI, 11 (24).

<sup>2</sup> *De act.* 1881, c. 10. « In theatris quoque hinc, eorum singulorum versatili suspensa libramine, sic illius utriusque in conspectibus talium spectaculo edito inter sese aversis, ne plerumque interpositi essent, spectis circumactis, cornibus in se cœmitibus faciebat ostentantibus, quod utrumque in officio eiebat, ipsum magis auctoratum populam Romanam tractantibus ».

<sup>3</sup> *Plinius*, *Sat.* V.

<sup>4</sup> *Maximus*, *U. X. Gallienus*, XXXVII, *Corp. script.*, II, p. 53 : P. L. III, p. 244.

adversaires de paraître et de jouer. Les *veris* se plaignirent à l'empereur, qui prit leur défense <sup>1</sup>. Il écrivit au peuple romain pour lui rappeler que les spectacles « devaient procurer la joie publique, au lieu de provoquer des rixes <sup>2</sup> » ; puis, il chargea le préfet de la Ville, Agapit, de rétablir l'ordre et de veiller particulièrement à la sécurité des sénateurs, qui n'étaient point respectés dans la bagarre <sup>3</sup>.

Ajoutons que les spectacles fournissaient au peuple l'occasion d'exposer ses vœux à l'autorité. Parmi ceux qu'il exprimait le plus volontiers et qui avaient le plus de chance d'être exaucés, jusqu'au iv<sup>e</sup> siècle, il faut compter la persécution de l'Eglise et le supplice des prisonniers chrétiens. Quand la populace était lasse de voir les esclaves et les animaux se déchirer, elle réclamait des martyrs, dont les tourments ravivaient son goût du sang et satisfaisaient sa haine du Christianisme. Était-ce simplement pendant les combats des gladiateurs qu'elle poussait le cri fameux : « les chrétiens aux bêtes ! » Ne demanda-t-elle jamais leur mort, pour donner plus de vraisemblance aux jeux scéniques qui évoquaient un drame sanglant ? Quelques lignes de Tertullien nous permettent de poser la question. Dans sa conclusion, qui paraît s'appliquer aussi bien au théâtre qu'à l'amphithéâtre, l'auteur des *Spectacles* écrit : « Nous devons détester ces réunions et ces assemblées de païens, parce que chaque jour on y lâche des lions contre nous, et on y décide la persécution <sup>4</sup>. »

La cruauté du théâtre, exprimée par des actes ou par des paroles, ne s'accordait guère avec l'enseignement de Jésus-Christ, qui avait béatifié la douceur et ordonné à ses disciples

1. Cassiodore, *Variarum*, I, 20 :

• Partis itaque Præmi insinuata pœitione, comperimus (quantum hoc introdu-tum est ut populi de colore voci en ur) seditiones turbulenta a quibusdam scelestissimis incitari, et causam la titiae publicæ ad fororis certamina prorupisse. »

P. L., LXIX, p. 522.

2. *Ibid.*, I, 31, p. 529.

• Spectacula vel pœatum, lætitiâ volumus esse popularum, nec erigere debet motus irarum quod ad remissionem animi constat esse inventum. »

3. *Ibid.*, et I, 32, p. 529-530.

4. *De Spect.*, XXVII :

• Odiose debemus istos conventus et coetus ethnicorum..., quod illic in nos quotidia leones expostulantur, inde persecutiones decernuntur. »

*Corp. scrip.*, XX, Pars 1, p. 26 ; P. L., I, p. 658.

d'aimer tous les hommes comme des frères. Les Pères n'avaient donc pas le droit de le tolérer. Toutefois ils ne l'ont pas condamné avec autant d'insistance que les autres inconvénients de la scène. Aurait-ils manifesté quelque indifférence à l'égard de la vie humaine et approuvé dans une certaine mesure l'effusion du sang? Tel n'est point notre avis. Tout le temps qu'ils durèrent, et même quand les chrétiens n'en souffraient pas, les Pères protestèrent avec l'indignation la plus vive contre les spectacles de l'amphithéâtre. Mais, en raison de leur fréquence et de leur acuité, les atrocités de l'arène absorbaient ou laissaient dans l'ombre celles qui ensanglantèrent parfois les jeux scéniques. C'est pourquoi ces dernières ont peu attiré l'attention des Pères, qui ont attaqué de préférence des abus plus sensibles et permanents du théâtre.

## CHAPITRE V

### LE THÉÂTRE, ÉCOLE D'IDOLÂTRIE

I. *Il combat la foi.* — II. *Il a été inspiré par les démons. Il est consacré aux dieux. On y prêche la mythologie.* — III. *Danger pour les chrétiens qui croient aux divinités païennes.* — IV. *Les divinités païennes et les démons.*

Nous venons de voir que le théâtre des premiers siècles exposait les chrétiens à pécher gravement contre la morale. Mais là ne se bornait pas sa malveillance : les Pères lui reprochent en outre de porter atteinte à la pureté de la foi. Bien loin de ressembler au théâtre religieux du moyen âge, qui représentait les mystères en costumes ou la vie des saints, ni même à celui du xvii<sup>e</sup> siècle qui, tout profane qu'il était, respectait l'Évangile, s'il ne le prêchait pas, le théâtre de l'Empire romain était resté tout imprégné de mythologie païenne et enseignait par conséquent l'idolâtrie. Cette erreur, extrêmement grave par elle-même, puisqu'elle ruinait le dogme fondamental de l'unité de Dieu, sans ébranler plus à redouter chez les fidèles que beaucoup d'entre eux l'avaient partagée, avant leur conversion,

et que leur foi nouvelle demeurerait plus ou moins vacillante. C'était précisément pour les prémunir contre les dangers de l'apostasie, que l'Église avait pris la sage précaution de leur interdire le théâtre, et leur imposait l'obligation d'y renoncer, avant de les recevoir au nombre des fidèles. « S'il est établi, leur dit avec raison Tertullien, que l'idolâtrie a engendré tout l'appareil des spectacles, il s'ensuivra par une conséquence nécessaire que nous avons renoncé d'avance aux spectacles, lorsque nous avons abjuré, avant notre baptême, ce que le démon, ses pompes et ses anges tiennent de l'idolâtrie<sup>1</sup>. »

Le théâtre était idolâtrique, aux yeux des Pères, jusque dans son origine, car le diable lui-même l'aurait inspiré aux hommes. Dans son *Apologétique*, Tertullien expose aux païens les motifs pour lesquels les chrétiens, mêlés à leurs adversaires dans tout le reste de la vie publique, s'abstiennent des spectacles, et il leur dit notamment : « Nous ne les fréquentons pas, parce qu'ils tirent leur origine de la superstition<sup>2</sup>. » « Que le chrétien sache bien que toutes ces choses, fait observer saint Cyprien, sur le même sujet, ont été inventées par les démons et non par Dieu... L'idolâtrie, comme je l'ai déjà dit, est la mère de tous les jeux<sup>3</sup>. » Salvien s'adresse, lui aussi, aux chrétiens, pour leur rappeler que le théâtre est l'œuvre du diable et qu'ils violent leurs serments, s'ils le fréquentent après le baptême. « Renoncer au démon pour toujours, c'est renoncer en même temps à ses spectacles : d'où il suit qu'en y allant, en parfaite connaissance de cause, vous devez avouer que vous retournez au diable<sup>4</sup>. »

1. *De Spect.*, IV :

« Intu si ex idolâtria universum spectaculorum paratum constare constat, indubitate præjudicatum erit etiam ad spectacula pertinere renuntiationis vestrae testimonium in lavacro, quae diabolus et cerpaei et angulis ejus sicut manipata, se hec per idola latram. »

*Corp. scrip.*, XX, Pars, I, p. 6 ; P. L., I, p. 635.

2. XXXVIII :

« Eque spectacula vestris in tantum renuntiamus, in quantum originibus eorum, quas semus de superstitione conceptas. »

P. L., I, p. 466.

3. *De Spect.*, IV :

« Ceterum sciat hæc omnia inventa daemonum esse, non Dei... Idolâtria, ut jam dixi, ludorum omnium mater est. »

*Corp. scrip.*, III, Pars 3, p. 6 ; P. L., IV, p. 783.

4. *De Govern. Dei*, VI, 6 :

« Ergo spectacula et pompæ etiam juxta nostram professionem opera sunt diaboli. Quomodo igitur, o Christiane, spectacula post baptismum sequere, quæ opus esse diaboli

C'est pourquoi Tertullien ne s'étonne pas que Satan exerce son empire sur les spectateurs. A ce propos, il cite un cas de possession chez une chrétienne qui sortait d'une représentation. Comme l'exorciste reprochait à l' « esprit impur » d'avoir osé attaquer cette femme, il obtint cette réponse : « c'était mon droit, puisque je l'ai trouvée dans ma maison <sup>1</sup>. »

Le théâtre, idolâtrique par son origine, l'était de plus par sa destination, puisqu'il était consacré aux dieux et spécialement à l'un d'entre eux : Dionysos, chez les Grecs, Bacchus, chez les Latins. Sur ce point, où ils s'entendent encore avec les auteurs profanes <sup>2</sup>, les Pères nous ont transmis de nombreux témoignages ; qu'il nous suffise d'en reproduire quelques-uns. Après avoir déclaré que les fêtes, les assemblées et les festins offerts aux divinités, ont été inspirés par le mauvais génie des hommes (le démon), Théodoret mentionne, entre autres solennités, les Dionysies, qui sont destinées, comme le nom l'indique, à glorifier Dionysos <sup>3</sup>. « On organise les jeux pour fêter les dieux, dit également Lactance, et c'est pour célébrer leur naissance ou la dédicace de temples nouveaux qu'ils ont été institués... Ainsi les jeux scéniques sont consacrés à Liber <sup>4</sup>. » Assister

confiteris? Renuntiasti semel diabolo et spectaculis ejus, ac per hoc necesse est ut prudens et sapiens, dum ad spectacula remeas, ad diabolum te redire cognoscas. »

*Corp. script.*, VIII, p. 153 ; P. L., LIII, p. 114.

Saint-Augustin, *De civ. Dei*, I, XXXII :

Ludi scaenici, spectacula impudicium et leventia vanitatum, non hominum vitis, sed deorum vestrorum jussis Romae instituti sunt. »

*Corp. script.*, XXX, Pars 1, p. 562 ; P. L., XLI, p. 44.

1. *De Spect.*, XXVI :

« Cur ergo non ejusmodi etiam daemones penetrabiles sunt? Nam et exemplum accidit, Domino teste, ejus mulieris, quae theatrum adiit et inde cum daemonio rediit. Itaque in exorcismo cum oneraretur immundus spiritus, quod ausus esset fidelem aggredi, constanter : et iustissime quidem, inquit, feci : in meo eam inveni. »

*Corp. script.*, XX, Pars 1, p. 25 ; P. L., I, p. 657.

2. Théodoret, VII, 2, rapporte que les Romains établirent les jeux scéniques, à l'occasion d'une peste pour apaiser les dieux :

« Et cum vis morbi non humanis consilio nec opè divina levaretur, vctis superstitione animi, inde prope seneca, nova re, bellicoso populi (nam circum modo spectaculum fuerat), inter alia caeremonia rite placantia instituta dicuntur. »

3. Théodoret, *De spectaculis*, VII, 8 : « Τούτοις ταῦς θεοῦς καὶ ἑορτὰς καὶ παρασκευὰς καὶ ἀσπασίαν ἀπέναντι αὐτῶν ἀβύρωτον ἀνάστων ἐνομοθετήσατε... Διονύσω Διονύσια. » P. G., LXXXIII, p. 993.

4. *Deus Liber*, VI, 26 :

« Quia quibus sacrificantibus deorum festo sunt, stipulam oblatas eorum vel templorum in dedicationes sunt constituti... Ludi autem scaenici Libero. »

*Corp. script.*, XIX, p. 561 ; P. L., VI, p. 712.



aux représentations, c'était donc accomplir un acte religieux, dans un temple véritable ; et, pour un chrétien, c'était se rendre coupable d'idolâtrie et renier en quelque sorte sa foi. Telle est la conclusion de Lactance. « Si l'on prend part aux spectacles que la religion païenne a fait établir, on s'éloigne de Dieu, et l'on retourne aux fausses divinités, dont on célèbre la naissance et les fêtes <sup>1</sup>. »

Il était naturel qu'on admit les dieux et qu'on en parlât dans une maison qui leur appartenait. De fait, dans les morceaux tragiques et dans la pantomime, ils occupaient souvent le premier rang ; et dans les autres pièces, ils étaient rappelés au souvenir des spectateurs par les invocations ou les serments des personnages. D'où l'importance du théâtre, principalement à partir de l'époque où la religion païenne cessa de recevoir les faveurs de l'État ; quand elle manqua de ministres, et que les temples se fermaient. Alors il subsista, au milieu des ruines du Paganisme, comme la dernière école où le peuple pût s'instruire de la mythologie. Là-dessus le rhéteur Libanios nous a livré un renseignement très significatif. Dans le discours où il fait l'apologie de la pantomime contre un moraliste, du nom d'Aristide, il allègue, entre autres bienfaits de ce genre dramatique, le rôle qu'il joue dans l'éducation populaire. « Après que les poètes tragiques, dit-il, eurent quitté la scène, pour se confiner dans les écoles, où les riches les étudient, le peuple a été privé de leur enseignement. C'est à ce moment qu'un dieu, pris de pitié pour l'ignorance de la foule, les remplaça par la pantomime, qui lui apprendrait les exploits du passé. Et maintenant, conclut-il avec satisfaction, l'artisan pourra sans trop de désavantage soutenir un débat avec l'écolier sur la famille de Priam, et de Laos <sup>2</sup>. » Il ressort de ce texte, intéressant à d'autres

1. *Ibid.* :

« Si quis igitur spectaculis interest ad quæ religionis gratia conveniunt, discessit a Dei cultu et ad deos se contulit, quorum natales et festa celebravit. »

— D'après Tertullien, la renonciation au théâtre était le signe auquel les païens reconnaissaient les chrétiens. *De spect.*, XXIV :

« Atque hoc vel maxime indicium (e hinc) factum Christianorum, de repudio spectaculorum. Itaque negat manifeste qui per quod agnoscitur tollit. »

*Corp. scrip.*, XX, Pars 1, p. 24 ; P. L., I, p. 656.

2. Ηρόδ; Ἀριστοτέλ; R. III. 391. • Ἐπειδὴ δὲ οἱ μὲν ἐν τῶν τραγωδιστοῦν

regards<sup>1</sup>, que les chrétiens de l'Empire, fussent-ils contemporains de saint Jean Chrysostome, recevaient au théâtre une leçon d'idolâtrie, qui nuisait certainement au sermon entendu à l'église.

Car on aurait tort de s'imaginer que les légendes mythologiques, qui nous laissent aujourd'hui très froids, ne faisaient aucune impression sur les fidèles des premiers siècles. N'oublions pas que le peuple, parmi lequel ils se recrutaient en grande majorité, ne voyait pas des êtres chimériques dans les divinités païennes. Assurément Lucrèce avait proclamé, dans son *De rerum natura*, qu'elles étaient une création de notre esprit ou d'un frisson de l'imagination ou de la terreur, ou que du moins elles ne s'intéressaient pas au sort des hommes, et que par suite elles ne méritaient point leurs hommages. Toutefois ces hypothèses restaient ignorées du vulgaire; et les eût-il connues, il les leur aurait prises vraisemblablement pour des blasphèmes dignes de mépris. Plus tard, les néo-platoniciens Plotin et Porphyre et leur disciple Macrobe expliquèrent les mythes comme des symboles de la nature, sans obtenir beaucoup de succès, en dehors des classes cultivées. La plupart des gens simples continuèrent longtemps d'ajouter foi aux divinités; et même parmi ceux qui avaient embrassé le christianisme, il s'en trouvait qui leur dressaient dans un coin de leur cœur un autel idolâtrique. Les romans de la *Table Ronde* ne prouvent-ils pas qu'en des siècles plus rapprochés de nous, les Bretons chantèrent avec une égale croyance les mystères de la Passion et les légendes des fées? Cet état d'esprit par lequel on associait, sans les heurter ni les confondre, des religions contraires, fut sans doute assez fréquent, au début du Christianisme<sup>2</sup>. En tout cas, il n'avait pas

<sup>1</sup> *ὁμοειδὲς ἄλλοις, ὅτι καὶ ἐν ἡμετέροις παιδεύσεσι ὅσον εὐλαμπροτέραν ἐκονοῦντες, τὸ θεῖον ἢ ἡμετέρας θεῶν τοὺς ἀλλοτρίων τῶν παλίων ἀπειθεύσαν ἀντεισέγαγε τὴν ἄγνοιαν ἢ ἄλλοις ἢ καὶ τῶν παλίων παιδείῃ, καὶ γὰρ ὁ χρυσοστόμος πρὸς τὸν ἐκ τῶν ἡμετέρων ἡμετέρας παιδείας πρὸς τῆς οὐσίας Ἡρακλέους καὶ Λαίου.* "

<sup>2</sup> Le II<sup>e</sup> siècle notamment à Lyon, d'une manière approximative, la date après laquelle les chrétiens, et probablement les comanches, ne furent point représentés.

<sup>3</sup> Saint Paul le trouva parmi les Corinthiens. Il leur déclare que les idoles n'existent point et qu'il est permis, en principe, de manger la viande qui sert à ses hommages. Cependant, comme certains chrétiens restent persua-

disparu, à la fin de l'Empire romain. En des sermons où il semble viser spécialement des gens du peuple, Augustin assure que des chrétiens, en assez grand nombre, sollicitent de Dieu la vie éternelle, et qu'ils honorent les divinités païennes, pour en obtenir les biens temporels<sup>1</sup>. Au reste, il leur suffit de croire en Jésus-Christ pour être d'excellents chrétiens; et ils n'éprouvent pas le besoin de s'excuser de leurs pratiques superstitieuses, parce que la vie terrestre ne regarde que le démon, et qu'il faut pour cette raison lui rendre hommage<sup>2</sup>.

Quant aux Pères, cela va sans dire, ils ne croyaient pas à l'existence des divinités païennes. Cependant, — les citations que nous venons de faire dans ce chapitre en témoignent<sup>3</sup> — ils prétendaient entrevoir derrière ces fantômes des êtres réels et vivants : les démons qui se faisaient adorer des païens, sous des noms divers et avec des attributs qui flattaient leurs passions, et les abusaient sur l'objet véritable du culte suprême : Dieu. Nous n'avons point à justifier leur interprétation<sup>4</sup>. Pourtant,

dés de leur existence, il vaut mieux s'en abstenir que de les scandaliser. I., *ad. Cor.*, VIII, 7 et 9 :

• Sed non in omnibus est scientia. Quidam autem cum conscientia usque nunc idoli, quasi idolothytum manducant et conscientia ipsorum cum sit infirma, pollutur. — Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis. »

1. *Enar. in Psal.*, XXVI, n° 49 :

• Deus ad vitam æternam necessarius est... potestates autem istae debent a nobis coli, propter ista temporalia. »

Saint Augustin essaie de les éclairer, et il leur dit que même pour les biens temporels les démons ne peuvent rien :

• Omnes qui colunt Neptunum, non naufragaverunt : aut omnes qui blasphemant Neptunum, ad portum non pervenerunt? »

P. L., XXXVI, p. 209.

2. *Enar. in Psal.*, XL, n° 3 :

• Multi enim mali christiani inspectores ephemeralium et inquisitores a quo observatores temporum et dierum... respondent : in Christum credimus, et dicit nobis vitam æternam. Nam vita ista temporalis... ad curam ipsius non pertinet. Redimuntur, ut hoc breviter dicant, ut propter vitam æternam Deus, et propter vitam præsentem diaboli colatur. »

P. L., XXXVI, p. 456.

3. C'était aussi l'opinion de saint Paul. Il dit, à propos des victimes immolées aux idoles (*I Epist. ad. Cor.*, X, 19-20).

• Quid ergo, dico idolis immolatum sit aliquid ; aut quod idolum sit aliquid? Sed quae immolant gentes, daemones immolant, et non Deo. Nolo autem vos socios fieri daemones, non potestis calicem Domini bibere, et calicem daemones. »

4. Voir sur la question très complexe des démons dans l'antiquité, Art. *Dæmon*, J.-A. Hild, *Dictionary de vocabulis grecis et latinis* (Daremborg et Saglio), III, p. 9-19; puis Theodor et Theresia Wepstein, *παθημάτων*, III, P. G., LXXXIII, p. 861-897. L'auteur traite également la question des divinités païennes.

nous pouvons nous en féliciter, parce qu'elle leur a permis de donner aux avis qu'ils adressaient aux chrétiens un intérêt vraiment tragique. Pour eux, il ne s'agissait pas seulement d'arracher des esprits aux ténèbres de l'erreur, ce qui déjà, nous en convenons, eût été très noble et très louable, mais de défendre des âmes, rachetées par le sang de Jésus-Christ, contre leur ennemi éternel, Satan, à qui elles avaient échappé par le baptême, et qui les disputait encore à son vainqueur. De là, chez les Pères, de vifs reproches, des cris d'angoisse, des exhortations pressantes, des menaces et des appels pleins de tendresse, qui trahissent l'importance de la lutte, la gravité du péril et l'incertitude du triomphe.

## CHAPITRE VI

### LE THÉÂTRE, ÉCOLE D'IMPIÉTÉ

*I. L'impiété, plus grave que l'idolâtrie. — II. Le théâtre tourne les dieux en ridicule ; il leur prête toutes sortes de crimes. — III. Sans nuire au Paganisme, il atteint la Divinité. — IV. Ses attaques contre le Christianisme : blasphèmes ; parodie des sacrements et du martyre.*

C'était un mal de prêcher l'idolâtrie ; c'en était un autre, pire que le premier, de répandre l'impiété dans les âmes. Lorsque les chrétiens entendaient sonner les noms des divinités qu'ils connaissaient depuis l'enfance, et raconter leurs légendes, qui ne manquaient point de charme, ils étaient tentés de leur vouer un culte illégitime. Dans ce cas, ils auraient du moins conservé la croyance au monde surnaturel et le sentiment religieux, grâce auxquels il eût été possible de les ramener dans le chemin de l'orthodoxie. Mais d'assister à des spectacles, où toute religion, païenne ou chrétienne, subissait les critiques les plus virulentes, où les acteurs se faisaient un jeu de fouler aux pieds les convictions les plus respectables et d'injurier impu-

nément, sous une forme ou sous une autre, la Divinité, cela était de nature à ruiner, avec le respect, la foi elle-même. Le théâtre n'avait pas le monopole de ces impiétés : les écrits de Lucien, tout parsemés de railleries impertinentes, prouvent qu'une large part de responsabilité revenait aux sophistes. On pourrait compter encore, parmi les coupables, des philosophes cyniques qui se vantaient de leur incrédulité. Néanmoins le théâtre se distinguait par la portée de son influence sur le peuple et par la violence de ses attaques.

Sur la scène, les divinités païennes devenaient un objet de moquerie. « Les dieux dont on rit au théâtre, dit saint Augustin, ne diffèrent pas de ceux qu'on adore dans les temples<sup>1</sup>. » En vérité, on leur donnait, particulièrement dans le mime, un rôle bouffon qui les couvrait de ridicule. Tertullien nous a transmis quelques-uns de ces sujets, dus à la verve de Lentulus et d'Hos-tilius, où les dieux, et non des moindres, excitaient la risée des spectateurs. On y voyait « une Lune du sexe masculin, une Diane fouettée; on y récitait le testament de Jupiter mort; et trois Hercule affamés étaient en butte aux sarcasmes<sup>2</sup>. »

Le théâtre déshonorait aussi les dieux, en leur prêtant les crimes les plus dégradants. « Ce qu'on aurait peine à croire, remarque saint Augustin, si l'évidence ne le proclamait, c'est que le théâtre, où les païens représentent les abominations de leurs dieux, a été institué en l'honneur de ces mêmes dieux<sup>3</sup>. » On n'attend pas de nous que nous dressions la liste des forfaits dont on les accuse; car une grande partie de la mythologie y passerait. Il suffira de noter qu'on leur attribue des actes d'impiété<sup>4</sup>, ce qui est un comble, et les mœurs les plus

1. *De Civ. Dei*, VI, VI :

« Nec alii deridentur in theatris, quam qui adorantur in templis. »  
*Corp. scrip.*, XXXX, Pars 1, p. 281; P. L., LXI, p. 182.

2. *Apol.*, XV :

« Despicite Lentulorum et Hostilium venustates, utrum mimos an deos vestros in jocis et strophis rideatis : masculon Anolon, et masculon Lunon, et Dianam flagellatam et Jovis mortuū testamentum recitatum, et tres Hercules famelicos irrisos. »

P. L., I, p. 358.

3. *De Civ. Dei*, IV, X :

« Et quod esset inepeditare, nisi contestatissime probaretur) hæc ipsa theatrica crimina deorum suorum in honorem instituta sunt eorumdem deorum. »

*Corp. scrip.*, XXXX, Pars 1, p. 177; P. L., XLI, p. 121.

4. Saint Pierre Chrysologue, *Sermo* CLV :

dissolues, ce qui ne les recommandait pas davantage à la vénération des spectateurs; que leur débauche allait de pair avec leur dignité, et qu'après Jupiter, qui avait à cœur d'exceller en tout, Mars et Vénus apparaissent souvent dans les aventures les plus scabreuses<sup>1</sup>. Si, malgré cela, il leur restait quelque prestige, les acteurs se chargeaient de le leur enlever. N'ajoutaient-ils pas leur propre infamie à celle des personnages dont ils jouaient le rôle et avec lesquels le public les identifiait ?

On objectera peut-être qu'il était bon de bafouer les divinités païennes, et de dévoiler au grand jour leurs turpitudes; que les coups portés contre leur majesté ou leur vertu ne pouvaient que les discréditer dans l'esprit de leurs adorateurs, et profiter en somme au Christianisme. Assurément la logique le demandait, mais combien, surtout parmi le peuple, se conduisent selon les règles de la logique? Les païens, plus que d'autres, réussissaient à concilier les contradictions dans leur vie morale. Ils avaient beau critiquer leurs dieux, ils ne cessaient point de

<sup>1</sup> *Θεῶν τὸν ἱερωτὸν ἱμνητάτος περὶ τῶν τραγοιδίῳν.*

P. L., III, p. 610.

Dans ce sermon, prêché à Ravenne, l'orateur félicite les chrétiens qui n'ont pas joint, les folies des poëmes, aux calendes de janvier. — L'empereur Julien qui aurait voulu restaurer le Paganisme et relever la dignité des dieux, s'amusait à les en caricaturer. Il rapporte qu'il a lu des tragédies d'Oënomâos de Thessalie, où il a trouvé d'horribles blasphèmes. Il ne dit pas que ces tragédies contiennent des représentations. *Λόγος*, VII, 210 D. : « ταῖς Οἰονομάου δὲ ἐντυχῶν κρηφῆ εἶλε καὶ τραγῳδίας ταῖς λόγῳ τοῖς ἑαυτοῦ παραλήρησι... ἀρρήτων ἀρρητότερα καὶ κρηφῶν κρηφῶν. »

<sup>2</sup> *1. Saint Athanasius, Λόγος κατ' Ἑλλήνων*, 12 : « Ἡ τίς, ἰδὼν τὴν Ἄρτιος πρὸς Ἀπολλωνίου τραγῳδίαν καὶ τοῦ Ἡραίστου κατ' ἀμφοτέρων κατασκευαζόμενον δόλον, καὶ τῶν ἄλλων ἱεροπαικῶν ἔργα ἐπὶ θεῶν τῆς τραγῳδίας ὑπὸ τοῦ Ἡραίστου καλουμένους, καὶ τῶν αἰετῶν ἐργασίαις καὶ ἀνάνταις αὐτῶν τὴν ἀσέλγειαν, οὐκ ἂν γελᾶτε καὶ παραγέλασται τὰς τραγῳδίας αὐτῶν; » P. G., XXV, p. 28. C'est la scène de l'adultère de *Mitros* de Xénus signalée par Lucien comme sujet de pantomime, — *ἡ ἑρμῆς*, 63. Saint Cyprien, *Epist. ad Donat.*, VIII :

« *Exprobatum Neptunum, amitterem Martem, Jovem illum non magis regno propter scelus vitare, in uterque necos cum ipsis suis fulminibus ardentem, nunc in plumas ante ostendit, hunc ante pudore delictis, nunc in puerorum pubescentium raptus ministris cibus pendit.* »

<sup>3</sup> *Christianae*, III, Pars I, p. 40. P. L., IV, p. 214.

<sup>4</sup> *Tristitiana*, 136<sup>b</sup> - XV.

<sup>5</sup> *Quid, postquam de casta Minervasium caput et famosum vestit? quod corpus impudens ad vitam atrox effuditque productum Minervam aliquam vel Herculem repraesentat?*

<sup>6</sup> P. L., I, p. 106.

les aimer et de rester fidèles à leur culte. Du reste, cela s'explique autrement que par les préjugés de l'éducation ou par l'obscurcissement du sens religieux : ils étaient reconnaissants aux Immortels de se mettre à la portée de leur faiblesse, de partager leurs passions et de justifier par des exemples venus de haut leurs propres dérèglements<sup>1</sup>. C'est même pour ce dernier motif que les démons, au dire de saint Augustin, leur auraient inspiré les représentations scéniques<sup>2</sup>. Il est donc permis de douter que le théâtre ait ravi au Paganisme beaucoup de ses adeptes. En revanche, il ne serait point étonnant qu'il eût détaché de leur religion un certain nombre de chrétiens, imbus de superstitions, et aux yeux desquels le mépris qui atteignait les fausses divinités retombait sur Dieu lui-même<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, rien, selon saint Jean Chrysostome, ne porte plus au dédain de la parole divine que l'approbation des spectacles<sup>4</sup>.

1. Saint Pierre Chrysologue, *Sermo* CLV :

• Quorum obscena ludunt, hos qua dementia deos crederent, nisi quia criminum destituerio, amore scelerum possidentur, deos exoptant habere criminosos? »

P. L., LII, p. 610.

2. *De Civ. Dei*, II, XXV :

• Hac astutia maligni spiritus etiam ludos, unde multa jam dixi, scenicos sibi dicari sacrorumque jusserunt, ubi tanta deorum flagitia theatricis canticis atque tabularum actionibus celebrata et quisquis eos fecisse crederet et quisquis non crederet, sed tamen illos libentissime sibi exhiberi cerneret, securus imitaretur. »

*Corp. scrip.*, XXXX, Pars 1, p. 401 ; P. L., XLI, p. 73-74.

Cf. *Sermo* CXCXVIII, *De Calendis Januariis*, n° 3 :

• Etenim illa daemonia delectantur canticis vanitatis, delectantur nugatorio spectaculo, et turpitudinibus variis theatrorum. »

P. L., XXXVIII, p. 1026.

Saint Cyprien, *Epist. ad Donat.*, VIII :

• Deos suos, quos veneratur, imitatur : finit miseris et religiosa delicta. »

*Corp. scrip.*, III, Pars 1, p. 40 ; P. L., IV, p. 241-242.

3. Tertullien, *Apol.*, XV :

• Nonne violatur majestas et divinitas constrepatur, plaudentibus vobis? » P. L., I, p. 360-361.

Serait-ce pour la même raison que les Pères, si nous ne faisons erreur, ont rarement traité dans leurs homélies l'incohérence et l'immoralité des légendes mythologiques? Saint Paul lui-même n'en dit rien dans son discours aux Athéniens. Ces questions sont discutées dans les ouvrages de polémique ou d'apologétique, qui s'adressent à des païens instruits. Mais au peuple on préfère exposer seulement la doctrine chrétienne, qui se substitue peu à peu dans l'esprit au Polythéisme.

4. *In illud, vidi Domitianum*, Hom. 1, n° 4 : « Οὐδέν γὰρ οὕτω καταργεῖν τῶν τοῦ θεοῦ παρασκευάζει λογίων, ὡς οἱ τῶν ἐκεί θεαμάτων μετεωρισμοί. » P. G., LVI p. 402.

Aussi bien les acteurs ne se souciaient pas à la critique du Paganisme. Ils attaquaient la religion chrétienne, et cela sans doute avec d'autant plus d'empressement et de vigueur qu'ils la savaient calomniée et persécutée, et qu'ils la détestaient pour des raisons personnelles. Les condamnations des Pères, qui menaçaient de diminuer leur clientèle, les irritaient ; et, pour se venger, ils s'en prenaient au Christianisme, au nom duquel on interdisait le théâtre. D'ailleurs, ils étaient assurés de plaire à la populace, qui voyait dans les chrétiens des trouble-fête, et qui était enchantée de s'amuser à leurs dépens.

Lorsque les mimes, dit saint Jean Chrysostome, profèrent des blasphèmes, ils excitent le rire des spectateurs et les remplissent de joie<sup>1</sup>. » Il est probable qu'ils n'obtenaient pas moins de succès, quand ils parodiaient l'administration des sacrements ou le martyre des chrétiens. Mais il arrivait alors à certains d'entre eux de trouver sur la scène leur chemin de Damas : transformés par la grâce divine, ils éprouvaient soudain les sentiments qu'ils avaient jusqu'alors simulés ; et, à l'étonnement des spectateurs, ils achevaient par une profession de foi éclatante le rôle qu'ils avaient commencé par la caricature. Théodoret signale des conversions de ce genre, pour montrer que tous les martyrs n'appartenaient pas à une condition honorable.

« Il y en a, écrit-il, qui ont été élevés sur la scène, et qui tout à coup sont entrés dans les rangs des athlètes ; ils ont remporté la victoire et obtenu la couronne. La proclamation de leur foi a frappé de terreur les démons, dont ils étaient précédemment les esclaves<sup>2</sup>. »

On nous permettra de rapporter, d'après les *Acta Sanc-*

<sup>1</sup> In Hæth. Hom. VI, c. 7. « Οσοι οὖν γὰρ βλάσφημοι ἐπίπαιον ἢ ἀσχεγόν ποιοῦντες ὄνομα Ἰησοῦ καὶ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος. » P. G., LVII, p. 71. Tertullien défend le théâtre aux chrétiens, parce qu'on y blasphème le nom de Dieu. *De Spect.*, XXVII :

« Illis autem, quia homines, non sunt, etiam nomen Dei blasphemantur. »

<sup>2</sup> *De Spect.*, XX, c. 1. P. G., L, p. 62.

<sup>3</sup> *De Spect.*, c. 2. « Ἐπειδὴ δὲ ἐπορεύθητε καὶ ἐπὶ τῆς σκηνῆς τοῦ θεοῦ, καὶ ἐπὶ τῆς ἐκκλησίας τοῦ ἁγίου πνεύματος, καὶ ἐπὶ τῆς ἀρχιερατικῆς λειτουργίας τοῦ ἁγίου πνεύματος, καὶ ἐπὶ τῆς ἀναγνώσεως ἀποστόλων, καὶ ἐπὶ τῆς ἀναγνώσεως κειμένων. » P. G., LXXXIII, p. 1012 (1013).



*torum* des Bollandistes, quelques-unes de ces conversions qui se produisirent vers la fin du troisième siècle ou le commencement du quatrième. Au moyen des circonstances qui les accompagnent, on se rendra un compte assez net des parodies auxquelles nous venons de faire allusion. A la date du 25 août, on lit, au sujet de saint Genest, celui là même que Retrou a mis en scène, les lignes suivantes, qui sont extraites du Martyrologe romain : « Avant sa conversion, il exerçait le métier de mime ; et un jour, en présence de Dioclétien, il tournait en dérision les mystères du Christianisme, lorsqu'il fut touché par la grâce de Dieu : il eut sur le champ et il reçut le baptême<sup>1</sup>. » La chronique relative à saint Gelasin renferme plus de précision. Lui aussi était mime, et il jouait le second rôle, au théâtre d'Héliopolis, en Syrie, où il fut lapidé. Or au cours d'une représentation qui avait attiré toute la ville, ses collègues le plongèrent dans une piscine d'eau tiède, pour parodier le sacrement de baptême. Après l'immersion, il se revêtit d'habits blancs, selon la coutume des nouveaux baptisés. Mais, à ce moment, il refusa de poursuivre son rôle, en disant : je suis chrétien<sup>2</sup>. Terminons par le récit consacré à la mémoire de saint Ardalion. Il prouvera que le théâtre ne respectait pas plus l'héroïsme des martyrs que les rites sacrés de leur religion. Ardalion, qui était mime, au temps de Maximien, eut l'idée de parodier sur la scène le courage des chrétiens dans les tourments. Il fut donc crucifié, sous prétexte qu'il ne voulait pas offrir de l'encens aux dieux ; et aussitôt il prit l'attitude qui convenait à son rôle. Alors les spectateurs d'applaudir, de le féliciter et de lui crier

1. *Acta Sanctorum Augusti* :

« Item Romae, sancti Genesii martyris, qui primum sub gentilitate mimus, cum in theatro, spectante Diocletiano imperatore, mysteriis Christianorum illuderet, a Deo inspiratus, repente conversus ad fidem et baptizatus est.

T. V, p. 120, n° 3 :

2. *Acta Sancti*, 27 Febr.

« Martyrium postulat S. Gelasius Heliopolis in Libanae. Hic erant nimis secretus, quem in alio processu repertus, ut populo amensio spectante, alii nunciis habuerit amplius sonum et repente recitum propria voce in me, Christianum et religionis mysteriis ac sancto rapis matu illudentes. At Gelasius ipse secutus, inquit ita baptizatus, cum ex seculo accitum se jam veste alba amictus, non amplius prius est postremo theatri de die, dicens : Christianus sum.

*Acta Sancti, Feb. ann.*, III, p. 980, n° 2.

qu'il jouait parfaitement. Mais Ardalion leur commanda le silence, et il proclama sa foi chrétienne<sup>1</sup>.

On aura remarqué que ces événements eurent lieu sous Dioclétien et Maximien, dont le règne fut ensanglanté par une persécution terrible. Il est donc vraisemblable que le théâtre, qui ne ménageait point le Christianisme en temps ordinaire, redoublait ses attaques dans les périodes aiguës de tyrannie. C'eût été se conformer à une loi générale du genre dramatique qui est de refléter les mœurs et les idées du jour. Peut-être aussi les acteurs s'engageaient-ils dans la voie de l'impiété, sur l'ordre formel des persécuteurs, qui, à l'exemple de Néron, n'auraient pas été fâchés de joindre le ridicule à la cruauté et d'avilir leurs victimes, en même temps qu'ils les frappaient. Nous aimons à supposer qu'alors bien rares étaient les chrétiens qui fréquentaient le théâtre. Que penser de ceux qui se seraient associés au persillage de leurs croyances et à l'odieuse profanation des sacrements, qui auraient applaudi au mépris de ce qu'ils adoraient et vénéraient, tandis que leurs frères gémissaient dans les prisons ou expiraient au milieu des tortures pour confesser leur foi ?

## CHAPITRE VII

### LE THÉÂTRE. OCCASION DE SCANDALE

Les motifs que nous avons développés, dans les chapitres précédents, regardaient plutôt l'intérêt personnel des chrétiens que celui de leurs semblables. Étaient-ils vraiment plus solides et plus démonstratifs par eux-mêmes, ou faisaient-ils plus

#### 1. *Acta Sancti Apri's* (14)

1. *Acta Sancti Apri's* (14). — *Acta Sancti Apri's* (14). — Maximiano imperante hic mimicum in theatris perseda. genit. et aliosq. mores, vilia, abscutus et tota metabatur. i. lacerat eidem etiam Christianis, qui in theatris perseda sunt in idcirco in se sua extinguere. Ergo suspensus, quasi crucis (sic) crucis, et bene de sanctis est. Cum ergo illa spectatoriis applaudent, dicitur tunc per hunc et ingentium vendis et amaretur quod optime personam Christianam vocat, et per hunc matrem. (sic) in hunc presentibus silentio, se vere Christianum esse per hunc.

<sup>1</sup> M. 3. 216. c. 2.

d'impression, parce qu'on est plus touché de son bien propre que du bien des autres ? On pourrait admettre les deux hypothèses, qui, loin de s'exclure, s'accordent et se complètent. En tout cas, ces motifs particuliers étaient ceux que les Pères invoquaient d'ordinaire : et il est à croire qu'ils n'en auraient pas cherché d'autres, s'il ne s'était rencontré des chrétiens qui en méconnaissaient la valeur. Par aveuglement ou de parti pris, ils prétendaient que les séductions du théâtre, quelles qu'elles fussent, les laissaient indifférents. Afin de leur enlever ce dernier subterfuge, les Pères leur alléguaient un argument d'ordre général : ils les suppliaient de renoncer au théâtre, sinon dans leur intérêt privé, du moins par charité pour les autres fidèles. « Vous ne craignez rien pour vous, leur dit saint Jean Chrysostome après leur avoir fait toutes les concessions. Mais n'est-ce pas un mal d'être pour les autres une occasion de péché ? Quand même vous sortiriez indemnes des spectacles, vous fourniriez aux autres un prétexte d'y aller ; et comment ne leur causeriez-vous pas de tort ? »

Si persuasif et si émouvant qu'il fût, l'argument ne se prêtait guère à de longs développements ; c'est pourquoi nous l'avons résumé en quelques lignes. Mais il importait de le signaler, pour être complet et pour montrer que les Pères ont tout mis en œuvre afin de détourner les chrétiens du théâtre. Après avoir essayé en vain de les ébranler, au nom de leur propre intérêt, ils reviennent à la charge, une dernière fois, au nom du prochain. Qu'ils aient espéré enfin les toucher par cette raison suprême, c'est un indice que la grande loi de la charité jouissait, aux premiers siècles de l'Eglise, d'un prestige incomparable.

1. *In Matth.*, Hom. XXXVII, al. XXXVIII, n° 7 : « Μάλιστα καὶ οἱ ἄλλοι βιάσθαι τὸν ἑτέρον πεισθῆναι σκανδαλίον. καὶ γὰρ εἰ μὴ ἡμεῖς ἔσσομεν πῶς εἰς τοῦτο σπουδαίωτον ἠδὲ δεῦν ἄλλοι οὐ βιάσθησιν, παύσομεν ἑαυτὸν τὴν γινόμενος ; » P. G., LVII, P. 128.

## CONCLUSION

I. *Appréciation générale.* — II. *Comment les chrétiens ont obéi aux Pères.* — III. *Les adversaires du théâtre en France au XVII<sup>e</sup> siècle.* — IV. *Intérêt historique, psychologique et littéraire des ouvrages des Pères sur le théâtre.*

Nous venons d'exposer des faits avec la seule préoccupation d'une exactitude scrupuleuse. En même temps nous avons tâché de les juger en toute impartialité. Ici, il nous suffira donc de résumer notre impression générale. Parfois, les condamnations des Pères nous ont paru confiner au rigorisme, sur des points d'ailleurs secondaires. Ainsi nous n'avons pas admis sans réserve l'opinion de saint Augustin sur le chant et celle de plusieurs Pères sur le rire. Il nous semble qu'on aurait peine à les justifier par la doctrine chrétienne, et qu'on doive en chercher l'origine dans une tradition philosophique et littéraire qui remontait à Platon. En ce qui concerne la forme, nous avons souvent trouvé des expressions outrées, des métaphores et des hyperboles propres à l'éloquence, des superlatifs accumulés jusqu'à la contradiction. Ces abus de langage, très fréquents chez Tertullien et saint Cyprien, s'expliquent par le tempérament de leurs auteurs ou l'ardeur de la lutte. Mais il est nécessaire d'en tenir compte pour découvrir la vraie pensée des Pères et apprécier sainement leurs attaques.

Après ces restrictions, nous reconnaissons volontiers que les Pères ont eu raison de condamner le théâtre de leur temps. Les motifs invoqués par eux n'ont pas une valeur égale ; cependant les plus faibles eux-mêmes sont capables d'émuouvoir, quand on les examine à la lumière des circonstances. Quelle ne sera pas l'émotion ou leur force de persuasion, si on les considère, non point isolément, mais plusieurs à la fois et tous ensemble, comme il convient de le faire, pour se représenter l'image exacte de la société que fut leur âge, leur condition et leur tempérament, les chrétiens fréquentant le théâtre s'exposaient plus ou moins à tous les dangers que nous avons décrits.

Ils couraient le risque de se créer ou d'accroître un esprit de frivolité incompatible avec le sérieux de la vie et la piété véritable, et en même temps d'exciter en eux la flamme de la concupiscence, de souiller leur âme par des obscénités sans nom, de s'associer à des rixes et des exécutions barbares, de tomber dans l'idolâtrie et l'impiété, et, pour couronner le tout, d'entraîner leurs frères dans des fautes aussi graves. Dès lors, les Pères, constitués par Jésus-Christ les gardiens de la morale et du dogme, et les pasteurs responsables des fidèles, ne pouvaient tolérer des spectacles où la morale se dissolvait, où le dogme était battu en brèche, où les âmes manifestement se perdaient. En les proscrivant avec une intransigeance doctrinale que tempérerait beaucoup de charité pour les personnes, ils ne firent donc que remplir leur mandat divin, exercer une fonction de leur charge spirituelle, accomplir leur devoir de Docteurs, de Pasteurs, et, pour tout dire d'un mot, de Pères.

Il s'ensuit que les chrétiens devaient en conscience leur obéir. Nous voudrions ajouter qu'ils leur obéirent docilement. Par malheur, il n'en fut rien, du moins pour un grand nombre. Les textes que nous avons cités, au cours de cette étude, témoignent qu'à toutes les générations comprises entre Tatien et Salvien, il y en eut qui, malgré la défense des Pères, se rendirent assidûment aux spectacles. Tout au plus s'en absteinaient-ils, lorsque la persécution sévissait avec violence, ou qu'ils se sentaient sous la menace d'un châtimeut public. Aussi n'osons-nous leur en savoir gré, car alors ils agissaient, à n'en pas douter, beaucoup plus par contrainte que par conviction sincère. Dans une homélie prononcée à Antioche, pendant le carême de 387, saint Jean Chrysostome nous en donne une preuve évidente. Avec une modestie où perce un peu de tristesse, il avoue que la crainte a produit plus d'effet que son éloquence, comme il est facile, dit-il, de s'en convaincre par des événements récents. « Que de paroles avons-nous dépensées en pure perte, pour secouer la nonchalance d'un grand nombre, pour les exhorter à fuir le théâtre et éviter la licence qui en découle ! Néanmoins ils ne nous écoutaient pas, et, sans discontinuer jusqu'à ce jour, ils couraient aux spectacles défendus de la pantomime. Et voici que maintenant, sans que nous ayons pro

noncé un mot, sans que nous en ayons parlé, voici que d'eux-mêmes ils ont fait le théâtre! » A quoi était due cette résolution subite? Tout simplement à la terreur qu'inspirait Théodose, irrité des excès auxquels le peuple d'Antioche s'était livré pendant une sédition. Mais l'orage fut écarté, grâce à l'intervention de Libanios et de saint Jean Chrysostome; et les auditeurs de ce dernier retournèrent tranquillement aux spectacles. Loin de nous la pensée de tirer de cette anecdote une conclusion générale qu'elle ne comporte pas, et d'affirmer que les Pères prêchèrent toujours dans le désert. Nous croyons, au contraire, qu'ils opérèrent des conversions durables parmi des chrétiens plus ignorants qu'obstinés, plus légers que corrompus, et qu'ils contribuèrent à la désaffection du théâtre, que saint Augustin constate, dans la plupart des cités, à l'aurore du v<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Pour le nier, il faudrait désespérer du bon sens, de l'éloquence et du zèle apostolique. Mais nous prétendons avec Salvien que cette désaffection, d'ailleurs incomplète<sup>3</sup>, doit être attribuée surtout à la chute de l'Empire romain<sup>4</sup>.

1. *De pop. Antioche*, Hom. XV, n<sup>o</sup> 1 : « Οὐ γὰρ τοσούτων ἐργάσασθαι δυνήσεται ἄνθρωπος, ὅσον ἐργάζεται πῦρ; καὶ τοῦτο αὐτὸ ἀπὸ τῶν συμβεβηκότων νῦν δυνατόν ἀποδείξει. Ποσούτων γὰρ ἀνηλώσαμεν ἄνθρωποι, πόλλους τῶν βραβύμων παραινούντες, καὶ συμβουλίζοντες τὰ θεάτρα ἀκρίβει, καὶ τὰς ἐκείθεν ἀκολασίας; καὶ οὐκ ἤντησεν οὐδ' ἄν σοι κατὰ τὴν ἡμέραν ταυτὴν ἐπὶ τὰς παρανόμους τῶν ἀρχουμένων συνέτρεχον θέατρα;... ἀλλ' ἰδοὺ νῦν σιγῶντων ἡμῶν, καὶ οὐδὲν περὶ τούτου λεγόντων, αὐτόματα τῶν ἀρχόντων ἐργάζον. » P. G., XLIX, p. 153.

2. *De Consensu Evangelistarum*, I, XXXIII :

« Quod enim eis numerum felicitatis, nisi quod pessime luxuriosaque abutebantur in magnam Cretores injuriam? Nisi forte hunc sunt tempora mala (il répond à l'objection que le Christianisme avait diminué le bonheur public) quia per omnes paene civitates cadunt theatra, caveae turpitudinum et publicae professiones flagitiorum... Unde etiam cadunt nisi iniquo certum, quorum lascivio et sacrilego usu constructa sunt? »

*Corp. serm.*, XXXIII, p. 56; P. L., XXXIV, P. 1068.

3. L'ouvrage ci-dessus de saint Augustin fut composé vers l'an 400. Or un siècle plus tard, Théodoric donnait l'ordre de réparer le théâtre de Pompée : cf. Cassiodore, *Variarum*, IV, 51 :

« Il n'est de théâtre plus ruiné que si mole solventer, consilio vestro (il écrit à Symmaque) credimus esse roborandum, ut quod ab auctoribus vestris in ornatum patriae constat esse constructum, sua utilitate et utilitate posteris immunitum... »

P. L., LXXIX, p. 612.

4. Il faut en croire le même auteur, le mime avait perdu la faveur populaire : *Idem*, *Mimes etiam quorundam antiquorum densum habetur*, p. 644 : mais la pantomime ne cessait de passionner les Romains.

4. *De Gub. Dei*, VI, 8. Il reconnaît que les théâtres ont disparu dans beau-

Il n'entre point dans notre sujet d'étudier l'influence des Pères sur ceux qui attaquèrent le théâtre, depuis le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Pourtant, il nous semble qu'il y aurait une lacune dans notre travail, si nous passions sous silence les écrivains français du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Citons parmi eux le Prince de Conti<sup>1</sup>, Thiers<sup>2</sup>, Bourdaloue<sup>3</sup>, le P. Lebrun<sup>4</sup> et Bossuet<sup>5</sup>, qui les résume tous et qui les surpasse de toute la hauteur de son génie. Les uns et les autres ont condamné les spectacles de leur temps pour des raisons, soit historiques, soit personnelles, que nous n'avons pas à rappeler. Mais ce qui constitue l'armature commune de leur thèse, c'est l'argument tiré de la tradition chrétienne, et qu'on peut formuler ainsi : ils combattent le théâtre, ou comme ils disent, *la Comédie*, parce que les Pères l'ont combattu. Il serait intéressant d'examiner la valeur de ce raisonnement et de vérifier si, par exemple, Bossuet, qui le développe longuement<sup>6</sup>, était bien d'accord avec les Pères, lorsqu'il interdisait à tous les fidèles, sans nulle exception de pièce ni d'auteur, les représentations de Corneille, de Racine et de Molière. Sans avoir la prétention de résoudre en quelques lignes un problème aussi complexe, où se mêlent des questions

coup de villes, non point parce que les chrétiens sont convertis, mais parce que leurs villes ont été détruites par les barbares :

« Non enim hoc agitur jam in Moguntiacensium civitate, sed quia excisa atque deleta est : non agitur Agrippinae (Cologne) sed quia hostibus péna : non agitur in Treverorum urbe excellentissima, sed quia quadruplici est eversione prostrata : non agitur denique in plurimis Galliarum urbibus et Hispaniarum ».

*Corp. scrip.*, VIII, p. 436 ; P. L., LIII, p. 416-417.

1. *Traité de la Comédie et des spectacles, selon la tradition de l'Eglise, tirée des Conciles et des Saints Pères*. Paris, 1666. Ce traité assez court est suivi de textes des Conciles et des Pères sur le théâtre.

2. *Través des jeux et des divertissements qui peuvent être permis, ou qui doivent être défendus aux chrétiens selon les règles de l'Eglise et le sentiment des Pères*. Paris, 1686. Cf. p. 300-308.

3. Sermon pour le 3<sup>e</sup> dimanche après Pâques : *Sur les divertissements du monde*.

4. *Discours sur la Comédie, ou l'on voit la réponse au Théologien qui la défend, avec l'Histoire du théâtre, et les sentiments des Docteurs de l'Eglise, depuis le premier siècle jusqu'à présent*, 1694. Se trouvent avec un troisième discours et un traité, dans l'édition de 1731.

5. *Maximes et Réflexions*.

6. Il le fallait, pour répondre à Caffaro, qui soutenait que les condamnations des Pères ne s'appliquaient pas au théâtre du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Cf. *Lettre d'un théologien*, p. 46-28.

épineuses d'érudition, de littérature et de théologie, nous serait-il permis d'affirmer que notre théâtre classique diffère sensiblement de celui de l'Empire romain, et que, s'il favorise, comme l'autre, la frivolité et la concupiscence, on ne saurait, à notre avis, l'accuser sans injustice d'obscénité, d'idolâtrie et d'impiété<sup>1</sup>.

Au reste, il n'est point nécessaire de sortir du domaine patristique pour trouver matière à des réflexions curieuses. Ainsi on remarquera que la loi chrétienne était loin d'être observée intégralement par tous les fidèles des premiers siècles. Tandis que l'élite marchait avec héroïsme sur les traces de Jésus-Christ, la foule menait une vie toute semée de contradictions et de défaillances. Elle aurait voulu concilier le Paganisme et le Christianisme, dans ce qu'ils avaient de plus irréductible, le dogme et la morale, afin de savourer en paix les joies de ce monde, sans perdre le bénéfice des promesses éternelles. En tout cas, entre ces chrétiens médiocres et les païens, le fossé n'était pas aussi profond qu'on pourrait se l'imaginer, d'après un passage célèbre de Tertullien. Les uns ressemblaient beaucoup aux autres, surtout à partir du IV<sup>e</sup> siècle, lorsque l'ère des grandes persécutions fut close. A les voir adonnés ensemble à des amusements vains et crapuleux, préoccupés avant tout d'applaudir des mimes et des pantomimes, on ne s'étonne plus qu'ils se soient désintéressés des affaires publiques, et qu'ils aient opposé une si faible résistance aux invasions des Barbares.

En outre de ces considérations, qui regardent le philosophe et

<sup>1</sup> Qu'on excepte, si l'on veut, *l'Année liturgique* et *Tartuffe*. — Le *Bon Théâtre*, édité à Paris, 32 rue d'Alger, par la Librairie de la Plume, réalise ce que Bossuet jugeait impossible au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans son programme de l'année 1913-1914, figure le *Cid*, parmi des œuvres d'importance antérieures. Ailleurs on joue des *Mystères* avec autant d'originalité que de talent. Il y a quelques semaines, une Pastorale, représentée à Montpérian, avait pour auteur, le docteur François Dezenze, une lettre adressée par son Eminence le Cardinal de Cabrières. On y lisait notamment : « Je reviens à vous pour vous remercier de la réaction, m'a si vivement impressionnée que je veux vous féliciter sans retard... Voilà, mon cher Dezenze, la voie de nos anciens Mystères réouverte... Quel bienfait serait un théâtre populaire animé par notre vieille foi, retentissant de notre vieille langue, exprimant nos vives émotions ! »



l'historien, les pages que les Pères ont consacrées au théâtre renferment des portraits qui charmeront le moraliste et le psychologue. Nul n'a mieux analysé que saint Augustin le plaisir que l'on goûte aux spectacles, la sympathie qui règne entre l'acteur et les personnages, le venin de la volupté qui s'insinue dans toutes les puissances de l'être, les paralyse et les corrompt. Nicole<sup>1</sup> et Bossuet<sup>2</sup> auront beau ajouter à ces peintures des *Confessions* les traits que l'étude du cœur humain leur suggérera, ainsi que l'expérience d'un siècle où brillèrent les moralistes, ils ne les dépasseront ni en finesse ni en profondeur. Si, ensuite, on veut savoir comment les hommes excellent à se tromper eux-mêmes, avec quelle complaisance ils s'excusent des fautes les plus graves, par quels ergotages de sophiste ils défendent des crimes dont la seule pensée devrait les faire rougir, qu'on lise les homélies de saint Jean Chrysostome. Toutes les objections contre les condamnations des Pères lui ont été proposées ; et, qu'elles fussent grossières ou subtiles, en orateur qui visait toujours à l'utilité pratique de son auditoire, il les a écoutées patiemment, il les a portées en chaire, exposées et réfutées.

Enfin ces pages réserveront au littérateur, ami du beau style, des jouissances très pures et très vives. Aux premiers siècles de notre ère, les Pères représentent vraiment la tradition classique, qui allie l'art de bien dire à celui de penser noblement. Nulle part peut-être ils n'ont mieux réalisé cette alliance que dans leurs écrits ou dans leurs discours contre le théâtre. Là, ils ont déployé toutes les ressources de l'éloquence, pour éclairer des esprits imbus de préjugés, pour soumettre des volontés rebelles, pour toucher des cœurs endurcis. La noblesse de leur but les inspirait, autant que leur talent ou leur génie. C'est pourquoi ils nous intéressent beaucoup plus que les rhéteurs profanes, leurs contemporains, dont la principale ambition était de recueillir des applaudissements. Les Pères avaient un idéal plus élevé :

1. *Traité de la Comédie*. Il se trouve dans le troisième volume des *Essais de Morale*, parus en 1671. Il comprend 44 pages (217-261) de l'édition de 1714. Voir surtout p. 222-230.

2. *Maximes et Réfl.*, p. 30-31, 42, 49.

ils voulaient atteindre des âmes et les ramener à Jésus-Christ, repentantes et dociles. Des cœurs d'apôtres, brûlant de sauver leurs frères qui compromettaient leur bonheur éternel, voilà, en effet, ce que l'on sent battre, lorsqu'on lit ces pages si vieilles et pourtant si vivantes !

---

## INDEX DES NOMS PROPRES

---

### A

Accius, 46.  
Adonis, 35.  
Agapit, 57.  
Alcméon, 15.  
Allard, 8, n. 3, 9, n. 2.  
Ambroise (saint), 14, n. 3, 15, 37 et n. 3.  
*Andrienne (l')*, 28.  
Antioche, 7, n. 1, 17, 22, 30, 37, n. 3, 48, 73, 74.  
Antiphon, 46, n. 2.  
Arbuscula, 28, 46, n. 2.  
Arcadius, 11, n. 1.  
Ardalion (saint), 69  
Aristarque, 7, n. 1  
Aristide, 61.  
Aristophane, 3, 4, n. 4, 43, n. 1, 26, n. 3; 33, n. 3.  
Aristote, 2.  
Arnobe, 2, 9, n. 4, 12, n. 2, 20, n. 1, 33, n. 2 et 3, 35.  
Arnould, 12, n. 1.  
Athanase (saint), 37, 66, n. 1.  
Athénée, 47, n. 3.  
Athènes, 3, 7, n. 1, 49.  
Athéniens, 13, n. 1, 67, n. 3.  
*Atrides*, 54.  
Attis, 35.  
Auguste, 9, 38, n. 5, 47.

Augustin (saint) 2, 8, n. 1 et 2, 40, 11, 12, 25, n. 1, 26, n. 2, 32, 35, 36, 37, 40, n. 3, 43, 48, n. 4, 53, 59, n. 4, 63, 65, 67, 72, 74, 77.  
Aurélien, 8, n. 1.

### B

Bacchus, 60.  
Bardenhewer, 2, n. 1.  
Basile (saint), 2, 8 et n. 3, 9, n. 2, 10, n. 1, 17, 18, n. 2, 20, n. 4, 23.  
Bathylle, 4, n. 2, 36, n. 1, 47, 49.  
Batiffol, 2, n. 1.  
Boissier, 9, n. 2.  
Bollauidistes, 69.  
*Bon Théâtre (le)*, 76, n. 1.  
Bossuet, 3, 7, n. 1, 17, 20, n. 3, 28, 29, 39, n. 3, 42, n. 1, 75, 76, n. 1, 77.  
Bourdaloue, 75.  
Boursault, 3, n. 2, 7, n. 1.

### C

Cabrières (Cardinal de), 76, n. 1.  
Cadix, 33, n. 1.  
Caffaro, 3, 7, n. 1, 75.  
Caligula, 14, n. 1, 54.  
Carthage, 8, n. 1, 23, 36, 38.  
Cassiodore, 38, n. 4, 47, n. 6, 48, n. 1, 57, n. 1 et 2, 74, n. 3.

Crassus S. vetus, 75, n. 2.  
 Craton, 49.  
 Craton d'Europe, 34.  
 Crésus, 35.  
 Crémontinotand, 19.  
 Crétion, 38, n. 1, 49, n. 2, 22, n. 4,  
 28, n. 5 et 6, 45, 46.  
*Crid le*, 34, 76, n. 1.  
 Clément d'Alexandrie (saint), 2, 16,  
 27, 30, n. 1.  
 Commodien, 5, n. 2.  
 Constantinople, 40, n. 3, 39, n. 4,  
 42, n. 2.  
 Conti (le Prince de), 75.  
 Corinthe, 7, n. 1.  
 Corinthiens, 62, n. 2.  
 Corneille, 5, 75.  
 Crassus, 49.  
 Crésus, 3, n. 1, 33, n. 2.  
 Crétin, 43.  
 Cyprien (saint), 2, 14, 15, n. 2, 26,  
 30, 32, et n. 2, 46, 50, 51, 52, 34,  
 49, 67, n. 2, 72.  
 Cyrille de Jérusalem (saint), 34.  
 Cytheris, 28.

## D

Dana, 36.  
 Darenberg et Saglio, 5, n. 4.  
 Decimus Laberius, 40.  
 Dedouvres (abbé), 15, n. 5.  
 Démétrius, 48, n. 3.  
 Démosthène, 13, n. 1.  
 Desprez de Boissy, 3, n. 4.  
 Dezeuze, 76, n. 1.  
 Diane, 63.  
 Dioclétien, 69, 70.  
 Dion Chrysostome, 33, n. 4.  
 Dyonyssos, 60.  
 Donat, 28.  
*Dons/Don*, 76, 80, 4.  
 Drouhin (M...), 76, 80, 4.

## E

E... n. 1.  
 E... 7, n. 1.

Eschyle, 3.  
 Espagne, 33, n. 1.  
 Euripide, 3, 45, 33.  
 Europe, 35.  
 Eusebe, 33, n. 2.

## F

Favonius, 51.  
 Flore, 51.  
 Friedlaender, 5, n. 4, 9, n. 3.

## G

Gaius, 7, n. 4.  
 Gaius de, 35.  
 Gazier, 39, n. 3.  
 Gelasin (saint), 69.  
 Genest (saint), 69.  
 Grégoire de Nazanze (saint), 2, 3,  
 27, 38, 50.  
 Guignebert, 7, n. 2.  
 Guignet (abbé), 5, n. 4.

## H

Haigh, 4, n. 3, 5, n. 1, 32, n. 3.  
 Héliogabale, 49, 50.  
 Hercule, 65.  
 Hilaire (saint), 26, n. 2.  
 Hll, 63, n. 4.  
*Hippolyte*, 32.  
 Hispalis, 33, n. 4.  
 Horace, 4, 28, n. 3 et 6, 34, n. 3,  
 40, n. 4, 46.  
 Hostilius, 65.  
 Hylas, 47, n. 4, 48, n. 5.

## J

Jacques (saint), 7, n. 4.  
 Jean (saint), 7, n. 4, 25.  
 Jean Chrysostome (saint), 2, 3, 6,  
 n. 2, 49 et n. 2, 41, 46, 47 et n. 3,  
 48, 20 et n. 4, 21, 22, 24, n. 2, 3  
 et 4, 30, n. 3 et 4, 31, 38, 39, 41,  
 n. 3, 4, 5 et 6, 42, n. 1 et 2, 43,  
 44, 52, 62, 67, 68, 71, 73, 74, 77.  
 Jérôme (saint), 2, 20, n. 3, 27, 34,  
 n. 4.  
 Joséphe, 55, 56.

Julien (l'empereur), 45, 48, 30, 65,  
n. 4.

Junon, 35.

Jupiter, 35, 65, 66.

Juvénal, 11, n. 1, 13, n. 1, 20, n. 1,  
26, 35, n. 2, 36, n. 1, 49, 54.

## L

La Bruyère, 45.

Lactance, 2, 6, n. 1, 12, n. 2, 26,  
32 et n. 2, 34, 40, n. 3, 44, 47, 49,  
51, 54, 60, 61.

Laïos, 61.

Lampridius, 49.

*Laureolus (le)*, 54, 55.

Lebrun (le P.), 75.

Léda, 35, 49.

Lentulus, 65.

Libanios, 4, 33, n. 3, 45, n. 2, 61,  
74.

Liber, 60.]

Licinia, 29, n. 2.

Livius Andronicus, 38, n. 4.

Lucien, 4, 31, 32, n. 1, 33, n. 1, 36,  
39, 48, n. 6, 65, 66, n. 1.

Lucilius, 18.

Lucrece, 62.

Lune, 65.

## M

Macrobe, 19, n. 3, 38, n. 5, 40 n. 4,  
47, n. 4, 48, n. 5, 62.

Marius, 45.

Mars, 48, 66.

Martial, 44, n. 3, 54, 55.

Massillon, 24, n. 5.

Maximien, 69, 70.

Ménandre, 3, 4, n. 4, 15, 33, n. 3,  
34.

Migne, 4, n. 1.

Milan, 45, 37.

Minucius Felix, 2, 12, n. 2, 35, 47,  
49, 56, n. 3.

Molière, 5, 75.

Mommsen, 29, n. 2.

Monceaux, 5, n. 1.

Montaigne, 41, n. 2.

Montpellier, 76, n. 1.

Mummius, 19, n. 3.

## N

Navarre, 26, n. 3.

Népotien, 34, n. 4.

Néron, 12, 14, n. 1, 33, n. 1, 48,  
n. 3, 52, 70.

Nicole, 77.

Novatien, 14, n. 3.

Novius, 19, n. 4.

## O

Oénomaos de Gadara, 65, n. 4.

Origo, 28, n. 6.

Oronte (l'), 16, n. 2.

Ovide, 9, n. 4, 26, 27, 35, n. 4, 39,  
44, n. 3.

## P

Pan, 36, n. 1.

Papirius, 46.

Paris, 36, n. 1.

Paul (saint), 7, n. 1, 13, n. 1, 14,  
n. 2, 17, 25, 62, n. 2, 63, n. 3,  
67, n. 3.

Pétrone, 56, n. 2.

Pichon, 5, n. 4.

Pierre (saint), 7, n. 1.

Pierre Chrysologue (saint), 65, n. 4,  
67, n. 1.

Philostrate l'Athénien, 33, n. 1.

Philostrate de Lemnos, 33, n. 2.

Platon, 3, 18, 19, 26, n. 3, 37, 72.

Plaute, 3, 4, n. 4, 33, n. 3, 34.

Pline l'Ancien, 56.

Pline le Jenne, 4, n. 4.

Plotin, 62.

Plutarque, 33, n. 3, 36, n. 1, 41,  
47, n. 3 et 4.

Polycète, 31.

Pompée, 45.

Pompéi, 45.

Pomponius, 19, n. 4.

Porphyre, 62.

Priam, 61.

Publius Syrus, 40,

Puech, 7, n. 2, 47, n. 3.  
 Pylade, 1, n. 2, 38, n. 5, 47, 48,  
 n. 5.

## Q

Quantilien, 1, n. 1, 34, n. 3, 35 et  
 n. 3.

## R

Racine, 3, 73.  
 Reich, 5, n. 4.  
 Ribbeck (Otto), 49, n. 4, 40, n. 4,  
 45, n. 1.  
 Richelieu, 54.  
 Rome, 3, 7, n. 4, 9, 49, 29, n. 2,  
 41, n. 2, 47, 48, 56.  
 Rotrou, 69.

## S

Saturne, 53.  
 Salvien, 2, 10, 23, 50, 59, 73, 74.  
 Salvina, 27.  
 Scribonius Curion, 56.  
 Senèque le Père, 4, n. 2, 43, n. 2.  
 Senèque le Philosophe, 48, 28, 41,  
 n. 1, 47.  
 Sophocle, 3, 33, n. 2.  
 Stace, 36, n. 1.  
 Stagyre, 42, n. 1.  
 Suetone, 44, n. 1, 33, n. 1, 38, n. 5,  
 55.  
 Symmaque, 41, n. 1, 23.

## T

*Table Ronde*, 62.  
 Tacite, 14, n. 4.  
 Taine, 53.  
*Tartufe*, 76, n. 4.  
 Tatien, 2, 12, n. 2, 45, 33, n. 3, 73.  
 Térance, 3, 34, 39, n. 3.  
 Tertullien, 2, 5, 7, n. 1, 9, n. 1 et  
 2, 12 et n. 2, 14, 19, n. 3, 21, n. 4,  
 24, 26, 27, 29, 30, 31, n. 5, 36, 40,  
 n. 1 et 2, 50, 54, 57, 59, 60, 61,  
 n. 1, 65, 66, n. 2, 67, n. 3, 72, 76.  
 Teubner, 4, n. 1.  
 Théodora, 29.  
 Théodoret, 60, 63, n. 4, 68.  
 Théodoric, 56, 74, n. 3.  
 Théodose, 11, n. 1, 74.  
 Théophile d'Antioche (saint), 2, 39,  
 n. 3.  
 Thiers, 75.  
 Thomas (saint), 20, n. 3.  
 Thomassin, 39, n. 3.  
 Thymèle, 49.  
 Tite-Live, 38, n. 4, 60, n. 2.  
 Trèves, 23.

## V

Valère-Maxime, 38, n. 4, 51.  
 Vandales, 23.  
 Vénus, 36, 48, 66.  
 Vergilius Romanus, 4, n. 4.  
 Vespasien, 41, n. 2.

## INDEX DES OUVRAGES CITES DANS CE VOLUME

---

### A. SOURCES

#### I. ECRITURE SAINTE

*Liber Proverbiorum*, VII, 10-21.

*Acta Apost.*, XIX, 29-31; XVII, 18-33.

JEAN (saint), *I Epist.*, II, 16.

PAUL (saint), *Epist. ad Rom. et ad Corinth.*, passim. — *I ad Corinth.*, IX, 24-25; X, 31; VIII, 7-9; X, 19-20. — *Epist. ad Rom.*, VII, 22-23; *Epist. ad Col.*, III, 17. — *Epist. ad Gal.*, V, 17.

#### II. PERES GRECS

ATHANASE (saint), *Λόγος κατ' Ἑλλήνων*, 12.

BASILE (saint), "Ὅροι κατὰ πλάτος, XV; XVII. — "Ὅροι κατ' ἐπιτομήν, XXXI. — "Ἀσκητικάι διατάξεις, XII. — *In Hexameron*, IV.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE (saint), *Παιδαγωγός*, III, 11.

CYRILLE DE JÉRUSALEM (saint), *Πρὸς τοὺς νεοφωτιστάτους... πρώτη κατήχησις*.

EUSÈBE, *Προπαρασκευὴ εὐαγγελική*, V, xxxii.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE (saint), *Ἔπη ἱστορικά*, II, sect. II, VIII, *Ad Seleucum*, 77-79; 111-114; 100-101; 83-89.

JEAN CHRYSOSTOME (saint), *Hom. contra Iulos*. — *In Matth.*, XXXVII, al. XXXVIII, VI; LXVIII, al. LXIX. — *In Epist. I ad Thessal.*, V. — *In Epist. ad Ephes.*, XVII. — *In Epist. I ad Cor.*, V, XII. — *In Epist. ad Haeb.*, VII. — *In Joannem*, LVIII, al. LVII; LX, al. LIX; XVIII, al. XVII. — *In Acta Apost.*, XXIV. — *In illud, vidi Dominum*, I. — *In Psalm.*, VIII. — *De David et Saule*, III. — *Ad popul. Ant.*, XV. — *Περὶ ἱεροσύνης*, I, 4. — *Πρὸς Σταχυίριον*.

TALLEN, *Λόγος πρὸς Ἐπίλους*, 24.

THÉODORE, *Ἐπίλογον θεραπευτικῆ παθμάτων*, VII; III; VIII.

THÉOPHILE D'ANTIOCHE (saint), *Πρὸς Ἀπολόκον*, III, 15.

### III. PÈRES LATINS

AMBROISE (saint), *De fuga saeculi*, I, 4. — *In verbum 37 Psalmi CXVIII*. — *In Psal. I. Enar.*

ARNOBE, *Adv. nat.*, IV, 35; VII, 33.

AUGUSTIN (saint), *Epist. ad Aurelium* XXII, 1, 5. — *De civ. Dei*, II, 8; II, 4; II, 26; II, 25; I, 32; VI, 6; IV, 10. — *Conf.*, III, 1, 4; III, II, 2; III, II, 3; X, XXXIII, 50. — *De Doctr. christ.*, II, xxv. — *De consensu Evang.*, 1, 33. — *Contra Jul. Pelag.*, IV, 14. — *Enar. in Psal.*, XXVI, 19; XI, 3. — *Sermones*, LXXXVIII, xvi, 17. — CXCVIII, *De Calendis Jan.* — *Ad catech.*, *De symbolo*, II, 4.

CASSIODORE, *Variarum*, IV, 51; I, 20.

COMMODIEN, *Instruct.*, II, cvi, 1-5.

CONCILE DE CARTHAGE (IV), Can. LXXXVIII.

CYPRIEN (saint), *De Spectaculis*. — *Epist. ad Donatum*.

HILAIRE (saint), *Tractatus in XIV psalmum*, 6.

JÉRÔME (saint), *Comment. in Epist. ad Eph.*, III, v (3-4). — *Epist. ad Salvinam*, LXXIX, 9. — *Epist. ad Nepot.*, LII, 5.

LACTANCE, *Divin. inst.*, VI, 20; I, 20.

MINUCIUS FELIX, *Octavius*, XXXVII.

PIERRE CHRYSOLOGUE (saint), *Sermo* CLV.

*Pro S. S. Perpetua, Felicitate et sociis*, VI, 4 (P. L., III, pp. 50-51).

SALVIEN, *De Gubern. Dei*, VI, 6-8; VI, 15; VI, 3.

TERTULLIEN, *De Spectaculis*. — *Apolog.*, XIV; XXXVIII; XV. — *Adv. Valent.*, XIV.

THOMAS (saint), *Comment. in quart. lib. sent.*, Dist. XVI, quaest. iv, art. II, sol. 1<sup>a</sup>; 1-2, quaest. ix, art. v; II-2, quaest. CLXVIII, art. iv.

### IV. AUTEURS GRECS

ALCIBIÈDE, *Διαπορολογιστάς*, I, 20 d-e.

DION CHRYSOSTOME, *Λόγος* XIX.

JOSEPHÉ, *Antiq.*, XIX, 1, 13.

JULIEN (l'empereur), *Ἐπιστολαί* (Fragment de lettre, 304, C-D). — *Λόγοι*, VII, 210 D.



LIBANIOS, Πρὸς Ἀριστείδην ὑπὲρ τῶν ὀρχηστῶν.

LUCIEN, Περὶ ὀρχήσεως.

PHILOSTRATE L'ATHÉNIEN, *Vie d'Apollonios de Tyane*, V, 9.

PHILOSTRATE DE LEMNOS, *Eixónes*, II, 23.

PLATON, *Rep.*, III, 388 E, 398 D, 400 E.

PLUTARQUE, *Quæst. conv.*, VII, 8, 3. — *Πότερα τῶν ζῴων προσιμώτερα De solertia anim.*, XIX (973 E-F).

## V. AUTEURS LATINS

CICÉRON, *De fin. bon. et mal.*, IV, 28; V, 30. — *De orat.*, II, 60. — *Ad Att.*, IV, 15, X, 10. — *Ad fam.*, VII, 1; IX, 16. — *Philipp.*, II, 24.

DONAT, *Com. in Terent. ad And.*, IV, 3.

HORACE, *Sat.*, I, x, 76-77, 40-42, 6; I, II, 55. — *Epist.*, II, 1, 182-207.

JUVÉNAL, *Sat.*, X, 78-81; III, 100; VIII, 187-192; VI, 42-44, 33-36; VII, 86-87.

LAMPRIDIUS, *Historia Augusta*, Heliog. 25.

MACROBE, *Sat.*, I, x, 3; II, VII, 18; II, VII, 9; II, VII, 12-14.

MARTIAL, *Epigr.*, III, 86. — *De Spect.*, VII.

OVIDE, *Trist.*, II, 501-502, 497-498, 514-516. — *Ars am.*, I, 89-100. — *Rem. Am.*, 751-753.

PÉTRONE, *Sat.*, V.

PLAUTE, Epilogue des *Captifs*.

PLINE L'ANCIEN, *Nat. Hist.*, XXXVI, 15 (24).

PLINE LE JEUNE, *Epist.*, V, 3; VI, 21.

QUINTILIEN, *Inst. Orat.*, I, xi, 1 et 3; X, 1, 100; I, x, 31; XI, III, 4.

SÉNÈQUE LE PÈRE, *Controv.*, III, 10.

SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE, *Epist. mor. ad Lucil.*, III, 2 (23). — *Ad Helviam*, XII, 6. — *Natur. quaest.*, VII, 32. — *De tranq. an.*, XI, 8.

SUÉTONE, *Néro*, XXI, XLVI. — *Caligula*, LIV-LV, LVII.

SYMMAQUE, *Epist.*, X, 26; VI, 42.

TACITE, *Ann.*, XIV, 14-15; XV, 33.

TITE LIVE, VII, 2.

VALÈRE-MAXIME, *Fact. et dict. memor.*, II, IV, 4; II, x, 8.

## B. OUVRAGES DE CRITIQUE, RECUEILS REVUES

- A. A. Sanctorum*, *Apudis*, II, p. 213; *Augusti*, V, p. 120; *Feb.*, III, p. 680.
- ALLARD, *Saint Basile*, in-12, Paris, 1903, pp. 42-43. — *Julien l'Apostat*, in-8°, Paris, t. II, pp. 330-374.
- ARNOULT, *De Apologia Athenagorae*, in-8°, Paris, 1898, pp. 31-78.
- BARDENHEWER, *Patrologie*, Fribourg, 1894 (Traduit en français sous le titre : *Les Pères de l'Eglise, leur vie et leurs œuvres*, par GODET et VERSCHAFFEL, 3 vol. in-8°, Paris, 1905).
- BATHOL (M<sup>gr</sup>), *La littérature grecque*, in-12, 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1901.
- BOISSIER, *La fin du paganisme*, I, pp. 121-259.
- BOSSUET, *Maximes et réflexions sur la Comédie*, éd. Gazier, Paris, 1881.
- BOURVAULOEUF, *Sermon sur les divertissements du monde*.
- CAPLARO, *Lettre d'un théologien*, etc. (Théâtre de Boursault, Paris, 1694).
- CONTE (le Prince DE), *Traité de la Comédie*, Paris, 1666.
- Corp. inscr. lat.*, VI, Pats 2, p. 1327, n° 10.106; p. 1324, n° 10.096.
- CRÉTIET, *Histoire de la littérature grecque*, V, Paris, 1901.
- DAUBENBERG, et SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Art : *Comœdia*, II, pp. 1412-1423. — *Histrion*, V, pp. 210-230 — *Mimus*, VI, pp. 1899-1907. — *Pantomimus*, VII, pp. 316-318. — *Daemon*, III, pp. 9-19.
- DEDOUVRES (abbé), *Les Latins peints par eux-mêmes*, in-8°, Angers, 1903, pp. 39-169.
- DE-PREZ DE BOISSY, *Lettres sur les spectacles avec une Histoire des ouvrages pour et contre le Théâtre*, 2 vol., 7<sup>e</sup> éd., 1779.
- DUCHESNE (M<sup>gr</sup>), *Origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1899, pp. 108-109.
- FRIEDLAENDER, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine*, 4 vol. in-8°, 8<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1900. La seconde édition de cet ouvrage a été traduite en français par VOGEL, Paris, 1863-1874 : *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*.
- GILLESPIERRE, *Terullian*, in-8°, Paris, 1901.
- GUIGNET (abbé), *Saint Grégoire de Nazianze et la Rhétorique*, in-8°, Paris, 1911.

- HAIGH, *The tragic drama of the Greeks*, in-8°, Oxford, 1896.
- Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft, von MÜLLER (*Geschichte der romanischen Litteratur*, Dritter Teil, Munich, 1896).
- LEBRUN (Le P.), *Discours sur la Comédie*, 1694.
- MASSILLON, *Sermon sur l'inconstance dans les voies du salut*.
- MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne jusqu'à l'invasion arabe*, 4 vol. in-8°, Paris, 1901-1912 (Surtout I, pp. 258-269).
- NAVARRE, *Utrum mulieres athenienses scaenicos ludos spectaverint necne*, in-8°, Toulouse, 1900.
- Neue Jahrbücher für das klassische Altertums, 1909, I, 1 (*Das Bühnenwesen in der Zeit von Constantin des Grossen bis Justinian*).
- NICOLE, *Traité de la Comédie*.
- PICHON, *Lactance*, in-8°, Paris, 1901.
- PUECH, *Saint Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, in-8°, Paris, 1891.
- REICH, *Der Mimus*, Berlin, 1903.
- Sitzungsberichte der philosophischen und der historischen Classe der kön. bayrischen Akademie, Munich, 1902, I, 8 (*Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vor constantinischen Zeit*).
- THIERS, *Traité des jeux et des divertissements*, Paris, 1686.
- THOMASSIN, *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement les lettres humaines*, Paris, 1681 (Préface du premier volume).
-



## ERRATUM

---

P. 28, n. 4, *comoedia* au lieu de *comaedia*.

P. 31, n. 2, ὑπογραφάς au lieu de ὑπογραφάς.

P. 31, n. 2, ἴΑρα au lieu de ἴΑρα.

P. 31, n. 4, ἀδτό au lieu de ἀδτό.

P. 54, le tableau au lieu de la tableau.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## INTRODUCTION

PAGES

- I. L'Eglise et le théâtre aux premiers siècles. Le répertoire du théâtre sous l'Empire. Opinion de Bossuet et de la critique moderne. — II. Hostilité des Pères. Ils n'ont pas condamné le théâtre sans raison : leur unanimité ; leur esprit de tolérance ; inconvénients des attaques contre le théâtre. — III. Pourquoi ils l'ont condamné. Parfois ils n'indiquent pas de motif. Motifs exposés aux païens et aux chrétiens. Quels sont-ils? ..... 1

## CHAPITRE I

### LE THEATRE ET LA FRIVOLITE

- I. La frivolité opposée à la raison et à l'esprit chrétien. — II. Le théâtre est inutile. — III. Il excite le rire et recherche la plaisanterie. — IV. Il fait perdre le goût des occupations sérieuses et il éloigne de Dieu..... 13

## CHAPITRE II

### LE THEATRE, FOYER DE CONCUPISCENCE

- I. De la concupiscence. — II. Promiscuité des hommes et des femmes. — III. Actrices ; dangers de leur présence ; acteurs effeminés. — IV. L'amour dans les pièces du théâtre : dans la tragédie, la comédie, le mimé, la pantomime. Effets produits sur les spectateurs. — V. Le chant et la musique au théâtre. — VI. Le mal s'insinue doucement. Ennui et débauche..... 25

## CHAPITRE III

## OBSCENITE DU THEATRE

- I. Il n'est pas seulement immoral. — II. Obscénité de la langue, dans le mime et la pantomime. Comparaison entre les deux genres. Rôle accessoire du mime dans les représentations ; témoignage de Cicéron. — III. Obscénité de l'action : action du mime ; du pantomime ; actes obscènes. — IV. Obscénité de la tenue : chez les actrices ; chez les acteurs. — V. Corruption des spectateurs..... 42

## CHAPITRE IV

## LE THEATRE, ECOLE DE CRUAUTE

- I. La lubricité et la cruauté. — II. Sujets tragiques ; le *Laureolus*. — III. Le théâtre et l'amphithéâtre. — IV. Troubles au théâtre. — V. Persécutions des chrétiens. — VI. Attitude des Pères..... 53

## CHAPITRE V

## LE THEATRE, ECOLE D'IDOLATRIE

- I. Il combat la foi. — II. Il a été inspiré par les démons. Il est consacré aux dieux. On y prêche la mythologie. — III. Danger pour les chrétiens qui croient aux divinités païennes. — IV. Les divinités païennes et les démons..... 58

## CHAPITRE VI

## LE THEATRE, ECOLE D'IMPIETE

- I. L'impiété, plus grave que l'idolâtrie. — II. Le théâtre tourne les dieux en ridicule ; il leur prête toutes sortes de crimes. — III. Sans nuire au Paganisme, il atteint la Divinité. — IV. Ses attaques contre le Christianisme : blasphèmes ; parodie des sacrements et du martyre..... 64

## CHAPITRE VII

- LE THEATRE, OCCASION DE SCANDALE..... 70



## CONCLUSION

I. Appréciation générale. — II. Comment les chrétiens ont obéi aux Pères. — III. Les adversaires du théâtre en France au xvii <sup>e</sup> siècle. — IV. Intérêt historique, psychologique et littéraire des ouvrages des Pères sur le théâtre.....	72
INDEX DES NOMS PROPRES.....	79
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.....	83
ERRATUM.....	89
TABLE DES MATIÈRES.....	91

---



---

Angers, imp. J. Siraudeau — 43-2316

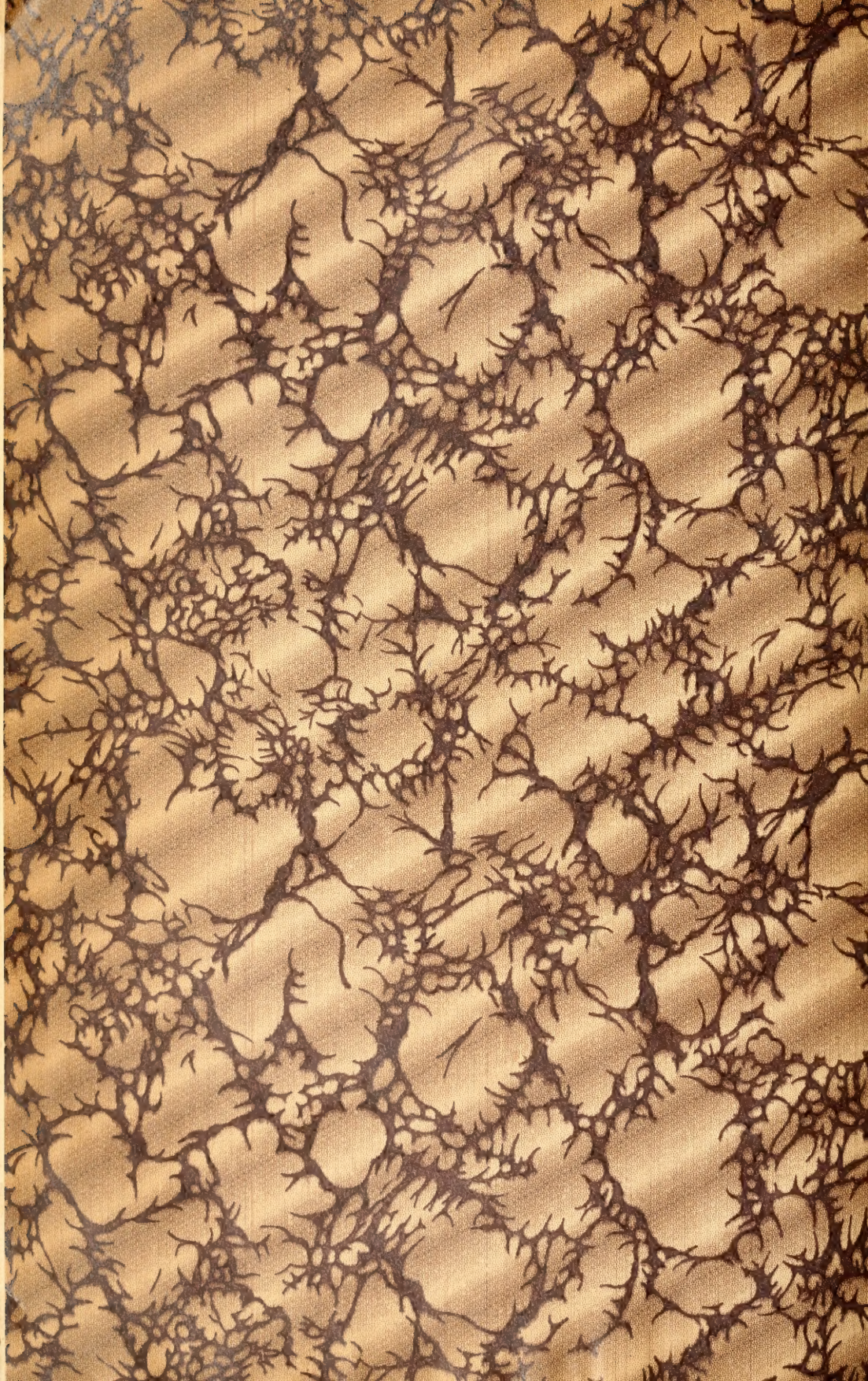
---













**University of Toronto  
Library**

---

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

---

Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

